

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

**Secteur jeunesse et prévention des
extrémismes violents :**

Analyses de pratiques de travailleurs du terrain
bruxellois

Auteur : Simon Thérer
Promoteur(s) : Pierre Georis
Lecteur(s) : Fabienne Brion, Jean-Baptiste Vallet
Année académique 2018-2019
Master en politique économique et sociale

**Secteur jeunesse et prévention des extrémismes violents :
Analyse de pratiques de travailleurs du terrain Bruxellois**

Juin 2019

Remerciements

Pour commencer ce mémoire, je tiens particulièrement à remercier :

Ma famille : Melissa et nos deux enfants, Lounès et Lehna nés pendant mon parcours académique. Mes parents, mon parrain.

La FOPES: mon promoteur Pierre Georis, les lecteurs de ma commission mémoire : Fabienne Brion et Jean-Baptiste Vallet. Les professeurs. La conseillère à la formation Marie-Thérèse Coenen. Mesdames Grandmaire et Hostermans.

Mes relectrices.

Mes camarades de cours de la FOPES, les sous-groupes KEDO et BDOCKS.

Mon employeur, le CIDJ et mes collègues.

Les professionnels de terrain qui ont contribué par leur temps et leurs connaissances à rendre possible ce travail

Merci à tou.t.es pour votre patience et votre soutien

Table des matières

Introduction : Pourquoi traiter cette thématique ?.....	9
Chapitre I : Éléments théoriques et de contextualisation : définition de l'objet d'étude.....	12
1.1 Extrémismes violents : caractérisation et modélisation.....	13
1.1.1 Caractérisation de la problématique : quelques définitions.....	13
Extrémismes violents au pluriel.....	14
Extrémisme violent et non radicalisme.....	14
Extrémismes violents.....	14
Radicalisme.....	15
Radicalisation.....	16
Radicalisation violente.....	17
Polarisation.....	17
Terrorisme.....	18
De la radicalisation à l'extrémisme violent.....	18
1.1.2 Modélisation du processus de radicalisation.....	19
1.1.2.1 Le modèle en escalier de Moghaddam.....	20
FIGURE 1 Modèle de radicalisation en escalier de Moghaddam.....	20
Rez-de-chaussée : Interprétation psychologique des conditions matérielles.....	21
1ere marche : Possibilités perçues pour lutter contre le traitement injuste.....	21
2e marche : Déplacement de l'agression.....	21
3e marche : L'engagement moral.....	21
4e marche : Pensée catégorique et légitimité perçue de l'organisation terroriste.....	21
5e marche : Acte terroriste et esquivage des mécanismes inhibiteurs.....	22
1.1.2.2 Le modèle pyramidal de McCauley et Moskaleiko (2008).....	23
1.1.2.3 Le modèle de Collin Melis.....	24
.....	24
Rôle du recrutement comme catalyseur de la radicalisation.....	26
1.1.3 Facteurs et déterminants contribuant au développement de phénomènes d'extrémismes violents : Les théories expliquant la radicalisation.....	28
1.1.3.1 Théories liées aux caractéristiques des individus ou des groupes.....	28
1.1.3.2 Théories liées aux causes de justification subjectives.....	29
1.1.3.3 Théorie liée aux circonstances contextuelles.....	29
1.1.4 Les manifestations du phénomène en Belgique.....	30
Un passé déjà marqué par plusieurs manifestations de l'extrémisme violent en Europe et en Belgique.....	30
Actuellement, émergence de l'extrémisme islamiste ou jihadisme.....	30
Une montée de l'extrême droite au niveau européen.....	30
1.2 Approche belge de lutte contre les extrémismes violents et le radicalisme.....	31
1.2.1 Les mesures prises par les différents niveaux de pouvoir en Belgique.....	31
1.2.2 Le Plan Action Radicalisme (plan R).....	34
1.2.2.1 Définition.....	34

1.2.2.2 Un plan d'action confidentiel.....	34
1.2.2.3 Historique.....	35
1.2.2.4 Objectifs du plan R.....	35
1.2.2.5 Dispositifs et fonctionnement du Plan R.....	36
1.2.2.5.1 Taskforce Nationale (TFN).....	36
1.2.2.5.2 Groupes de travail.....	37
1.2.2.5.3 Les Taskforces Locales (TFL).....	37
1.2.2.5.4 Les Cellules de Sécurité Intégrale Locale (CSIL).....	37
1.2.2.5.5 La Joint Information Box (JIB).....	37
1.2.2.5.6 La banque de données Foreign Terrorist Fighters.....	37
1.2.2.5.7 Les mesures.....	37
1.2.2.5.8 La stratégie de communication.....	38
1.2.2.6 Le plan R comme point de référence à l'analyse.....	38
1.2.3 L'approche préventive.....	39
1.2.3.1 Origines et évolutions du concept de prévention.....	39
1.2.3.2 Les différents niveaux de prévention.....	39
- La prévention primaire:.....	39
Ensemble des actes visant à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population et à donc réduire, autant que faire se peut, les risques d'apparition de nouveaux cas. Sont par conséquent pris en compte à ce stade de la prévention les conduites individuelles à risques, comme les risques en terme environnementaux ou sociétaux.	39
- La prévention secondaire:	39
Pratiques visant à diminuer la prévalence d'une maladie dans une population. Ce stade recouvre les actes destinés à agir au tout début de l'apparition du trouble ou de la pathologie afin de s'opposer à son évolution ou encore pour faire disparaître les facteurs de risque.	39
- La prévention tertiaire:	39
Travail de prévention qui intervient à un stade où il importe de diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récidives dans une population et de réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie.	39
1.2.3.3 Prévention universelle, sélective et ciblée.....	39
1.2.3.4 Facteurs de risque et facteurs de protection.....	40
1.2.3.5 Prévention des extrémismes violents, de quoi parle-t-on ?.....	41
1.2.3.6 Prévention de la radicalisation dans les pays voisins: vers une typologie des formes de travail en PEV.....	42
1.2.3.6.1 Les méthodes de travail pro-actives.....	42
1.2.3.6.2 Les formes de travail réactives.....	44
1.2.3.6.3 Les formes de travail visant la collecte et l'échange d'informations et de connaissances.....	45
1.2.3.7 Besoins des professionnels belges en matière de prévention de la radicalisation.....	46
2. Chapitre 2 : Partie méthodologique.....	48
2.1 Définition de l'objet.....	49
2.1.1 Choix du terrain.....	49
2.1.1.1 Le secteur jeunesse.....	49
2.1.1.2 Les centres de jeunes (CJ).....	49

2.1.1.3 Les organisations de jeunesse (O.J.).....	50
2.1.2 Définition de l'objet de l'enquête empirique.....	50
2.2 Matériel récolté.....	51
2.2.1 Analyse documentaire.....	51
2.2.2 Entretiens qualitatifs.....	51
2.2.2.1 Grille d'entretien.....	53
2.2.3 Le Focus Group.....	55
2.2.3.1 La méthode du Focus Group(FG).....	55
2.2.3.2 L'application du focus group au présent travail.....	56
Contexte.....	56
Composition du Focus Group.....	56
Questionnaire du Focus Group.....	57
2.3 Méthode d'analyse.....	59
2.3.1 Description et analyse croisée des 3 dispositifs.....	59
2.3.2 Analyse des tendances et orientations en PEV dans le secteur jeunesse.....	60
2.3.3 Liens entre les apports théoriques et le matériel empirique analysé.....	60
2.3.4 Analyse des représentations des acteurs de terrain concernant la PEV dans le secteur jeunesse.....	60
3. Chapitre 3 : Partie empirique.....	64
3.1 Description des 3 dispositifs du secteur jeunesse dans le cadre de la PEV.....	65
3.1.1 Dispositif n°1 : Manuel pédagogique de prévention de l'extrémisme violent par l'information jeunesse.....	65
3.1.1.1 Fondements du dispositif.....	65
3.1.1.2 Aspects opérationnels du dispositif.....	67
1.Estime, confiance et connaissance de soi.....	67
2.Diversité et vivre ensemble :.....	68
3. Communication interpersonnelle.....	68
4. Éducation aux médias et à l'information.....	68
3.1.2 Dispositif n°2 : Une campagne de promotion du vivre ensemble dans le secteur jeunesse.....	69
3.1.2.1 Fondements du dispositif.....	69
3.1.2.2 Aspects opérationnels.....	70
3.1.3 Dispositif n°3 : L'extension d'un centre d'information jeunesse via notamment le développement de permanences décentralisées.....	71
3.1.3.1 Fondements du dispositif.....	71
3.2 Analyse croisée des 3 dispositifs.....	73
3.2.1 Tableau comparatif.....	73
3.2.2 Analyse des tendances et orientations en PEV dans le secteur jeunesse	76
3.2.2.1 La prévention des extrémismes violents : un objet aux contours très flous....	76
3.2.2.2 Différents types de dispositifs.....	77
3.2.2.3 Origine de l'initiative.....	77
3.2.2.4 Provenance des ressources.....	78

3.2.2.5 Publics concernés : deux niveaux d'intervention.....	78
3.2.2.6 Zone d'action touchée par le dispositif.....	78
3.2.2.7 Durabilité des dispositifs : des financements plus ponctuels que structurels..	79
3.2.2.8 Éléments de stratégie et leviers récurrents dans les différents dispositifs : des facteurs de protection communs.....	80
Développement de l'esprit critique via l'éducation aux médias.....	80
Les questions liées à l'interculturalité, lutte contre les discriminations.....	82
3.3 Liens entre les apports théoriques et le matériel empirique analysé.....	83
3.3.1 Approche préventive mise en place par les différents acteurs : une action qui s'inscrit dans le champ de la prévention primaire et secondaire.....	83
3.3.2 Prévention universelle, sélective et ciblée.....	84
3.3.3 Des méthodes pro-actives et quelques contributions à l'échange d'informations et de connaissance.....	84
3.3.4 Besoins des professionnels belge en matière de PEV.....	85
3.3.6 Stratégies de prévention axées sur l'individu.....	87
3.3.7 Actions qui impactent l'environnement.....	87
3.3.9 Les liens avec le plan R et la stratégie fédérale de PEV.....	89
3.4 Analyse des représentations des travailleurs sur les pratiques en PEV.....	90
3.4.1 Des pratiques qui évoluent peu selon les acteurs de terrain.....	90
3.4.2 Les changements dans les pratiques perçus par les acteurs de terrain.....	91
Des réflexions nouvelles : les valeurs communes.....	91
Des réactions variées face au changement.....	94
3.4.3 La question de l'instrumentalisation, contre-instrumentalisation.....	96
3.5 Conclusions et recommandations : la PEV en pratique et en perspectives.....	97
3.5.1 Conclusions et observations.....	97
L'extrémisme violent, un phénomène protéiforme aux multiples variables.....	97
De nombreux acteurs investis à différents niveaux dans la prévention.....	97
Le secteur jeunesse investi dans la prévention, presque une évidence.....	98
Des acteurs investis mais prudents face à la question de la détection et de la répression.....	99
3.5.2 Limites de ce travail.....	99
3.5.3 Perspectives.....	100

Introduction : Pourquoi traiter cette thématique ?

Départs massifs de combattants pour les zones de combats de Syrie et d'Irak, attaques terroristes sur le territoire national, démantèlement de cellules préparant des actions violentes, menaces adressées à la Belgique et à ses citoyens, etc.

À l'instar d'autres pays européens, la Belgique a été le théâtre à différentes reprises depuis mai 2014, d'événements dramatiques étant le fait de groupes terroristes se revendiquant de l'islam radical. Ces faits ont suscité une vague d'émotion importante et ont fait l'objet d'une intense couverture médiatique, y compris à l'international. Ainsi, à titre d'exemple, la ville de Molenbeek-Saint-Jean, jusque-là à priori peu connue en dehors de nos frontières, s'est vue citée dans les journaux du monde entier, et son nom est devenu, pour certains, pratiquement synonyme de foyer de radicalisation (Patrick Kanner en mars 2016, ministre des sports et de la jeunesse, parlant d'une centaine de Molenbeek en France)¹.

Ces événements tragiques, mettant en cause de nombreux jeunes ressortissants belges, n'ont évidemment pas manqué de déclencher une série de réactions politiques, et ont propulsé à la une de l'agenda des différents niveaux de pouvoir des mesures de lutte contre le terrorisme et de prévention du radicalisme. Ce dernier aspect implique de manière large les professionnels travaillant avec les jeunes (enseignants, éducateurs, assistants sociaux...), qui sont appelés à apporter leur contribution. Une bonne partie des mesures ou plans d'action prévoit en effet une sensibilisation et une formation des acteurs, la mise en place de dispositifs de concertation et d'échange d'informations, la désignation de référents radicalisme ou encore la promotion d'actions autour du vivre ensemble.

¹Journal le point en ligne, "Une centaine de quartiers" comme Molenbeek en France, selon Patrick Kanner, publié le 27/03/2016"

Consulté sur:

https://www.lepoint.fr/politique/patrick-kanner-fait-etat-d-une-centaine-de-molenbeek-en-france-27-03-2016-2028295_20.php

Ces différents plans, au-delà des effets d'annonce, peuvent potentiellement avoir un impact réel sur les pratiques des professionnels du secteur jeunesse.

Un bon nombre d'acteurs et d'auteurs s'accordent également sur l'importance du travail facilitant l'intégration des populations, le développement socio-économique et la cohésion sociale comme facteurs fondamentaux de prévention du radicalisme. Ce discours tend à justifier un renforcement de ces politiques, auquel on assiste, au moins à la marge et qui se traduit dès lors en opportunités de moyens humains et financiers supplémentaires.

En toute logique, ce relatif consensus devrait aussi légitimer symboliquement ces acteurs et rappeler leur rôle fondamental.

Or, on peut se demander dans quelle mesure un autre discours, à savoir l'accent mis sur la nécessaire vigilance – voire pour certains le devoir de contrôle et éventuellement de dénonciation – de ces professionnels, n'est pas antinomique vis-à-vis de leurs missions. En témoigne selon nous les velléités de modifier pour les assistants sociaux de CPAS, l'article du code pénal instituant le secret professionnel, outil central s'il en est dans la relation d'aide. Dans ce contexte, notre travail se centre autour des pratiques professionnelles des acteurs du secteur jeunesse et plus précisément leurs évolutions liées à la problématique de radicalisation. Nous explorerons donc, au travers de cas pratiques d'action du secteur jeunesse, la question de la nature de ces pratiques, et des évolutions qu'elles apportent et des représentations des travailleurs du secteur concernés par rapport à ces pratiques et ces éventuelles évolutions.

Les professionnels du secteur sont amenés à assurer un travail sachant allier la prévention, l'aide et l'accompagnement des jeunes, mais ne sont-ils pas amenés, de plus en plus souvent, à effectuer une mission de contrôle ?

Si oui, existe-t-il une tension entre deux types de missions ?

Ces questions nous guideront notamment dans ce travail.

Aspects méthodologiques

La question que nous soulevons nécessite avant d'être traitée d'élaborer une définition du phénomène de radicalisation. Ceci nous permettra de définir le contexte et donc de nous pencher sur les réalités telles qu'elles ont été observées en Belgique. Ainsi, dans un premier temps, il s'agira de réaliser une étude de contenu afin de clarifier la terminologie de radicalisation et d'autres notions connexes. Cette phase est indispensable afin de définir les contours du phénomène qui sera étudié par la suite.

Dans un second temps, nous entrerons dans une compréhension et une analyse plus fine du phénomène d'extrémisme violent, en tentant de mieux saisir, au-delà du vocabulaire, les mécanismes qui conduisent certains groupes ou individus à l'extrémisme violent. Pour ce faire, nous passerons en revue un certain nombre de théories concernant les processus de radicalisation et d'autres qui en expliquent les causes.

Nous nous pencherons ensuite plus vers les pratiques de terrain en tentant de rendre compte des actions mises en place par les pouvoirs publics pour faire face à ce problème qu'est l'extrémisme violent.

Nous nous pencherons sur la notion de prévention afin de saisir ce qu'elle recouvre, les différentes formes que peuvent prendre la prévention.

Enfin, pour conclure cette première partie théorique, nous définirons ce qu'est le secteur jeunesse afin de préciser le terrain qui sera au cœur de la seconde partie de ce travail : la partie empirique.

Suite à cette partie théorique qui consistera en une mise en contexte de la problématique, nous pourrions éventuellement remanier la question de recherche, et en fonction de cela, finaliser le questionnaire d'entretien.

La suite de la démarche consistera en la récolte de données. Cette partie empirique, se déroulera en deux phases, car deux types de matériaux seront récoltés.

D'une part, nous réaliserons une analyse documentaire relative à 3 projets, au cours de laquelle nous décortiquerons donc 3 dispositifs de prévention des extrémismes violents (PEV) mis en place par des acteurs du secteur jeunesse.

Pour ce faire, nous étudierons donc de nombreux documents afin d'apporter, par le biais d'exemples pratiques, une compréhension plus approfondie de ce que le secteur jeunesse réalise dans le cadre de la PEV.

Pour compléter cette analyse documentaire, ainsi que pour entrer plus finement dans la compréhension des 3 dispositifs, nous réaliserons des entretiens semi-directifs avec des travailleurs de terrain du secteur jeunesse en Région de Bruxelles-Capitale, qui ont, pour une part, participé aux trois projets décrits.

Ces entretiens qualitatifs nous permettront également, de mieux saisir les représentations et les positions des acteurs de terrain par rapport à cette problématique de PEV.

Pratiquement, au travers de questions ouvertes, nous envisagerons la problématique de radicalisation et son impact sur les pratiques professionnelles.

Nous souhaitons explorer la question: « comment cette thématique émerge au sein du secteur jeunesse ? », en observant les pratiques, les postures, les questionnements qu'elle implique. Nous tâcherons également de questionner les représentations des professionnels afin de voir comment ils appréhendent cette nouvelle thématique.

Nous pourrions ensuite tenter de voir dans quelle mesure ces pratiques s'inscrivent dans le cadre des politiques générales de lutte contre la radicalisation ou dans la prévention. Nous tenterons aussi d'observer les liens qui peuvent être établis entre les théories expliquant la radicalisation.

Chapitre I : Éléments théoriques et de contextualisation : définition de l'objet d'étude

Dans cette première partie, nous visons à poser les éléments théoriques permettant d'appréhender notre questionnement.

Avant d'aborder cette question, il est nécessaire de bien définir ce qui est entendu par les différents termes de cette problématique. Ainsi, dans un premier temps nous définirons ce que recouvre la notion « extrémismes violents ». Ensuite, nous tenterons de comprendre le fonctionnement des processus de radicalisation afin d'également mieux saisir les opportunités existantes en termes d'intervention.

L'étape suivante sera consacrée à la question de l'intervention des pouvoirs publics dans le champ de la PEV.

Nous nous pencherons ensuite sur les notions de prévention et les différentes théories existantes en la matière.

Enfin, nous préciserons ce qu'est le secteur jeunesse et les acteurs en question, afin d'apporter un premier cadrage au terrain de l'enquête empirique qui fera l'objet de la seconde partie de ce travail.

1.1 Extrémismes violents : caractérisation et modélisation

1.1.1 Caractérisation de la problématique : quelques définitions

Nous commencerons par définir clairement les concepts utilisés dans ce travail.

Nous avons privilégié dans la formulation de la question, de parler d'extrémismes violents, et non de radicalisation, de radicalisme ou de radicalisation violente. Ce choix sémantique s'appuie nécessairement sur ceux qui ont été opérés par plusieurs acteurs importants dans le traitement de cette problématique. Ainsi, l'administration, la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), a décidé d'employer cette formule, non sans une certaine hésitation.

Effectivement, l'organe chargé de cette problématique, « Le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents », se nommait initialement Réseau anti radicalisme (RAR). Le choix de parler d'extrémisme violent comme objet de travail semble par ailleurs assez répandu chez les acteurs de terrain.

Sous cette rubrique nous définirons les termes suivants :

- Extrémismes violents
- Radicalisme
- Radicalisation
- Radicalisation violente
- Polarisation
- Terrorisme

Extrémismes violents au pluriel

Nous utiliserons la dénomination « extrémismes violents » au pluriel. Ceci se justifie par le fait que la problématique concernée est multiforme et multifactorielle. Par ailleurs, utiliser le singulier aurait tendance à laisser percevoir que nous ne visons qu'une forme d'extrémisme violent.

Extrémisme violent et non radicalisme

Nous avons pris le parti, dans le titre ce travail de ne pas utiliser le terme radicalisation ou radicalisme, d'une part parce qu'il fallait s'arrêter sur un terme. Il s'agit d'un terme qui recueille le plus large consensus dans le secteur associatif.

Comme nous le soulignons plus haut il s'agit du choix opéré par le conseil de l'Europe et la FWB quand ils abordent cette thématique³.

Nous préférons donc parler de prévention des extrémismes violents, car le terme radicalisme renvoie à des réalités qui ne sont pas spécialement négatives, en témoignent le radicalisme dans certains mouvements qui aujourd'hui revêtent une perception positive dans nos sociétés (féminisme, lutte contre l'apartheid, droits des travailleurs.).

La radicalisation est donc un processus qui ne conduit pas automatiquement à des manifestations violentes, c'est pourquoi il ne nous a pas semblé opportun de lutter contre la radicalisation, qui est plutôt un processus, qui ne conduit pas nécessairement à la violence et qui n'est pas nécessairement connoté négativement.

Le choix de parler d'extrémismes violents est celui que nous avons opéré concernant l'intitulé de ce mémoire. Cependant, nous verrons avec les définitions ci-dessous que différents termes sont utilisés pour désigner des problématiques qui sont proches de notre objet d'étude. Nous examinerons donc les définitions des termes extrémisme violent, radicalisme, radicalisme violent, radicalisation, et radicalisation violente, polarisation et terrorisme.

Extrémismes violents

Selon le Conseil de l'Europe⁴, « L'extrémisme violent consiste à promouvoir, encourager ou commettre des actes pouvant mener au terrorisme et qui visent à défendre une idéologie prônant une suprématie raciale, nationale, ethnique ou religieuse ou s'opposant aux valeurs et principes fondamentaux de la démocratie ».

³Portail du réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes de la Fédération Wallonie Bruxelles : www.extremismes-violents.cfwb.be

Portail du Conseil de l'Europe : www.coe.int

⁴ Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent » (adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 2 mars 2016)

Radicalisme

Le terme radicalisme est problématique pour de multiples raisons⁵. Ce terme est parfois peu évident à distinguer de celui de radicalisation. Le radicalisme laisse présager une situation statique. La radicalisation est un processus, une évolution dynamique durant laquelle le radicalisme fluctue sans cesse. Ensuite, le terme ‘radicalisme’ est problématique, car il s’agit d’un terme souvent utilisé comme l’expression d’une pensée politique légitime. En tant qu’idéologie, le radicalisme défie les normes établies et la politique menée, mais il ne conduit pas nécessairement à la violence⁶. On peut trouver de nombreux exemples dans l’histoire politique européenne et belge de groupes portant en eux cette forme de radicalisme. En d’autres termes : il peut être question de radicalisme, sans que cela n’implique le recours à la violence (dans les efforts pour aboutir à la réalisation d’un changement politique ou social). Dans le plan Action Radicalisme ⁷(Plan R du gouvernement fédéral belge), on définit le radicalisme comme : « La poursuite et/ou le soutien de changements très drastiques dans la société, pouvant causer un danger pour l’ordre juridique démocratique (objectif), éventuellement l’utilisation de méthodes non démocratiques (moyens), pouvant nuire au fonctionnement de l’ordre juridique démocratique (effet).

Ou, de manière générale :

« Le radicalisme est la volonté d’accepter la conséquence la plus extrême d’une opinion et d’y donner suite par des actes »⁸

⁵ Reinares et co., 2008, Radicalisation Processes Leading to Acts of Terrorism A concise Report prepared by the European Commission's Expert Group on Violent Radicalisation

⁶ Groupe d’experts de la Commission européenne sur la radicalisation, 2006, dans ERYICA, 2016, Liaisons – Manuel pour la prévention de l’extrémisme violent, (Luxembourg) p 23

⁷ Brochure Plan R de be safe (spf sécurité, consulté en ligne sur:
http://besafe.jdbi.eu/sites/besafe.localhost/files/u3051/planr_en.pdf

⁸ Brochure Plan R , Besafe SPF sécurité, consulté sur le web:
http://besafe.jdbi.eu/sites/besafe.localhost/files/u3051/planr_en.pdf (p 9)

Radicalisation

Il n'existe pas réellement de consensus autour de la définition du concept de radicalisation. Nous commencerons donc dans un premier temps par une analyse de différentes définitions de ce concept.

« La radicalisation correspond au processus de radicalisme croissant chez une personne ou un groupe, au cours duquel augmente la volonté de lutter personnellement et avec l'usage de la violence contre des changements radicaux profonds de la société et de l'ordre de droit démocratique et/ou de les soutenir, ou encore d'inciter d'autres personnes à le faire. Il ne s'agit en aucune manière d'un processus que des personnes embrassent soudainement, mais bien plutôt d'un processus de longue durée, hiérarchisé et multiforme. La radicalisation est un processus relativement lent, car couper des liens dans la société établie requiert du temps et de l'énergie. Elle est hiérarchisée en ce sens où elle peut toucher des groupes, des générations, des groupes de coreligionnaires et des individus. Elle est également multiforme en raison des différentes dimensions qu'elle englobe : à la fois politique, religieuse ou encore socio-culturelle »⁹.

Autrement dit, la radicalisation comprend le développement d'idées et d'activités tendant à des changements extrêmes, voire au renversement de l'ordre social ou politique, au cours duquel la volonté d'avoir recours à la violence peut s'accroître.

Ce processus suppose également de la part des personnes concernées une acceptation croissante de répercussions extrêmes au niveau personnel. Ceci pourra aboutir finalement à un comportement radical caractérisé par une absence de tout compromis et des tendances à rechercher la confrontation avec ceux qui refusent les idées radicales prônées.

Selon le sociologue franco-iranien Farhad Khosrokhavar, « Par radicalisation on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel »¹⁰.

Pour *Pierre Conesa*, la radicalisation est « le processus d'adoption d'une croyance extrémiste incluant la volonté d'utiliser, de soutenir ou de faciliter la violence comme méthode de changement de la société ».

Selon le Plan Action Radicalisme (Plan R), la radicalisation est « un processus influençant un individu ou un groupe d'individus de telle sorte que cet individu ou ce groupe d'individus soit mentalement préparé ou disposé à commettre des actes terroristes. »¹¹

9 Gielen, A.G. (2008). *Radicalisering en identiteit. Radicale rechtse en moslimjongeren vergeleken*. Amsterdam: Aksant.

10 Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Interventions », 2014 (p. 8).

11 Loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité Art3, 15 <http://www.ejustice.just.fgov.be>

Radicalisation violente

Par radicalisation violente, on désigne l'engagement d'un individu ou d'un groupe dans un projet politique en rupture avec l'ordre existant, fondé sur une idéologie qui rejette le pluralisme et la diversité, et qui considère que, malgré le caractère démocratique de notre système, la violence est un moyen légitime pour atteindre ses objectifs¹².

Polarisation

« La polarisation est le renforcement des oppositions entre [NDLR : des personnes ou] des groupes dans la société qui résulte ou peut résulter en (une augmentation) des tensions entre ces [NDLR : personnes ou] groupes et engendrer des risques pour la sécurité sociale »¹³

Tandis que la notion de radicalisation fait référence à un processus que traverse un individu ou un groupe, le concept de polarisation porte sur la relation entre des groupes distincts ou des individus entre eux. Il s'agit en d'autres termes d'une situation caractérisée par une société au sein de laquelle le centre, donc les modérés, est en manque d'adeptes, au profit des extrêmes du continuum. La polarisation peut alors également être vue comme un mécanisme qui doit être pris dans un sens plus vaste que la radicalisation.

En effet, il s'agit ici du rapport entre divers acteurs sur le plan de la société, tandis que la radicalisation se limite aux personnes ou à un groupe, sans que cela ne se manifeste par un processus de polarisation (et donc que d'autres personnes ou groupes soient impliqués). Ou présenté autrement encore : la radicalisation peut donner lieu à une polarisation, mais ce ne doit pas nécessairement être le cas. Il est cependant possible que la polarisation (en termes d'absorption de positions durcies, opposées) contribue à la radicalisation de personnes ou d'un groupe.¹⁴

12 Portail du réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes de la Fédération Wallonie Bruxelles :

www.extremismes-violents.cfwb.be

13 Zannoni, M., van der Varst, L.P., Bervoets, E.J.A., Wensveen, M., van Bolhuis, V.J., & van der Torre, E.J. (2008). De rol van eerstelijns werkers bij het tegengaan van polarisation en radicalisation. Van 'ogen en oren' naar 'het hart' van de aanpak. Den Haag: COT Instituut voor Veiligheids- en Crisismanagement

14 Groupe de recherche Governance of Security, Polarisation en radicalisation : une approche préventive intégrale, Enquête à la demande de la Direction Générale Sécurité et Prévention du SPF Affaires Intérieures, Université de Gand, 2009

Terrorisme

« S'il est une notion galvaudée, c'est bien celle de terrorisme. Ce qui est désigné sous ce terme par les uns ne l'est en général pas par ceux du camp adverse »¹⁵. Nous avons donc retenu la définition qu'en donnent, à l'instar d'Alex Schmid, Michaël Dantinne et Vincent Seron : Le terrorisme est une méthode d'actions violentes répétées, engendrant l'anxiété, employée par des individus (semi-) clandestins, des groupes ou des acteurs étatiques, pour des raisons criminelles ou politiques, par laquelle – au contraire de l'assassinat – les cibles directes de la violence ne sont pas les cibles principales. Les victimes humaines immédiates de la violence sont généralement choisies au hasard (cibles d'opportunité) ou de façon sélective (cibles symboliques ou représentatives) au sein d'une population cible et servent de générateur de message. Les processus de communication fondés sur la menace et la violence entre les organisations terroristes, les victimes et les cibles principales sont utilisés pour manipuler la cible principale, la transformant en une cible de terreur, une cible de demandes ou une cible d'attention, le tout dépendant de la question de savoir si l'intimidation, la coercition ou la propagande est principalement recherchée.

De la radicalisation à l'extrémisme violent

En conclusion, la radicalisation peut être considérée comme un processus de durcissement idéologique conduisant à la radicalité. Cependant, la radicalité et le radicalisme ne sont pas en soi punissables par la loi ni problématique.

Nous pouvons donc conclure que la radicalisation renvoie plutôt à un processus et non comme un état figé, qui combine l'adhésion à une idéologie radicale et la légitimation de la violence comme moyen d'action. Dans l'optique des pouvoirs publics et de la société, ce qui est problématique n'est pas le fait d'adhérer à des opinions radicales mais bien le recours à la violence.

¹⁵ Reflexions, site de vulgarisation scientifique de l'ULG, consulté sur www.reflexions.uliege.be/cms/c_10237/fr/qu-est-ce-que-le-terrorisme

1.1.2 Modélisation du processus de radicalisation

Bien qu'aucun de ces modèles ne suffise à expliquer, à rendre compte de la diversité des parcours étudiés chez les "individus radicalisés" qui ont fait l'objet d'observations ou d'analyses sérieuses, il existe tout de même, dans le champ de l'étude du radicalisme ou de l'extrémisme violent, toute une série de théories qui tentent d'en décrire les processus. Ces modèles ne font en aucun cas l'unanimité au sein du monde scientifique et d'aucun les considèrent même comme inutiles.

Il apparaît tout de même que bon nombre des scientifiques engagés dans la modélisation du processus de radicalisation considère qu'il s'agit de processus évolutifs sur des temporalités relativement longues. Ici encore, nous insisterons sur le caractère relatif de ce constant, en témoignent les cas de radicalisations qualifiés d'"éclair" mis au jour lors d'événements récents (ex: Mohamed Lahouaiej Bouhlel – attentat de Nice, Salah Abdeslam – attentats de Paris) qui semblent donc déroger à ceci.

Néanmoins, dans le cadre de ce travail, nous ne ferons pas l'économie d'un bref détour par le passage en revue d'un certain nombre de ces modèles. Le propos n'est donc pas de présenter les modèles suivants comme des outils théoriques offrant un cadre explicatif à toutes les situations de radicalisation. Cependant, nous les utiliserons comme des grilles de lecture qui ont été admises par la communauté scientifique pour apporter un éclairage supplémentaire sur le phénomène qui nous occupe. Ces modèles présentent également un grand intérêt dans la mesure où elles ont un impact sur les réactions organisées par l'état. Nous tenterons de voir ce que nous disent ces modèles quant aux possibilités d'actions envisageables pour la prévention par les acteurs de terrain, notamment du secteur jeunesse.

Effectivement, il nous paraît logique qu'il ne puisse s'envisager de lutter contre un phénomène sans en comprendre un minimum les mécanismes.

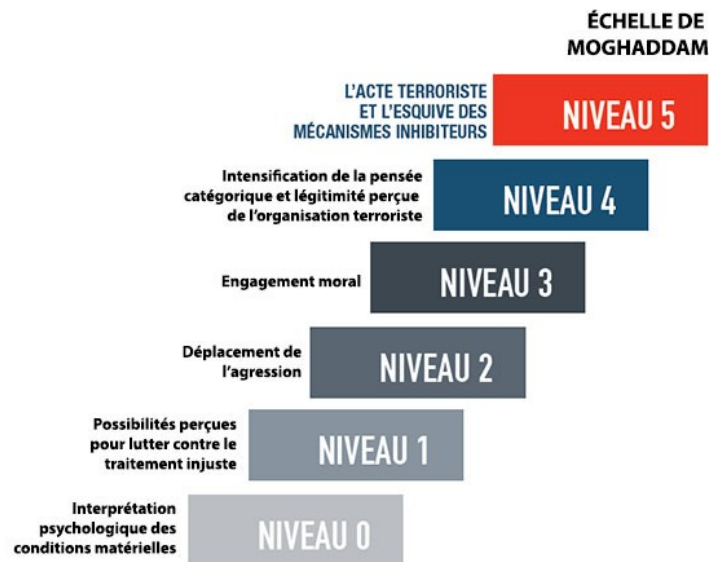
Nous nous arrêterons ici sur quatre modèles en particulier¹⁶:

- Le modèle en escalier de Moghaddam (2005)
- Le modèle pyramidal de McCauley et Moskalenko (2008)
- Le modèle de Collin Melis (2007)
- Le modèle dynamique développé au niveau belge (2009)

16 Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 31

1.1.2.1 Le modèle en escalier de Moghaddam¹⁷

FIGURE 1 Modèle de radicalisation en escalier de Moghaddam ¹⁸



Issu du champ de la psychologie de la délinquance, ce modèle propose une lecture sous forme de paliers, qui sont au nombre de 5. À chaque étape, les personnes qui sont prises dans le processus franchissent un seuil supplémentaire qui les rapproche du passage à l'action violente.

¹⁷ Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 39
Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/qc/pub/sn-ns/rad-fra.htm>

¹⁸ Figure 1 : Gendarmerie royale du Canada. (2016). Guide de sensibilisation – Radicalisation menant à la violence. Consulté sur : www.rcmp-grc.gc.ca/qc/pub/sn-ns/rad-fra.htm

Voici ces différentes étapes :

Rez-de-chaussée : Interprétation psychologique des conditions matérielles

De nombreuses personnes au sein d'une société peuvent se sentir lésées par leurs conditions d'existence, d'un point de vue objectif ou subjectif. Il s'agit des injustices perçues en lien avec une privation relative. Parmi toutes ces personnes, seul un nombre restreint franchit la première marche qui consiste principalement à attribuer l'injustice à l'appartenance à un groupe lui-même lésé.

1^{ère} marche : Possibilités perçues pour lutter contre le traitement injuste

Le passage de la première marche du modèle se produit ou non en fonction de la perception par l'individu de possibilités de grimper de façon légitime dans la société ou non et de la perception d'injustices de la part des autorités. Si une frustration liée à un sentiment d'incapacité à s'inscrire dans le domaine légal de l'action politique est ressentie, la marche pourra être franchie.

2^e marche : Déplacement de l'agression

À cette étape intervient le recours à la violence, principalement de manière verbale. Ce recours à la violence nécessite l'identification d'ennemis au sein de la population et ou des autorités. Ce passage à l'acte se fait souvent avec le soutien et l'influence de pairs ou de leaders ce qui implique un renforcement de la cohésion au sein du groupe. À ce stade, l'individu recherche activement les possibilités d'exprimer son agressivité et sa violence à travers des actions de plus en plus significatives.

3^e marche : L'engagement moral

Autour d'une idéologie radicale existent des justifications en lien avec des idéaux et une morale. Ce discours polarisé renforce le sentiment d'appartenance à un endogroupe (groupe auquel appartient l'individu dont on parle) par rapport à l'exogroupe (groupe auquel n'appartient pas l'individu en question). À ce stade, l'adhésion morale tend à placer l'autorité et parfois même la société du côté de l'immoralité. L'individu adhère de façon dévouée à un groupe qui tend à le mettre sous une certaine emprise, et le conduit à l'isolement et à la clandestinité. À ce stade le recours à la violence et au terrorisme devient une option envisageable.

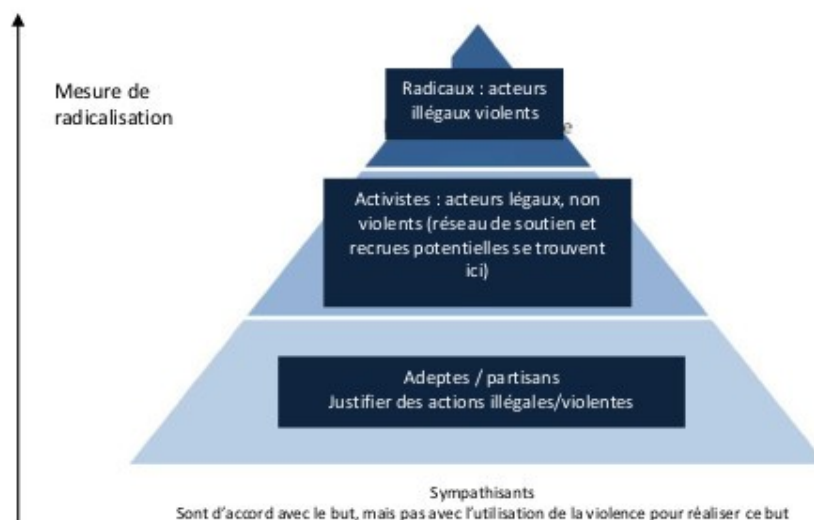
4^e marche : Pensée catégorique et légitimité perçue de l'organisation terroriste

Ayant à présent accès à l'intérieur de l'organisation clandestine, l'individu passe encore assez marginalement à l'action terroriste. La persécution subjective de la part des autorités tend à ce stade à légitimer le recours à des formes extrêmes de violence.

5^e marche : Acte terroriste et esquive des mécanismes inhibiteurs

Le dernier “obstacle” à franchir une fois arrivé à cette marche sont les mécanismes inhibiteurs qui sont à l’œuvre de façon à empêcher un individu de tuer ses congénères. Il s’agit de phénomènes également présents dans le monde animal. Le passage à l’acte violent nécessite un évitement de ces mécanismes notamment par la distance, la haine, le mépris voire la déshumanisation de l’ennemi considéré. L’esquive des mécanismes inhibiteurs passe souvent par l’entraînement intensif à la pratique de l’action violente.

1.1.2.2 Le modèle pyramidal de McCauley et Moskaleiko (2008) ¹⁹



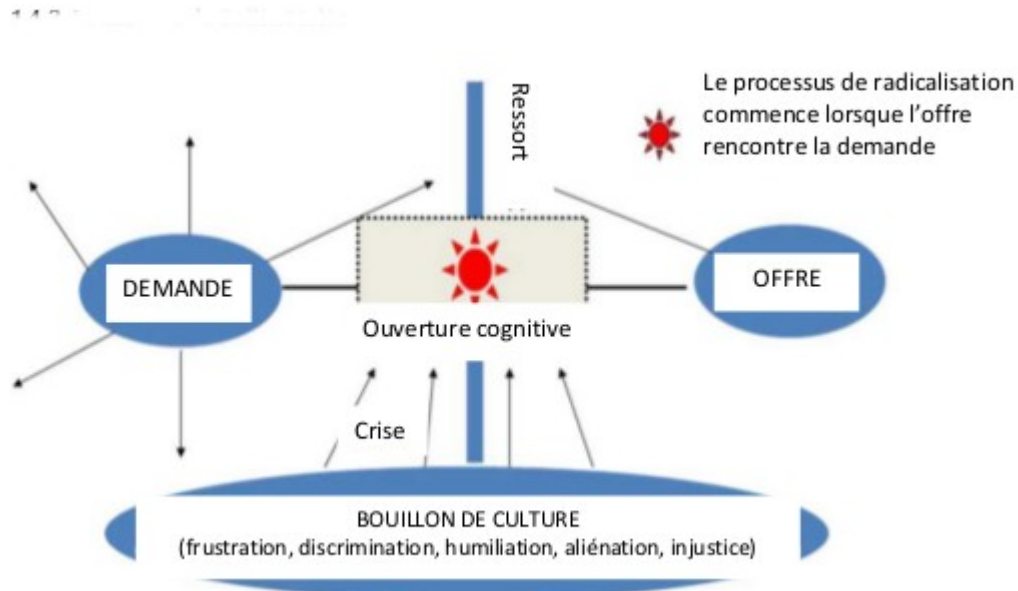
Ce modèle privilégie une approche axée sur le degré de conviction et d'engagement des personnes concernées. On y voit que plus on se rapproche du sommet et donc de la violence, moins les acteurs en présence sont nombreux.

On peut aussi tirer de ce modèle que l'engagement violent est en partie déterminé par les sentiments d'humiliation notamment et la désillusion vécus par les individus.

Les individus présents aux premiers niveaux de la pyramide ne sont pas considérés comme problématiques dans la mesure où ce sont les comportements violents qui posent problème. Au premier niveau, il y a donc des sympathisants à la cause mais qui refusent la violence comme mode d'action. Au second étage, les activistes considèrent la violence comme légitime sans y avoir recours. Au sommet de la pyramide, les moins nombreux mais aussi ceux qui ont les convictions et les sentiments les plus forts qui, eux, utilisent la violence au service de l'idéologie.

¹⁹ Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p.45

1.1.2.3 Le modèle de Collin Melis ²⁰



Ce modèle apporte nombre de notions intéressantes. Le processus de radicalisation violente s’y opère, en fonction de la présence d’une ouverture cognitive, qui coïncide avec la rencontre de l’offre et de la demande d’idéologie extrémiste. Cette ouverture cognitive est engendrée par un bouillon de culture, qui, accentué par la crise, est alimenté de sentiments de frustration, de discrimination, d’humiliation, d’injustice etc. qui rendent les individus perméables aux idéologies extrémistes et violentes.

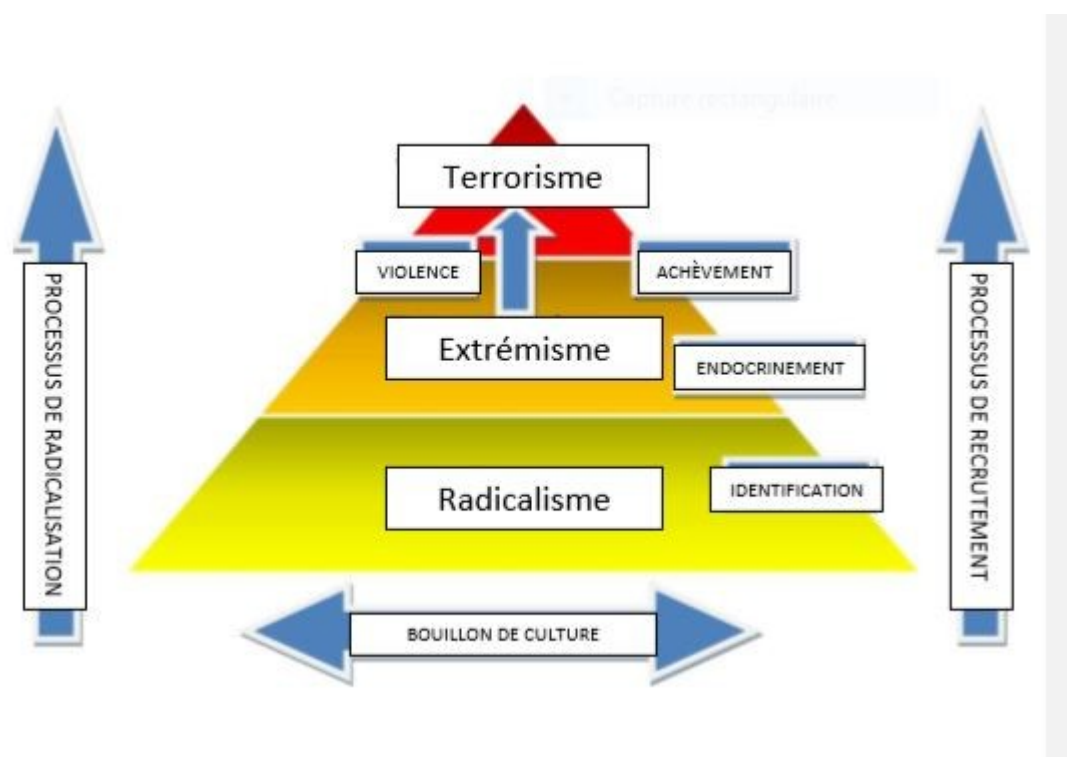
²⁰ Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p.48

1.1.2.4 Le modèle dynamique de la radicalisation (Belgique) ²¹

En 2009, la direction générale sécurité et prévention du SPF Affaires Intérieures publiait une enquête qu'elle avait commandée auprès de chercheurs du groupe de recherche « Governance of Security ».

Cette enquête, « Polarisation en Radicalisation, : une approche préventive intégrale », balaye les différents modèles de processus de radicalisation décrits aux points précédents.

Cependant, les chercheurs en charge de cette enquête ne se sont pas limités à une description des modèles existants : ils ont également élaboré leur propre projet de modélisation. Ce modèle intègre de nombreux éléments issus des modèles de Moskalkenko, Mellis et Moggahdam, auxquels sont ajoutés certains mécanismes, notamment le rôle du recrutement en tant que catalyseur du processus de radicalisation. Ce modèle retient particulièrement notre attention du fait de son aspect synthétique et complet et par sa pertinence du fait qu'il émane en quelque sorte des autorités compétentes en matière de sécurité en Belgique. Voici le schéma de ce modèle qui est également un modèle pyramidal :



21 Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 51

L'apport majeur du modèle principal du modèle dynamique est l'intégration du facteur recrutement qui agit en tant que catalyseur du processus.

Il est important de préciser que, selon les auteurs, le recrutement ne déclenche pas le processus de radicalisation mais qu'il peut l'accélérer. Par ailleurs, à chaque stade il existe des portes de sorties et nombre d'individus s'écartent de ce processus.

Le recrutement est défini par la commission européenne comme « le processus d'adhésion à un groupe qui adopte des opinions et des idées susceptibles de mener à des actes de terrorisme. »

On distingue deux types de recrutement actif et l'auto-recrutement.

Le recrutement actif suppose une implication concrète du groupe (qui n'est pas nécessairement une entité formelle) vers les recrues. La première étape du processus de recrutement actif est l'identification de candidat potentiels, à qui seront apportés un accueil, l'enseignement d'éléments théoriques et pratiques et un endoctrinement. Deux éléments clés participent processus de recrutement à ce stade : la présence de figures charismatiques et la pression de pairs.

La notion de cadre est également importante concernant le recrutement : certains endroits sont identifiés comme des lieux privilégiés de recrutement (prisons, mosquées, écoles, cafés, manifestations...).

L'auto-recrutement également désigné comme inflammation spontanée, implique plutôt une proactivité de la part de la « recrue ». Celle-ci ira en effet de son plein chef vers le groupe. Ce type de dynamique est facilité par internet, les contacts virtuels nécessitant un seuil moins élevé d'engagement que le face à face.

Les individus qui passent par la voie de l'auto-recrutement sont généralement caractérisés par la frustration. Cela peut éveiller chez eux un intérêt pour l'appartenance à un groupe qui apporte protection et compassion.

Le processus de recrutement est décomposé en trois phases :

- L'identification
- L'isolement et l'endoctrinement
- L'achèvement

22 Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 28

Le modèle dynamique intègre ces trois phases à d'autres éléments des modèles vus précédemment. Ainsi le processus de radicalisation est divisé en 3 phases ou étapes : le radicalisme, l'extrémisme et le terrorisme. Ce processus de radicalisation est mis en parallèle avec celui du recrutement. Le recrutement est comme, la radicalisation, séquencé en 3 phases : l'identification, l'endoctrinement et l'achèvement. Le phénomène est alimenté par un bouillon de culture, et, à mesure que l'on grimpe dans la pyramide, la taille des groupes de protagonistes s'amenuise à l'approche du terrorisme.

Au premier stade de la pyramide, se trouve un grand nombre d'individus qui perçoivent un traitement injuste imposé à un groupe de la population. Cependant, la très grande majorité d'entre eux utilisera uniquement des moyens légaux et non violents pour améliorer leur situation. À ce stade apparaisse par ailleurs les idées radicales.

Une part moins importante du groupe cependant va cheminer vers l'extrémisme en justifiant l'utilisation de la violence. À ce stade les individus sont confrontés à la phase de l'endoctrinement et à l'isolement au niveau du recrutement.

Un part du groupe, très minoritaire va considérer le recours à la violence comme l'unique solution pour faire face à la situation.

Lors de la phase d'achèvement du recrutement qui correspond au stade du terrorisme dans le modèle dynamique, on insiste également sur le fait que le passage à la violence suppose une certaine disposition mentale. Effectivement, la majorité des individus ont une attitude naturelle de rejet pour les options violentes dans le cadre de leur démarche pour atteindre leurs objectifs idéologiques. Les personnes qui arrivent à la pointe de la pyramide ont eux dépassé la barrière mentale qui les empêche de recourir à la violence. Au cours du processus on verra le rapport à la violence évoluer jusqu'au passage à l'acte terroriste, qui ne concerne qu'une faible part du groupe. Ce dépassement de la barrière morale survient au dernier stade, l'achèvement, qui intervient après les phases de l'identification puis l'isolement et l'endoctrinement. Le franchissement de ce cap s'opère notamment à travers l'entraînement, le développement de sentiment de haine et la déshumanisation de l'ennemi. Ainsi, les individus finissent par considérer que la violence est la seule option compte tenu de la situation telle qu'elle est perçue.

On soulignera que lorsque l'on gravit la pyramide, les groupes sont de moindre taille, mais on ajoute également que leur visibilité s'amenuise et que l'on s'approche de la clandestinité.

Dans le même temps, la cohésion et l'homogénéité au niveau de l'engagement dans le groupe grandissent.²³

23 Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 50

1.1.3 Facteurs et déterminants contribuant au développement de phénomènes d'extrémismes violents : Les théories expliquant la radicalisation ²⁴

Il existe un grand nombre de théories qui tentent de rendre compte des causes de la radicalisation. Aucune ne permet cependant à elle seule d'expliquer le phénomène dans toute sa complexité.

Les différentes théories ne s'excluent d'ailleurs pas mais apportent plutôt des éclairages complémentaires sur cette problématique. Nous les passons ici en revue car elle sont susceptibles de nous faciliter la compréhension du travail de prévention, en mettant en lumière les facteurs de risques et de protection (cfr 1.2.3.4).

Ces théories peuvent être classifiées en 3 catégories :

1. Théories liées aux caractéristiques des individus ou des groupes
2. Théories liées aux causes de justification subjectives
3. Théorie liée aux circonstances contextuelles

1.1.3.1 Théories liées aux caractéristiques des individus ou des groupes

Ces théories s'appuient essentiellement sur les caractéristiques psychologiques des individus pour expliquer la radicalisation. Il s'agit donc d'explications qui mettent en avant la propension spécifique de certains profils de personnes à basculer dans un processus de radicalisation. Parmi ces profils, on en relève 3, faisant chacun l'objet d'une théorie propre :

- Théorie psychopathologique : elle met en avant des pathologies d'ordre psychiatrique pour expliquer la violence terroriste. Cette théorie ne dispose pas vraiment d'assise empirique permettant de la valider.
- Théorie de l'identité : elle met en exergue la recherche d'identité comme facteur explicatif à l'adhésion à des groupes radicaux. Ici également, on constate une absence de validation scientifique pour cette théorie.
- Théorie de la recherche de nouveauté : ici, c'est la recherche d'adrénaline et de sensations fortes qui sera prise comme élément explicatif. Cette théorie explique en partie pourquoi les jeunes sont sur-représentés parmi les activistes violents, du fait de la prégnance de ce besoin de nouveauté chez les adolescents et jeunes adultes. Cette théorie est appuyée par des témoignages de terroristes affirmant que leurs années « d'activité » ont été les plus satisfaisantes de leurs existences.

²⁴ Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 14

1.1.3.2 Théories liées aux causes de justification subjectives²⁵

Cette catégorie de théories explique la radicalisation par toute une série de causes non pas objectives mais qui sont plutôt de l'ordre de la perception d'une situation vécue par un groupe ou un individu et son interprétation. Ainsi, dans ce paragraphe nous verrons plusieurs systèmes de justification s'appuyant sur des arguments subjectifs, émanant de la lecture des protagonistes.

- Théorie du choix rationnel : cette théorie établit que certains individus justifient leurs actes violents par un calcul rationnel « coût-bénéfice ». Ce calcul donnerait l'avantage à la violence dans le sens où elle deviendrait une option objectivement avantageuse voire inévitable dans une situation donnée.
- Hypothèse frustration agression : cette théorie insiste sur le rôle important et omniprésent de la frustration chez les activistes de l'extrémisme violent. Le sentiment d'humiliation amplifié par la répression contribue à un certain stade au recours à l'action violente.
- Théorie de la privation relative : selon cette théorie, c'est le sentiment de privation qui sera le motif invoqué de la radicalisation. Effectivement, dans le même esprit de frustration certains individus se perçoivent lésés dans la répartition économique par rapport à d'autres groupes ou individus. Cette privation est donc relative, car elle est établie en comparaison avec l'exogroupe et subjective, car il s'agit davantage de perceptions (même si elles sont parfois en lien avec des réalités objectives) de la situation que d'un état de fait objectivable.
- Théorie de l'oppression : certains acteurs violents, de même que certains auteurs affirment que l'oppression est la base du passage à l'acte violent. A cette théorie sont souvent mentionnées deux limites. Premièrement, il s'agit ici souvent d'une théorie invoquée en justification à posteriori pour expliquer les actes. Deuxièmement, cette théorie a la faiblesse de ne pas expliquer pourquoi une faible partie seulement des groupes opprimés passent à l'action violence.

1.1.3.3 Théorie liée aux circonstances contextuelles

- Théorie de l'apprentissage social : cette théorie postule que la violence provient moins de caractéristiques individuelles ou de justifications subjectives que d'un apprentissage transmis par des tiers. Ainsi de nombreux vecteurs d'apprentissage sont cités tels que les médias. Il s'agit donc plutôt de facteurs en lien avec un processus de socialisation.

²⁵ Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 16

1.1.4 Les manifestations du phénomène en Belgique

Un passé déjà marqué par plusieurs manifestations de l'extrémisme violent en Europe et en Belgique

Si les extrémismes violents semblent avoir pris beaucoup de place dans l'actualité belge et européenne ces dernières années, on ne peut pas pour autant en conclure qu'il s'agisse d'un phénomène nouveau en Europe. Ainsi au cours des décennies et des siècles passés, de nombreux courants d'idées ont légitimé, promu et mis en place le recours à la violence pour favoriser leur idéologie. Ainsi depuis les anarchistes du 19^e siècle jusqu'aux activistes écologistes et défenseurs des animaux, en passant par l'extrême gauche et l'extrême droite révolutionnaires qui ont fait coulé le sang et l'encre durant les années 80, on peut affirmer que l'extrémisme violent n'est pas un phénomène nouveau sous nos latitudes.

Actuellement, émergence de l'extrémisme islamiste ou jihadisme

Au cours de ces dernières années, plusieurs phénomènes et événements ont révélé l'existence de problèmes en lien avec le radicalisme en Belgique. Il s'agit, en premier chef, de problèmes en lien avec la mouvance "jihadiste" en lien notamment avec l'État Islamique. Parmi ces événements marquants, on compte notamment :

- les attentats du 13 novembre à Paris qui auraient été préparés à Bruxelles, d'où sont également originaires plusieurs protagonistes.
- les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016
- le démantèlement de réseaux jihadistes (Région de Bruxelles-Capitale, Verviers)
- les départs massifs de combattants vers la Syrie

Une montée de l'extrême droite au niveau européen

Si l'islam politique avec ses différents courants, parmi lesquels le jihadisme international semble être la première source d'inquiétude et donc le principal moteur de l'action contre l'extrémisme violent, il n'en est pas moins que d'autres courants font un retour remarqué et inquiétant pour les défenseurs de la démocratie ces dernières années. Ainsi, nous observons que l'extrême droite réalise des percées historiques dans bon nombre de pays européens (France, Pays Bas, Allemagne, Pologne, Hongrie, Autriche, Italie...). Au niveau belge, nous semblons encore relativement épargnés par cette tendance, même si certaines voix s'élèvent pour dire que l'émergence des courants nationalistes en Flandres notamment participent à cette même tendance de banalisation de l'extrémisme de droite. Même si cette tendance n'a pas actuellement un bilan comparable au terrorisme d'inspiration islamiste, il n'en est pas moins une préoccupation pour bon nombre d'acteurs de nos sociétés en termes de lutte contre l'extrémisme violent.

1.2 Approche belge de lutte contre les extrémismes violents et le radicalisme

1.2.1 Les mesures prises par les différents niveaux de pouvoir en Belgique

Comme nous le disions en introduction, depuis le 11 septembre, les différents niveaux de pouvoir ont beaucoup légiféré et ont multiplié les initiatives dans le cadre de la lutte contre les extrémismes violents, la radicalisation et le terrorisme.

Les politiques de luttes contre les extrémismes violents se sont clairement encore multipliées à la suite des attentats en Belgique et en France depuis 2014.

Pour illustrer cet état de fait nous proposons ci-dessous un tableau, réalisé par l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ASBL (AVCB).

Ce tableau reprend l'ensemble des mesures édictées dans le cadre de la prévention du radicalisme par les différents niveaux de pouvoirs.

Il est à noter que ce tableau date d'avril 2016, il est donc obsolète et certainement incomplet. Cependant, nous avons choisi de l'insérer tant il met en lumière la diversité de l'arsenal législatif et financier mis en œuvre dans le cadre de la PEV.

La lutte contre le radicalisme en RBC (dd. 08/04/2016)

Politique de prévention du radicalisme					
RBC	CF	Cocof	Cocom	FED	EU
<p>8 actions concrètes :</p> <p>1. Rôle de coordination de la RBC 2. Mise à disposition de manière structurée d'un réservoir de personnes ressources (experts de services locaux, fédéraux ou universitaires) afin de mieux comprendre le phénomène et d'agir avec des outils appropriés 3. Initier, soutenir et développer des actions de sensibilisation ou de formation 4. Informer les différents partenaires des initiatives existants au niveau de la RBC, et au-delà avec comme objectif les bonnes pratiques belges ou étrangères 5. Organiser un point d'information et d'assistance pour l'accompagnement des jeunes, de parents ou de tiers concernés ou inquiets 6. Servir de relais pour les demandes formulées par les communes auprès des autorités politiques et judiciaires (meilleure information des autorités administratives et amélioration du suivi pour les « returnees ») 7. Mettre au point un réseau de partenaires externes pour assurer le suivi de situations individuelles 8. Rechercher le soutien au niveau fédéral, européen et international de sources d'expertise reconnues et de financement de projet</p>	<p>Plan global et transversal :</p> <p>1. Création du « réseau anti-radicalisme » (RAR) 2. Participation à la stratégie nationale de prévention 3. Action renforcée de lutte contre le racisme, des discriminations, de l'antisémitisme et de l'islamophobie en s'appuyant sur le plan anti-discrimination</p> <p>Initiatives des services des différentes administrations concernées (infra).</p>	<p>Mesures :</p> <p>1. Encourager les projets associatifs – renforcer les politiques de cohésion sociale – ouverture de BAPA 2. Promotion de l'égalité des chances 3. Enseignement – meilleure intégration des écoles dans les quartiers – projets impliquant les parents 4. Culture – pièces de théâtre labellisées d'utilité publique – ambassadeurs « culturels et sociétaux » – promotion du dialogue interculturel (Plan culture) 5. Sport : encadrer et valoriser l'activité sportive et promouvoir le fair-play 6. Enseignement – formation qualifiant – accès aux formations qualifiantes – dispositif phare « garantie jeunesse » – dispositif citoyeneté – renforcer la plate-forme pour le service citoyen – soutenir plus fortement les organismes d'insertion socioprofessionnelle</p>	<p>Dispositions :</p> <p>1. Rôle de coordination relatif à l'intégration citoyenne – parcours d'intégration – primo-arrivants Une ordonnance-cadre organisant la politique d'intégration des primo-arrivants est en cours d'élaboration 2. Contribution à une politique coordonnée d'aide aux personnes à l'égard des détenus, via le soutien aux justiciables (réintégration dans la société) 3. Lutte contre la pauvreté</p> <p>***</p> <p>– Accord du Gouvernement du Collège réuni de la Cocom (2014-2019) – DPG 2015 de la Cocom (22/10/2015)</p>	<p>4 axes :</p> <p>1. Eradiquer les messages de haine et d'appel à la violence 2. Concentrer spécialement les efforts et les moyens sur les individus repérés comme potentiellement dangereux 3. Renforcer les moyens sécuritaires de nos services de sécurité 4. Agir sur le plan international</p>	<p>Stratégie de l'UE :</p> <p>– promouvoir la sécurité, la justice et l'égalité des chances pour tous – faire en sorte que la voix de l'opinion majoritaire l'emporte sur celle de l'extrémisme – renforcer la communication gouvernementale – soutenir les messages s'opposant au terrorisme – lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes en ligne – former et mobiliser des praticiens de première ligne dans l'ensemble des secteurs concernés et renforcer leurs capacités – aider les personnes concernées et la société civile à devenir plus résilientes – soutenir les initiatives de désengagement – soutenir la poursuite de travaux de recherche sur les défis de la radicalisation et du recrutement de terroristes et les tendances en la matière – harmoniser les efforts internes et externes de lutte contre la radicalisation</p>

		<p>7. Action sociale - table ronde avec les acteurs de la justice bruxelloise - accroître le soutien au CBAI - réunir tous les acteurs de terrain</p> <p>8. Santé : activer le Plan de santé bruxellois</p> <p>9. Fonction publique : Développement d'une formation continuée</p>			
Documents politiques axés sur la prévention du radicalisme					
RBC	CF	Cocof	Cocom	FED	EU
<ul style="list-style-type: none"> - Plan de prévention contre le radicalisme et pour le vivre ensemble (23/01/2015) - Déclaration de politique régionale du Gouvernement de la RBC (22/10/2015) - Accord de gouvernement de la RBC 2014-2019 (20/07/2014) 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives de prévention du radicalisme et du bien-vivre ensemble (FWB) - Plan de prévention contre le radicalisme à l'école (Circulaire n° 5133) - Nouveau dispositif de prévention et de lutte contre le radicalisme (CP.20.01/2016) 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission plénière conjointe du 06/02/20015 (CRI.17 - CRI.18) 		<ul style="list-style-type: none"> - 18 mesures décidées par le Gouvernement fédéral (19/11/2015) - Prévenir la radicalisation islamique et la combattre (www.besafe.be) - Plan d'action « La lutte contre la radicalisation dans les prisons » (21/05/2015) - NPG 2014, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur (04/12/2014) - Accord du gouvernement 2014 (09/10/2014) - Accord du gouvernement 2015 (13/10/2015) 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes (5643/5/14) - Stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme (14469/4/05 REV.4) - Décision-cadre du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme, Amendée en 2008 (version consolidée) - Stratégie européenne commune pour lutter contre la radicalisation de jeunes citoyens européens (25/11/2015) - Résolution du PE du 25/11/2015 sur la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens de l'UE par des organisations terroristes (2015/2063(INI)) - Conclusions du Conseil de l'UE sur le renforcement de la réponse pénale à la radicalisation (JAI - 20/11/2015)
Organes de coordination pour la prévention du radicalisme					
RBC	CF	Cocof	Cocom	FED	EU
OIP Bruxelles – Prévention & Sécurité (mise en place prévue en 2016)	Réseau Anti-Radicalisme (RAR)		Rôle de coordination entre les 2 Communautés	Unité Radicalisme (Unité R)	Coordinateur pour la lutte contre le terrorisme

1.2.2 Le Plan Action Radicalisme (plan R)

Au vu du nombre des mesures prises par les différents niveaux de pouvoir, nous ne pouvons nous permettre de nous engager dans le passage en revue de tout l'arsenal juridique et politique développé dans le cadre de la lutte contre les extrémismes violents. Cependant, afin d'examiner les impacts des politiques de lutte contre les extrémismes violents sur les pratiques du secteur jeunesse, il est inévitable d'établir un point de repère qui pourrait, hypothétiquement, être le moment charnière, à partir duquel on observe les changements.

À cette fin, nous proposons un focus sur le plan action radicalisme, également appelé Plan R. Parmi les mesures prises par les pouvoirs publics afin de lutter contre l'extrémisme violent et le radicalisme, le plan R nous semble particulièrement intéressant. Ce plan est effectivement la colonne vertébrale de la stratégie de lutte contre le radicalisme au niveau de l'État fédéral belge.

Il institue tout un appareil composé de plusieurs organes dont il définit la composition, les prérogatives et le mode de fonctionnement.

Les organes institués par ce plan sont principalement composés de services de sécurité et de ce fait peut sembler éloigné des préoccupations du secteur jeunesse qui est au centre de ce mémoire. Cependant, si nous avons pris le parti de nous pencher sur ce plan, c'est parce qu'il apparaît tout de même qu'il trace les contours de toute la stratégie de prévention belge, à laquelle les acteurs de la jeunesse semblent invités à participer. Nous poserons ce fait en tant qu'hypothèse que nous tâcherons de vérifier : « le plan R impacte-t-il les pratiques des acteurs du secteur jeunesse ».

À tout le moins déjà, il semble que le vocabulaire et le cadre d'analyse avec lequel il est donné de composer au secteur jeunesse soit issus des services de sécurité, ce qui en termes d'approche ne semble pas anodin.

1.2.2.1 Définition

Le plan radicalisme est défini par ses protagonistes comme²⁶:

« Un plan d'approche visant, par le biais d'une collaboration intégrée entre les divers services publics, à réduire le radicalisme et l'extrémisme au sein de notre société. À cet effet, le Plan d'Action Radicalisme se fixe deux objectifs : dresser la carte des individus et groupements ayant un effet radicalisant sur leur entourage et réduire les vecteurs de radicalisation. »

1.2.2.2 Un plan d'action confidentiel

Une des caractéristiques du Plan R est qu'il est longtemps resté entièrement confidentiel. En 2018 une brochure a été éditée par le service public fédéral intérieur, invoquant une volonté de transparence. Cependant, la brochure publiée par le SPF Intérieur est retirée du site officiel quelques mois plus tard puis y est remise à nouveau quelques mois plus tard.

²⁶ Service public intérieur- Ibz, Brochure « Plan R : le Plan d'Action Radicalisme », E.R.: Paul VAN TIGCHELT, Rue de la loi 22 B, 1000 Bruxelles – OCAM., 2016. Consulté sur : http://besafe.jdbi.eu/sites/besafe.localhost/files/u18/brochure_radicalisme_fr.pdf

Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude mais cela témoigne probablement d'une difficulté d'arbitrage de la part des autorités entre la nécessité de transparence, indispensable dans un état de droit et celle de la discrétion imposée par ce type de dossiers très sensibles.

1.2.2.3 Historique

Le plan action radicalisme actuel est le fruit d'une évolution des dispositifs de lutte contre le terrorisme et qui a d'ailleurs évolué particulièrement lorsque des événements marquants ont eu lieu (s'inscrit dans un contexte historique).

- 11 septembre 2001 - Attentats World Trade Center
- Services de renseignement créent "Groupe Interforce Antiterroriste"
- Plan Mosquée - fin 2002 (Plan M)
- Fin 2004 - CMRS (Centre Ministériel du Renseignement et de la Sécurité) -> transforme le plan d'action en note stratégique : le Plan R est né
- En 2006, le CMRS (Comité Ministériel du Renseignement et de Sécurité) a ensuite approuvé le Plan Radicalisme en 2006
- Le 14 décembre 2015, le CNS (Conseil National de Sécurité) a approuvé le nouveau Plan d'Action Radicalisme.

1.2.2.4 Objectifs du plan R

L'objectif du plan R est d'instaurer une approche commune et intégrée pour la lutte contre le radicalisme au niveau belge.

Cette approche suppose une collaboration et une communication efficace entre les différents services publics et les différents niveaux de pouvoir.

Ce plan vise donc à instituer différentes procédures et différents organes afin de favoriser la bonne coordination et une transmission d'informations fluide entre les différents acteurs concernés par la problématique.

Dans la documentation (brochure plan R du service public fédéral Intérieur), les instigateurs du plan R revendiquent une politique "evidence based" et de "knowledge". Ces termes signifient qu'il s'agit d'une approche factuelle c'est-à-dire de construire les stratégies sur base de faits. Autrement dit, le plan appelle à ce qu'une connaissance du phénomène soit acquise et de prendre des mesures et des décisions sur base de ces connaissances.

Les deux objectifs du Plan R s'inscrivent tout à fait dans cette logique :

- Il s'agira tout d'abord de "créer une image qui doit permettre de dresser la carte du phénomène ; cette image doit aider à trouver l'équilibre entre une approche destinée à contrecarrer le processus ou l'impact de la radicalisation, une approche préventive et une approche répressive ;
- Ensuite, le second objectif est de "réduire l'impact du phénomène".

D'un point de vue opérationnel, l'objectif sera donc tant au niveau national que local de :

- Créer un forum d'échange d'informations entre les différents services
- Traiter les informations en concertation
- Proposer de manière consensuelle des mesures adéquates.

1.2.2.5 Dispositifs et fonctionnement du Plan R

Afin de réaliser ses objectifs, le plan R prévoit tout une série d'outils, en termes d'organes de concertations ou d'échanges d'informations, voir de prise de décisions, d'outils de partage d'information, de mesures et de procédures.

Le présent point sera donc consacré à la description de ces différents organes et outils.

1.2.2.5.1 Taskforce Nationale (TFN)

En tant qu'organise stratégique du Plan d'Action au niveau national, la TFN se voit confier comme rôle la gestion générale et le suivi continu du Plan d'Action au niveau national.

La TFN se réunit chaque mois sous la présidence de l'OCAM et est composée des organes suivants :

- OCAM : Organe de Coordination de l'Analyse de la Menace (préside la taskforce nationale)
- CMRS : Centre Ministériel du Renseignement et de la Sécurité - a été remplacé par le CNS (Conseil national de sécurité)
- VSSE : Veiligheid van de Staat - Sûreté de l'Etat
- SGRS : Service Général du Renseignement et de la Sécurité des forces armées (sûreté militaire)
- SPF Justice
- SPF Affaires étrangères
- SPF Intérieur
- L'Office des Etrangers
- DGCC : Direction Générale du Centre de Crise
- DG EPI direction générale des établissements pénitentiaires
- Représentants des polices locales et fédérales
- CTIF - La Cellule de Traitement des Informations Financières : Le dispositif préventif belge de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Depuis le 15 octobre le Ministère Public, un représentant de la Direction générale de Sécurité et de Prévention du SPF Intérieur et les représentants des communautés et des régions font également partie de TFN.

Au niveau de son fonctionnement, la TFN prend ses décisions à l'unanimité.

Elle rend des comptes au :

- Comité Stratégique du Renseignement et de la Sécurité
- Comité de Coordination du Renseignement et de la Sécurité

En tant qu'organe de gestion, la TFN centralise les informations quant aux activités des groupes de travail et des Taskforces Locales.

1.2.2.5.2 Groupes de travail

Mis en place par la TFN, les groupes de travail se penchent sur des aspects spécifiques en lien avec la problématique (internet, mosquées, prisons, extrême droite...). Certains sont permanents, d'autres ponctuels. Ces groupes de travail réalisent des rapports annuels comprenant le contenu de leur travail ainsi que les propositions de mesures. Ces rapports sont ensuite soumis à la TFN.

1.2.2.5.3 Les Taskforces Locales (TFL)

Les TFL sont des plateformes locales dont l'objectif est de suivre et d'identifier au niveau local les individus et les groupes radicalisants. Les TFL appartiennent à deux catégories : les TFL stratégiques (arrondissement) et les TFL opérationnelles (niveau (supra) local). Ces structures sont constituées des services de police et de renseignements. Elles contribuent à la gestion et à l'alimentation de bases de données qui concernent notamment les FTF (Foreign Terrorist Fighters: combattants terroristes à l'étranger).

1.2.2.5.4 Les Cellules de Sécurité Intégrale Locale (CSIL)

Instituées par la circulaire du 21 août 2015, les CSIL sont des plateformes communales de concertation et d'échange d'informations. Elles regroupent les autorités locales, les services sociaux et de prévention et les services de police ainsi que les représentants des TFL.

1.2.2.5.5 La Joint Information Box (JIB)

La JIB est un document de travail électronique concernant les individus et groupements radicalisants "à suivre de façon prioritaire". C'est la TFN qui décide de placer ou de retirer des individus ou des entités dans ce document.

L'objectif de la JIB est de contribuer à établir cette image et cette cartographie du phénomène qui constitue le premier objectif du Plan d'Action radicalisme.

1.2.2.5.6 La banque de données Foreign Terrorist Fighters

Il s'agit d'une banque de données constituée de fiches individuelles concernant chaque FTF. Chaque service concerné par le Plan R peut consulter et ajouter des informations à ces fiches. Ce dispositif est donc en lien direct avec le premier objectif du Plan R : cartographier le phénomène de radicalisme.

1.2.2.5.7 Les mesures

Le Plan R implique la prise de mesures d'ordre préventives et répressives pour contrer le phénomène de radicalisation. Ici c'est plutôt le second objectif qui est visé : réduire l'impact du phénomène.

1.2.2.5.8 La stratégie de communication

La stratégie de communication externe du Plan R est confiée prioritairement à l'OCAM, cependant, il n'est pas exclu que d'autres organes puissent également communiquer vers l'extérieur.

1.2.2.6 Le plan R comme point de référence à l'analyse.

Dans la partie empirique de ce mémoire, nous proposerons un aperçu de certaines réalités du secteur jeunesse en matière de lutte contre les extrémismes violents.

Nous pourrions alors employer le plan R comme une des références en matière de stratégies de lutte contre l'extrémisme violent afin d'analyser les évolutions des pratiques professionnelles dans le secteur jeunesse. Il s'agira en premier lieu d'observer si des modifications ont eu lieu dans les pratiques depuis la mise en place du plan Action Radicalisme. Ensuite nous analyserons les éventuelles modifications de pratiques professionnelles dans le secteur jeunesse, afin de voir si elles reflètent en quelque sorte les objectifs du plan R.

Concrètement, nous examinerons les nouvelles actions des organisations étudiées afin de tenter de voir si elles vont dans le sens d'une cartographie du phénomène de radicalisation et de sa réduction comme le prévoit le plan R.

Cette partie de l'analyse permettra de nous éclairer sur la question qui consiste à savoir si le secteur jeunesse prend part à une stratégie intégrée de lutte contre les extrémismes.

1.2.3 L'approche préventive

1.2.3.1 Origines et évolutions du concept de prévention

La notion de prévention est assez difficilement dissociable du champ de la santé publique. C'est en effet notamment dans ce domaine que le concept de prévention a été le plus largement pensé. Ainsi nous nous référons pour point de départ à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui, en 1948, définit la prévention comme « l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps ».

1.2.3.2 Les différents niveaux de prévention²⁷

Dans le cadre de la définition ci-dessous, l'OMS envisage un classement en trois catégories des mesures de prévention :

- **La prévention primaire:**

Ensemble des actes visant à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population et à donc réduire, autant que faire se peut, les risques d'apparition de nouveaux cas. Sont par conséquent pris en compte à ce stade de la prévention les conduites individuelles à risques, comme les risques en terme environnementaux ou sociétaux.

- **La prévention secondaire:**

Pratiques visant à diminuer la prévalence d'une maladie dans une population. Ce stade recouvre les actes destinés à agir au tout début de l'apparition du trouble ou de la pathologie afin de s'opposer à son évolution ou encore pour faire disparaître les facteurs de risque.

- **La prévention tertiaire:**

Travail de prévention qui intervient à un stade où il importe de diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récidives dans une population et de réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives à la maladie.

²⁷ Neyrand Gérard, « La prévention précoce, une démarche paradoxale », *Dialogue*, 2002/3 (no 157), p. 3-13. DOI : 10.3917/dia.157.0003. URL : <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2002-3-page-3.htm>

1.2.3.3 Prévention universelle, sélective et ciblée

S. GORDON en 1982, présente une classification des actions de prévention en trois catégories :

- **La prévention universelle** est destinée à l'ensemble de la population, quel que soit son état de santé. Fait donc partie intégrante de cette acceptation de la prévention les champs dits de l'éducation pour la santé qui insiste notamment sur les grandes règles d'hygiène.
- **La prévention sélective** s'exerce en direction de sous-groupes de population spécifique : automobilistes, travailleurs en bâtiment, jeunes femmes etc. La promotion de l'activité physique ou la contraception constituent des exemples d'actions de prévention sélective.
- **La prévention ciblée** est non seulement fonction de sous-groupes de la population mais aussi et surtout fonction de l'existence de facteurs de risques spécifiques à cette partie bien identifiée de la population (glycosurie chez les femmes enceintes) ...

La notion de prévention globale

Gestion active et responsabilisée par la personne de son capital santé dans tous les aspects de la vie. L'action de promotion de la santé, de prévention des maladies ou d'éducation thérapeutique est déclenchée par des professionnels. Une participation active de la personne ou du groupe ciblé est systématiquement recherchée.

Quatre actions types sont retenues pour une "prévention globale" :

- **Par les risques**, qui est celle mise en œuvre actuellement et concerne le champ sanitaire,
- **Par les populations**, dans une logique d'éducation à la santé entendue globalement,
- **Par les milieux de vie**, qu'il s'agit de rendre sains et favorables,
- **Par les territoires**, pour bénéficier de la connaissance et de la proximité du terrain et des populations.

1.2.3.4 Facteurs de risque et facteurs de protection

Lorsque l'on parle de prévention on parle généralement de facteurs de risques et de prévention. Dans le cadre de ses travaux sur la résilience, les facteurs de risque sont définis par Garmezy (1985)²⁸ comme des facteurs dont la présence accroît la possibilité qu'un enfant ait des difficultés d'adaptation et d'apprentissage si on le compare à un enfant de la population générale. À l'inverse, les facteurs de protection sont définis, toujours par Garmezy(1985), comme des caractéristiques des individus et de l'environnement susceptibles de contrer ou de limiter les effets des facteurs de risque.²⁹

²⁸ Garmezy, N. (1985). Stress-Resistant Children: The Search for Protective Factors. In J. E. Stevenson (Ed.), Recent Research in Developmental Psychopathology: Journal of Child Psychology and Psychiatry Book Supplement, No. 4 (pp. 213-233). Oxford: Pergamon.

²⁹ F. Larose, B. Terrisse, La résilience: facteurs de risque et facteurs de protection dans l'environnement social et scolaire du jeune enfant, Brock Education Vol. 13, No. 2, 2004

1.2.3.5 Prévention des extrémismes violents, de quoi parle-t-on ?

Après avoir défini la notion de prévention et distingué les différents niveaux de prévention, nous allons à présent voir comment cette notion s'applique à la problématique de l'extrémisme violent.

Pour ce faire plusieurs options s'offrent à nous en guise de porte d'entrée. Plusieurs sources d'observation des méthodes préconisées dans une démarche de prévention des extrémismes violents:

- La littérature scientifique

D'une part, nous pouvons nous appuyer sur les différentes études produites dans le champ des sciences sociales. Une certaine littérature peut effectivement permettre de mieux comprendre les causes des extrémismes violents et une série de recommandations en découlent.

- Recommandations politiques

Une autre option est de se pencher sur ce que préconisent les politiques, en Belgique et ailleurs. Les différents états et organisations internationales via leurs institutions ont effectivement adopté un certain nombre de résolutions et de mesures, officielles pour certaines, plus confidentielles pour d'autres. Ces multiples institutions (Fédération Wallonie Bruxelles, Commission Européenne, Parlement Fédéral Belge, Nations Unies) produisent, à travers des règles de droit, de déclaration, d'actions, ou des prises de positions des recommandations concernant la PEV.

- Acteurs de terrain

Enfin, la troisième option est la porte d'entrée que constituent les options défendues par les autres acteurs, ceux du terrain, sachant que ceux-ci se nourrissent probablement des deux précédents.

Une fois encore, il nous faut admettre que nous ne pouvons pas proposer un relevé exhaustif de ces différentes perspectives pour la prévention des extrémismes violents.

Nous nous bornerons donc à une analyse des différentes perspectives au départ d'une approche qui se trouve au confluent des deux premières pistes: les études scientifiques et les recommandations scientifiques.

Effectivement, nous avons posé le choix ici de partir de l'étude scientifique commandée par les autorités fédérales belges afin de voir ce qui y est préconisé en termes de prévention³⁰.

30 Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit.,

1.2.3.6 Prévention de la radicalisation dans les pays voisins: vers une typologie des formes de travail en PEV

Dans l'étude de référence pour ce travail³¹, les chercheurs ont également apporté un compte rendu des différentes stratégies de travail employées dans les pays voisins.

Ces différentes formes de travail de préventions sont au nombre de 3.
En voici un bref descriptif:

- Les formes de travail pro-actives
- Les formes de travail réactives
- Les formes de travail visant la collecte et l'échange d'informations et de connaissances

1.2.3.6.1 Les méthodes de travail pro-actives

Les méthodes pro-actives se concentrent sur l'empowerment (autonomisation) des citoyens et professionnels. Ces formes de travail ont pour but ceux qui entrent en contact avec des personnes dans leur entourage social qui semblent traverser un processus de radicalisation, afin de les informer et de les rendre aptes à trouver des solutions aux problèmes qui y sont associés. Il s'agit ici autrement dit d'une offre qui est faite au milieu social par la voie des autorités.³²

Selon l'étude de référence précitée, cette catégorie de méthode peut être subdivisée en 6 types d'actions. Nous verrons ci-après un bref descriptif et quelques exemples concrets de ces méthodes de travail.

La formation des professionnels

Aux Pays-Bas, cette stratégie est développée afin de conscientiser les acteurs potentiellement en contact avec le phénomène, afin qu'ils puissent contribuer à la signalisation d'éventuels cas de radicalisation.

³¹ Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 9

³² Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 166

Débat public

L'objectif de ces démarches est de renforcer le développement social des jeunes en se rapprochant d'eux et en leur offrant des activités sportives, sociales ou de débats sur des sujets actuels (exemple : STREET, Londres UK).

Aux Pays-Bas, un autre exemple de ce de méthode type propose de travailler au rapprochement et à l'interaction entre les différents groupes de la société afin de favoriser l'acceptation mutuelle. Les interactions se font sur la base de débats sur la politique et les thèmes sociaux sensibles.

Soutien de la formation des parents

Soutenir les parents appartenant aux groupes identifiés comme "à risque" selon les critères établis en fonction de la situation. Par exemple, aux Pays-Bas dans un quartier d'Amsterdam des parents musulmans en difficultés sont soutenus en vue de développer les capacités à transmettre leurs valeurs traditionnelles et religieuses. Cette stratégie vise à éviter que les jeunes se tournent vers d'autres interlocuteurs dans leur recherche identitaire.

Formation pour les jeunes présentant un niveau de scolarisation élevé et passerelle vers le monde du travail

Aux Pays Bas de nouveau, un projet d'école d'été sur l'Islam a été proposé en 2009. La stratégie de ce projet est basée sur les jeunes musulmans présentant un niveau de scolarisation élevée, et ce pour 3 raisons :

D'abord, car il a été démontré que ce sont eux qui sont les plus sensibles aux questions d'exclusions dont souffrent les membres de leur communauté.

Ensuite, stratégiquement parce qu'il a été évalué qu'en ciblant les membres les plus instruits de la communauté, ces derniers entraîneront avec eux les autres membres de la communauté vers des destins plus favorables.

Enfin, pour une raison évidente de compétences présentes dans cette frange de la population. Ces compétences sont considérées comme des leviers importants pour permettre à ces personnes d'avoir des perspectives positives dans la société. De plus, ces personnes sont potentiellement capables de faire évoluer le débat sur les questions de religion et d'état de droit.

Les programmes EXIT axés sur la déradicalisation

Les programmes de désengagement sont utilisés en Allemagne, Norvège et en Suède. Ces programmes s'adressent à des individus radicalisés dont on veut modifier le niveau d'engagement.

Déradicalisation dans les prisons

Au Danemark par exemple, des imams sont mis à contribution afin de prêcher dans les prisons. Ces programmes nécessitent une grande attention quant aux personnes qui entrent en dialogue avec les radicaux: ils doivent avoir une certaine légitimité et une crédibilité pour pouvoir agir efficacement.

1.2.3.6.2 Les formes de travail réactives

Nous distinguons ensuite les formes de travail réactives où il est fait appel à des professionnels. Il ne s'agit pas tant ici d'une autonomisation mais plutôt d'une demande de partenariat entre la population et les professionnels, qui s'extériorise essentiellement par l'établissement d'un point de détection. Il s'agit donc ici par essence moins d'une offre émanant des autorités, que d'une demande émanant des autorités et adressée aux citoyens, généralement en vue d'obtenir des informations.³³

Point de détection

Présents dans plusieurs villes des Pays-Bas, les points de détection s'adressent spécifiquement aux citoyens qui peuvent y adresser leurs questions, ou signaler d'éventuels cas de radicalisme présents dans l'entourage. À cet endroit seront analysées les situations, et sur cette base, les solutions adaptées seront recherchées, au cas par cas.

Deux risques sont identifiés dans l'étude par rapport à ce type de dispositif : d'une part le risque de stigmatisation sur base d'une liste de signaux, et d'autre part le risque que ce système ne soit qu'une boîte aux lettres vers les services de police, ce qui entraînerait une suspicion vers des personnes non radicales, pouvant être contre-productifs au point de conduire à la radicalisation de certains éléments.

³³ Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p.166

1.2.3.6.3 Les formes de travail visant la collecte et l'échange d'informations et de connaissances

Points de contact informations

Aux Pays-Bas, par exemple, ce type de structure existe en vue de pouvoir collecter des informations transmises par les citoyens sur d'éventuels phénomènes de radicalisme.

Réseaux de cohésion sociale

Aux Pays-Bas à nouveau, on s'appuie sur les maillages existants via les réseaux de cohésion sociale afin de garder une veille constante sur les quartiers et d'échanger et collecter des informations relatives au phénomène.

Centre national de connaissances et de conseil

Il s'agit, aux Pays-bas d'un lieu où les citoyens peuvent adresser leurs questions. L'objectif est de rendre les citoyens alertes face aux situations problématiques, tout en offrant une vision nuancée du phénomène.

1.2.3.7 Besoins des professionnels belges en matière de prévention de la radicalisation

L'enquête précitée, propose, après un passage en revue des stratégies déployées dans les pays voisins, une mise en lumière des besoins du terrain belge. Ces éclairages nous seront utiles pour analyser ce qui se fait sur le terrain.

- La politique locale vise le bouillon de culture de la radicalisation

Le bouillon de culture contient trois types de facteurs : individuels, environnementaux et sociétaux. C'est au niveau des facteurs environnementaux que les intervenants de l'étude font référence. Ainsi, des initiatives sont recommandées par les intervenants dans les domaines du social (prévention de la chute sociale), de l'enseignement (lutte contre l'échec scolaire), la culture, l'autonomisation (l'empowerment pour éviter les processus d'aliénation) mais également au niveau de l'intégration et de l'interculturalité, et de la citoyenneté.

- Maintenir ouvert le débat public

Certains témoins interrogés dans l'enquête mettent en avant l'importance de maintenir le débat ouvert, spécifiquement avec les radicaux ou les groupes à risque. Ainsi, dans le cas du djihadisme, il sera préconiser qu'avec la communauté musulmane, la concertation soit encouragée, notamment via la création de nouveaux organes. Pour cause, il apparaît que chez les jeunes radicaux, l'attitude constitue plus souvent un appel au dialogue que de véritables signes de radicalité. Pour ce faire, on relève une nécessité de recourir à des acteurs compétents pour les questions religieuses. Certains répondants à cette enquête évoquent le fait que certains engagements relèvent d'une mauvaise compréhension des textes et du vocabulaire (religieux ici).

- Responsabilisation des écoles

Ici, toujours selon la même source, les répondants insistent sur l'impact important de l'école sur les jeunes. D'où la nécessité d'y proposer une offre culturelle qui invite au débat, à l'ouverture. Il s'agit d'un lieu privilégié pour apprendre à mieux comprendre l'autre, notamment en travaillant sur les stéréotypes et l'interculturalité.

On relève également le constat de la difficulté rencontrée par les enseignants, qui peuvent parfois « se sentir seuls dans le désert », du fait des manques de moyens auxquels ils doivent parfois faire face.

- Dialogue et réseautage entre les professionnels locaux

L'article comprend également toute une série de recommandations politiques en matière de prévention. Ces revendications sont issues de deux champs : la politique sociale et les actions locales.

Une politique sociale puissante doit permettre d'agir positivement sur le bouillon de culture à travers l'enseignement, l'intégration, le vivre ensemble, la culture. Une attention particulière doit aussi être accordée à offrir des possibilités de débats pour les jeunes et les citoyens, afin de permettre à chacun de rencontrer des pairs ayant des avis divergents.

Au niveau local, l'accent est mis sur la jeunesse qui est un groupe cible particulièrement vulnérable et sensible à la radicalisation.

Les inégalités perçues (subjectivité des individus) ayant un rôle prépondérant dans les processus de radicalisation, il y a lieu de corriger ces inégalités perçues.

Ici aussi, le débat démocratique, où sont confrontés des avis divergents avec la possibilité de confronter aux idéologies radicales des contre discours et plus généralement les points de vue plus modérés.

On insiste aussi dans l'enquête sur la nécessité de former les intervenants de première ligne à reconnaître les phénomènes de radicalisme et de travailler les questions d'identité chez les jeunes.

2. Chapitre 2 : Partie méthodologique

Dans la partie théorique de ce travail, nous avons proposé une mise en contexte de notre question, à travers une caractérisation de la problématique d'extrémisme violent et des modalités d'interventions préconisées pour y faire face.

Nous allons à présent poursuivre en entrant concrètement dans le questionnement que nous proposons sur le terrain du secteur jeunesse bruxellois. La question de recherche sera :

« Comment des acteurs du secteur jeunesse s'approprient-ils la question de la prévention des extrémismes violents dans leurs pratiques professionnelles ? »

Ce que nous proposons pour ce mémoire est une étude empirique qualitative. La démarche de recherche s'inscrit dans la catégorie inductive.

Notre démarche d'exploration de la question de recherche se fera donc sans partir d'une hypothèse spécifique. Dans ce chapitre nous exposerons la méthodologie que nous proposons pour explorer cette question.

La première étape sera de définir l'objet d'étude et le terrain d'enquête empirique.

Il s'agit en quelque sorte de préciser ce qui sera observé et analysé.

Suite à cela nous détaillerons la méthode de récolte de données. À ce stade, nous nous attellerons à présenter les démarches de collectes de données et les conditions techniques dans lesquelles elles ont été mises en œuvre.

Enfin, nous exposerons brièvement la méthode qui sera employée pour analyser les données collectées.

Après ce bref chapitre méthodologique, nous pourrons passer à la partie empirique, donc la mise en application de la méthode exposée dans la présente partie.

2.1 Définition de l'objet

Afin de définir l'objet de l'enquête « les pratiques du secteur jeunesse bruxellois en matière de prévention des extrémismes violents », il est important à nouveau de découper les différents éléments de cette proposition. Nous procéderons donc par différentes étapes. D'abord, nous rappellerons en quelques mots pourquoi cette délimitation de l'objet. Ensuite, nous décrirons ce qu'est le secteur jeunesse à Bruxelles. Enfin, nous expliciterons ce que recouvrira la notion de « pratiques du secteur en matière de PEV » dans le cadre de ce travail.

2.1.1 Choix du terrain

Le choix de ce terrain se justifie par la prégnance de la problématique sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale (nombre de personnes impliquées dans les attentats et parties combattre à l'étranger). Ceci nous amène à considérer que cette zone géographique constitue un terrain particulièrement intéressant à étudier du fait que la mobilisation autour de cette problématique y est probablement spécifiquement intense.

Au niveau professionnel nous sommes actifs sur cette zone, ce qui facilite d'une part l'accès aux personnes ressources et nous confère une meilleure connaissance du terrain et donc facilite l'identification des acteurs pertinents.

2.1.1.1 Le secteur jeunesse

Le secteur jeunesse en Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) est un secteur d'activités composé de différents acteurs investis dans le développement et l'épanouissement des jeunes de 3 à 30 ans.

Il est sous la responsabilité de la Ministre de la Jeunesse et ses prérogatives administratives sont assurées par le Service Jeunesse de la FWB.

Le secteur Jeunesse se situe dans le giron de la direction générale de la culture.

Il comprend notamment les centres de jeunes et les organisations de jeunesse.

2.1.1.2 Les centres de jeunes (CJ)³⁴

S'adressant aux jeunes de 12 à 26 ans, les CJ sont des associations et des lieux ayant pour objectif de favoriser le développement chez les jeunes de la citoyenneté active critique et solidaire. Cela s'opère généralement à travers une prise de conscience et de connaissances des réalités de la société, des attitudes de responsabilités et de participation à la vie sociale, économique et culturelle.

Les centres de jeunes sont reconnus et régis par le décret du 20 juillet 2000, qui en détermine les missions et les conditions de reconnaissances.

Il existe trois catégories de centres de jeunes :

- Les maisons de jeunes (MJ)
- Les centres d'information pour jeunes (CIJ)
- Les centres de rencontre et d'hébergement (CRH)

³⁴ Portail du service jeunesse en Fédération Wallonie Bruxelles : www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?id=cj

Nous avons pris le parti de nous centrer sur les deux premières catégories étant donné leur ancrage local et plus continu dans la durée. Effectivement, les CRH accueillent souvent des jeunes de passage et ont donc une relation moins privilégiée avec leur public car moins profonde et moins inscrite dans la durée.

2.1.1.3 Les organisations de jeunesse (O.J.)³⁵

Les organisations de jeunesse, acteurs importants du paysage associatif et éducatif en Belgique francophone ont pour mission l'animation des jeunes via des activités ludiques et pédagogiques favorisant le vivre ensemble et le développement personnel. Les différentes organisations ont chacune leurs spécificités qui s'expriment au travers des activités et services qu'elles développent pour les jeunes (3 à 30 ans principalement) (formations, création d'outils pédagogiques et publications, accueil de classes vertes, séjours et camps de vacances, hébergement de groupes de jeunes, encadrement de devoirs, organisation de camps, séjours ou plaines en Belgique ou à l'étranger, développement de projets variés avec les jeunes, groupes de réflexion ou de sensibilisation, information, espaces d'accueil et de rencontre, participation à l'ancrage local des jeunes (source : le secteur jeunesse en un coup d'œil)

Les organisations de jeunesse peuvent être classées en 5 catégories:

- Les mouvements de jeunesse (mouvements foulards)
- Les mouvements thématiques
- Les services jeunesse
- Les fédérations d'organisations de jeunesse
- Les fédérations de centres de jeunes

2.1.2 Définition de l'objet de l'enquête empirique

Nous avons construit cette partie autour de l'analyse de projets et de dispositifs mis en place par le secteur jeunesse dans le champ de la PEV.

Nous avons pu, pour cette partie, bénéficier de l'avantage d'être nous même sur le terrain. Pratiquement, nous allons ci après développer une analyse de quelques dispositifs mis en œuvre par le secteur jeunesse afin de contribuer à la PEV.

- La création d'un manuel pédagogique pour la prévention de l'extrémisme violent à travers l'information jeunesse
- La mise en place d'un dispositif de formation et de sensibilisation des professionnels du secteur Jeunesse aux questions de prévention du radicalisme violent chez les jeunes
- L'extension d'un centre d'information jeunesse notamment via le développement de permanences décentralisées

³⁵ Portail du service jeunesse, Op. Cit.

2.2 Matériel récolté

Pour permettre une analyse approfondie des trois dispositifs pré-cités, et plus largement pour apporter des éléments réponse à notre question de recherche, nous aurons recours à plusieurs matériaux de natures et d'intérêts différents : l'analyse documentaire, des entretiens qualitatifs et un focus group.

2.2.1 Analyse documentaire

Pour l'analyse documentaire, nous avons collecté toute une série de documents de travail ou promotionnels en lien avec les dispositifs étudiés (comptes rendus de réunions, affiches et autres supports de communication des formations et séminaires, rapports d'évaluations, de rapport de réunion, de supports de communication et de promotion vers les publics ou de conventions entre les pouvoirs subsidiaires et les opérateurs, sites web...).

Nous avons pu, pour cette partie, bénéficier de notre position d'acteur de terrain. Ainsi, pour ce qui est des dispositifs 1 et 2, nous avons accès au « cloud » des groupes de travail qui sont à la manœuvre pour les dispositifs. Sur ces espaces virtuels de partage de documents sont stockés l'entièreté des rapports de réunions, documents de travail, support de promotions, conventions, rapports comptables. Nous avons donc eu la possibilité d'accéder à l'entièreté de ces documents de façon tout à fait illimitée.

Pour le 3^e dispositif, nous avons eu accès à moins de documents, pour des raisons liées d'une part à la nature du dispositif (contours flous) et d'autre part, le fait que contrairement aux deux autres nous n'y avons pas participé directement. Cependant, en tant que travailleur de la fédération à laquelle est affiliée cette structure, nous avons tout de même pu bénéficier de l'accès à des documents et à une connaissance historique de la structure (la façon dont elle a évolué au fil du temps).

Ce troisième dispositif a donc fait l'objet d'une analyse documentaire moins fouillée. Par conséquent, nous avons fondé l'analyse de ce projet plus spécifiquement sur un entretien semi-directif avec le directeur de l'organisation concernée.

2.2.2 Entretiens qualitatifs

La seconde catégorie de matériel empirique est constituée d'entretiens qualitatifs avec des professionnels de terrain issus du secteur jeunesse.

Cette partie de l'étude empirique comporte un double objectif :

D'une part, nous tenterons de compléter et de recouper les éléments observés dans le cadre de l'étude documentaire au travers des entretiens qualitatifs avec des acteurs de terrain ayant été impliqués dans ces 3 dispositifs. Nous pourrions recueillir quelques indications complémentaires sur les dispositifs étudiés mais également sur leur mise en œuvre dans la pratique.

D'autre part, nous visons à faire émerger un autre aspect de la problématique à travers ces entretiens : les représentations des acteurs de terrain concernant la problématique de la prévention des extrémismes violents et de leurs rôles dans ce cadre.

Nous explorerons avec ces professionnels la question des pratiques dans le cadre de la PEV, de leurs constats, des contraintes et des opportunités en lien avec ce phénomène.

Ceci nous donnera une indication quant aux enjeux et aux pratiques dans le champ de la PEV, et leurs éventuelles évolutions (nature des pratiques, orientations, partenariats, subventions...), du point de vue des acteurs rencontrés.

Ici à nouveau, nous nous devons de préciser la présence d'une asymétrie dans notre dispositif de récolte : pour deux des dispositifs, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs avec les directeurs des organisations qui en sont à l'origine. Par contre pour le troisième, nous n'avons pu répéter la même manœuvre.

En effet, pour le second dispositif, le dispositif de formation et de sensibilisation, il n'aurait pas été pertinent à notre sens d'interroger le responsable de la structure promotrice du projet. Pour cause, la personne responsable de cette structure est entrée récemment en fonction et n'a donc pas suffisamment de connaissance historique du projet.

C'est pourquoi, nous avons préféré mener un focus group avec d'autres parties prenantes du projet (membre de comité pédagogique, participants aux formations afin d'accéder par un autre biais aux représentations des acteurs en lien avec ce dispositif.

Enfin, un autre directeur de centre de jeunes n'ayant pas été à l'initiative d'un des 3 dispositifs étudiés a également fait l'objet d'un entretien.

Nous présenterons au point suivant la grille d'entretien qui a été utilisée lors de cette phase de collecte.

2.2.2.1 Grille d'entretien

Grille d'entretien semi-directif
Secteur jeunesse et prévention des extrémismes violents:
Pratiques et analyses des travailleurs du terrain bruxellois

Sujets à explorer avec lors des entretiens:

- Compréhension des termes extrémismes violents
- Comment prévenir et rôle des acteurs du secteur jeunesse
- Position de l'acteur par rapport à ce contexte
- Origine des pratiques
- Description des pratiques
- Évolutions des pratiques
- Effets de ces pratiques
- Point de vue personnel

Questions de relance ou de recentrage, à utiliser si les sujets ne sont pas abordés spontanément ou si l'entretien s'écarte du sujet.

Question ouverte:(amorçe)

Niveau des représentations des acteurs

Comment définiriez-vous la notion d'extrémisme violent ?

Pensez-vous que le secteur jeunesse ait un rôle à jouer au niveau de la prévention des extrémismes violents ? Si oui lequel ?

Niveau de l'organisation, de ces actions et du contexte

Jouez-vous un rôle dans le cadre de la prévention de la radicalisation ou de l'extrémisme violent dans votre travail ?

Quel est ce rôle ?

Que cela implique-t-il ?

Origine des pratiques

Origine de votre implication (Mise à l'agenda des pratiques)

Depuis quand êtes-vous impliqué dans la prévention de la violence ?

Quels sont les éléments qui ont guidé la décision de vous impliquer dans cette problématique ?

- Constat de terrain
- Injonction politique
- Avez-vous bénéficié de subventions ? de formations ? De soutien ?
- Pression sociétale et médiatique
- Prise de conscience
- Appui théorique, constats empiriques, scientifiques

Comment s'opérationnalise votre pratique dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent ?

Description des pratiques

Types d'actions

Publics

Évolutions des pratiques (ou des postures)

- Innovation
- Renforcement de pratiques existantes
- Réorientation
- Diversification
- Statu quo

Nouveaux partenaires

Il apparaît que la prévention des extrémismes violents s'organise à travers une grande diversité d'acteurs, ce qui s'explique par la multitude des facteurs mis en cause.

Fonctionnez-vous avec de nouveaux acteurs ? Comment s'articule la coopération avec ces acteurs ?

Comment s'articulent les différents types d'action de prévention ? (Différence de cultures, de prérogatives, de missions et de pratiques)

Effets de votre implication dans la prévention des extrémismes

Que pouvez-vous observer au niveau des effets de vos pratiques dans le champ de la prévention des extrémismes violents ?

-
- Effets désirés
- Objectifs (généraux, opérationnels)
- Indicateurs
- Évaluation
- Effets indésirables
- Evolution des professions
- Perception de la part des autres acteurs et par les publics

2.2.3 Le Focus Group

2.2.3.1 La méthode du Focus Group(FG)

Méthode de collecte de données en sciences sociales, les FG prennent la forme de discussions de groupe ouvertes, organisées dans le but de cerner un sujet ou une série de questions pertinentes pour une recherche. Il s'agit d'une méthode de récolte de données qualitatives, souvent en lien avec la théorie des représentations sociales issue du champ de la psychologie sociale. Cette méthode permet d'interroger les représentations d'un phénomène social à travers l'analyse des interactions entre les participants. On peut d'ailleurs dire que dans les FG, les interactions sont utilisées à la fois comme outil de recherche (à travers la mise en discussion) et comme objet de recherche.

Cette méthode, peut être utilisée de diverses façons et dans des contextes très différents. Le FG n'est d'ailleurs pas une méthode exclusivement utilisée dans le champ des sciences sociales: elle est également utilisée dans de très nombreuses situations comme dans le marketing, les études de consommateurs...

Aussi, quand le FG est utilisé en recherche en sciences sociales, il peut être envisagé comme seule méthode ou combiné avec d'autres méthodes de recherches quantitatives ou qualitatives (entretiens individuels, grille ou formulaire qualitatif...).

Le FG peut aussi être envisagé comme moyen de vérifier des données récoltées par d'autres méthodes.

D'un point de vue pratique, le FG s'organise avec un nombre de participants ne dépassant idéalement pas 8 pour permettre des échanges de qualité.

Les participants du FG ont généralement de profils homogènes, à moins qu'une volonté de croisement de plusieurs profils ne soit nécessaire en fonction de la recherche.

Le nombre de questions à poser sera généralement d'une demi-douzaine.

Chaque question sera discutée pendant une quinzaine de minutes et le FG durera aux alentours de deux heures. Les conditions devront être confortables et détendues de manière à favoriser la spontanéité et la prise de parole libre des participants.

Pour l'analyse, une retranscription intégrale des contenus des discussions sera réalisée grâce à un enregistrement de la séance et une prise de note des attitudes non verbales.

L'analyse devra permettre de repérer les éléments intéressants de réponse récurrents. A travers une méthode de collage par exemple, on pourra évaluer la fréquence d'occurrence des différents éléments de réponses pertinents au regard des objectifs de la recherche.

La méthode prévoit également, une répétition des séances jusqu'à saturation l'apparition de nouveaux éléments (jusqu'à ce que plus rien de neuf n'émerge), en fonction naturellement des possibilités techniques.

2.2.3.2 L'application du focus group au présent travail

En termes de méthode, nous tenterons de respecter au mieux la méthode des FG. Le seul élément d'adaptation, sera le fait que nous ne pourrons pas multiplier les séances, pour des raisons pratiques, comme les difficultés à mobiliser plusieurs professionnels au même moment.

Pour contourner cette difficulté, nous avons donc décidé de profiter d'un FG déjà organisé pour recueillir le matériau qui nous intéresse.

Contexte

Le second dispositif de la liste, le dispositif de formation et de sensibilisation des professionnels du secteur Jeunesse aux questions de vivre ensemble violent chez les jeunes, est organisé par et pour le secteur jeunesse, à l'initiative de la ministre de tutelle, dans une perspective de prévention de la radicalisation violente.

Le Focus Group utilisé ici est issu du dispositif d'évaluation du projet en question.

En effet, dans le cadre de ce projet, les acteurs qui en sont les organisateurs ont établi un dispositif d'évaluation à plusieurs niveaux (chiffres de fréquentation, retours en réunions du comité pédagogique responsable de l'organisation, formulaires d'évaluation rempli par les participants au terme des formations). Ceci a pour objectif de permettre aux opérateurs de faire évoluer le dispositif, mais également de rendre compte de leurs actions aux bailleurs de fonds. Dans ce contexte d'évaluation est organisé un focus group avec des travailleurs de centre de jeunes ayant participé aux journées de formation. Ce focus group a pour objectif d'interroger la satisfaction des participants mais également et surtout leurs attentes et besoins dans le cadre de la PEV. Pour ce faire, les organisateurs interrogeront les représentations de travailleurs concernant leurs rôles dans la PEV et les pratiques existantes et à développer dans ce champ.

Il ne s'agit donc pas d'un dispositif de recherche élaboré uniquement dans le cadre de ce mémoire. Ce FG est plutôt un dispositif existant, organisé au profit du projet, mais exploité dans le cadre de ce mémoire.

Nous avons effectivement estimé qu'il était susceptible d'apporter certains éléments à notre étude.

Composition du Focus Group

Le FG sera donc composé de 4 travailleurs en centre de jeunes en fédération Wallonie Bruxelles ayant participé aux formations mises en place dans le cadre du dispositif.

Questionnaire du Focus Group

(Le questionnaire tel que présenté ci-dessous est composé de questions qui ont été posées telles qu'elles. Les tirets en dessous des questions sont des pistes de relance ou des hypothèses de réponses, qui peuvent être utilisées en cas de difficultés d'obtenir des réponses de la part des participants)

A. Participation aux formations

1) Qu'est-ce qui vous avait amené à participer aux formations ?

- Éléments motivation: rencontre d'un besoin identifié sur le terrain, une volonté de l'organisation de travailler ces thématiques ? envie d'apprendre, intérêt pour l'outil, la thématique, incitation du coordonnateur, intérêt pour le projet ?
- Attentes → compétences pratiques, outils, thématique, réflexion, échanges ?

2) Cette journée vous a-t-elle été utile ?

- Avez-vous utilisé l'outil ?
- Les réflexions vous ont-elles servi ?
- Les rencontres faites ont-elles nourri votre pratique ?

B. Secteur Jeunesse et PEV

(En introduction, nous proposons une petite remise en contexte de la convention)

3) Dans quelle mesure pensez-vous avoir un rôle à jouer dans la PEV ?

- un rôle nouveau ?
- notre travail contribue-t-il à la prévention ?

4) Comment êtes-vous mobilisé – sollicité – touché par ce sujet ? (Ou pas...)

- Nos publics ont changé – constats de terrain
- Nos publics sont en demande
- Les autorités nous ont sollicités
- Des moyens sont déployés
- Le poids de l'actualité nous mobilise
- Notre action contribue par nature à diminuer l'extrémisme violent

5) Les pratiques :

Quelles sont les actions que vous menez ? Quels changements ? Quels partenariats ? Quelle posture professionnelle ? Votre rôle a-t-il évolué avec la PEV ?

- ➔ De nouveaux projets ?
- ➔ Des axes de travail renforcés ?

- Vivre ensemble – lutte contre discriminations
- Débattre
- Citoyenneté – engagement
- Développement personnel
- Résilience
- Politique internationale
- Aborder les questions d'actualité/ de radicalisme avec les publics ? Avec les collègues ?

➔ Nouveaux partenariats ?

- Avec qui (associatif, autres acteurs, sécurité, autorités...)
- Pour faire quoi ? (concertations, projets, formations, échanges d'informations)
- Comment cela se passe ? (articulation, différentes missions, différences de culture)

➔ Changement de posture :

- déontologie
 - partage d'information
 - représentations liées aux publics (méfiance, suspicion, contrôle)
- Moyens:(formations, emplois, subventions, matériel...)

6) Quels sont les besoins spécifiques liés à cette situation ?

De quoi avez-vous besoin au regard de ces nouveaux enjeux ?

- formations : méthode (théoriques, pratiques ?) lieux (décentralisées ?)
- documents ?
- Autres ?
- Prise de position sectorielle ?
- Clarification des rôles ?

2.3 Méthode d'analyse

Une fois tout le matériel empirique récolté, il faudra d'abord retranscrire intégralement tous les entretiens, classer et décortiquer toutes les informations contenues dans les entretiens et les différents documents collectés. Interviendra ensuite la phase d'analyse des données.

2.3.1 Description et analyse croisée des 3 dispositifs

Sur base de l'analyse des différents documents, nous procéderons à une description détaillée des trois dispositifs.

Pour baliser la description, nous avons réalisé un tableau qui reprend les items qui permettront de décrire les dispositifs selon certaines caractéristiques que nous avons estimées pertinentes.

Ceci nous permettra d'avoir un aperçu concret d'exemples de ce qui est mis en place dans le secteur jeunesse dans le cadre de la PEV.

Nous pourrions croiser les caractéristiques de ces projets.

Voici la grille proposée qui visera à mettre en évidence les différents aspects qui peuvent caractériser les dispositifs de PEV :

	Dispositif 1	Dispositif 2	Dispositif 3
Nom de dispositif			
Type de dispositif et d'intervention			
Opérateur(s)			
Leviers d'actions et Stratégies déployées			
Publics ciblés			
Zone d'action ou d'influence du dispositif			
Bailleurs de fonds			
Initiateur			
Partenaires			
Changement au niveau des pratiques			
Observations			

2.3.2 Analyse des tendances et orientations en PEV dans le secteur jeunesse

Suite à la description des 3 dispositifs, à leur analyse croisée, nous pourrions voir si des tendances se dégagent au niveau des pratiques du secteur jeunesse dans le cadre de la PEV. Quels sont les leviers d'action qui reviennent dans les différents projets, les méthodes ou les références communes ? Qu'en est-il de la prise d'initiative, des financements,...

2.3.3 Liens entre les apports théoriques et le matériel empirique analysé.

Sur base des hypothétiques tendances observées au point précédent, nous pourrions tenter des rapprochements avec les éléments issus de la partie théorique de ce travail.

Il s'agira alors de confronter les tendances générales, s'il en existe, avec les modèles théoriques, les recommandations, les typologies d'action proposées dans le premier chapitre de ce mémoire.

2.3.4 Analyse des représentations des acteurs de terrain concernant la PEV dans le secteur jeunesse

Dans un troisième temps, nous nous pencherons plus spécifiquement sur les représentations exprimées par les professionnels concernant la PEV dans le secteur jeunesse.

Il s'agira tout d'abord de faire l'inventaire des éléments appartenant à la catégorie des représentations des professionnels sur la PEV et le rôle du secteur dans ce cadre.

Pour ce faire, il sera question avant tout de lister les passages où les acteurs expriment leurs points de vue sur la PEV, ses implications, ses causes et conséquences...

Ces représentations seront ensuite confrontées à une grille de lecture qui nous permettra éventuellement de mieux caractériser ces représentations de la PEV, et plus précisément, la façon dont les acteurs de terrain accueillent l'émergence de cette nouvelle thématique dans leurs pratiques professionnelles.

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur une typologie des logiques de reconstruction identitaires des travailleurs sociaux en contexte de changement identitaires profonds issue d'une étude d'Abraham Franssen³⁶.

Dans ce texte, il était question des réactions des professionnels de l'insertion socio-professionnelle dans le contexte du passage d'une logique d'État providence à une logique d'état social actif. Ce changement de paradigme crée selon l'auteur, une situation de métamorphose des professions que les professionnels accueillent de façons différentes, classées selon une typologie qu'il nous propose.

La typologie d'Abraham Franssen propose une classification des modes de réactions au changement de la façon suivante :

Le mode de gestion défensif : « L'île préservée » et « la forteresse assiégée »

Le mode de gestion « anémique » : « le château de sable submergé »

Les modes de gestion identitaire « offensifs »

- La logique innovatrice
- La logique adaptatrice
- La logique revendicative
- La logique révoltée

1. Le mode de gestion défensif : « L'île préservée » et « la forteresse assiégée »

(réaffirmation du rôle et de l'identité : maintien des finalités et des compétences)

Le mode défensif apparaît généralement lorsque les tensions affectent l'identité sans la briser. Ces tensions restent donc gérables et n'entraînent ni l'implosion ni l'explosion des rôles qui sont donc pérennes. Il s'agit donc de contextes où différentes dimensions des rôles restent praticables et légitimes.

Mais ce mode peut également être plus strictement défensif en cas de rôle menacé.

Une attitude et un discours de résistance est repérable (“on tient bon!”) et selon le degré de pression on parlera de “forteresse assiégée ou d'île préservée”.

Une des dérives peut-être une bunkerisation des travailleurs qui se referment en réaffirmant de façon défensive le rôle traditionnel et de sa légitimité (risque de crispation identitaire).

2. Le mode de gestion « anémique » : « le château de sable submergé »

(perte de sens, déqualification, disqualification, crise d'autorité)

Ce mode, contrairement au mode défensif, apparaît plus généralement lorsque les tensions de rôles et d'identités sont trop fortes. Ces tensions et ces changements provoquent un effondrement identitaire chez les acteurs. Ceux-ci sont alors marqués par un sentiment d'échec, d'obsolescence de leurs compétences. Les travailleurs semblent alors ne plus y croire et manifester un désinvestissement qui s'exprimera parfois par exemple par la maladie, la recherche de gratifications dans d'autres sphères, etc.

3. Les modes de gestion identitaire « offensifs »

36 Franssen, A., « État social actif et métamorphoses des identités professionnelles. Essai de typologie des logiques de reconstruction identitaire des travailleurs sociaux », *Pensée plurielle*, 2005/2 (no 10), p. 137-147. DOI : 10.3917/pp.010.0137. URL : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2005-2-page-137.htm>

(recomposition du rôle autour d'une ou plusieurs dimensions)

Les travailleurs confrontés à une situation où le rôle initial n'est plus praticable, adoptera parfois dans un mode de gestion identitaire offensif. Celui-ci aura pour objectif la gestion de l'écart entre l'image idéale du rôle et l'expérience pratique de celui-ci. On constate effectivement chez ces acteurs un écart trop grand entre l'image voulue et l'image que les autres lui renvoient ou lui reconnaissent.

Les modes de gestions offensifs sont des réponses identitaires qui passent par des modifications de la définition du rôle et de l'identité sur une ou plusieurs dimensions.

Différents modes de gestions offensifs sont définis par l'auteur en fonction de la dimension privilégiée pour le changement.

La logique innovatrice

En situation d'écart entre les finalités assignées et l'expérience pratique du rôle, la logique innovatrice fera office de réaction pour atténuer les tensions de rôles. Dans ce contexte, les acteurs vont agir sur les finalités du rôle faisant en référence à de nouveaux principes afin de rester en congruence ; Ceci amènera des innovations sociales et culturelles ainsi qu'une nouvelle définition de leur rôle et de leur identité professionnelle.

La logique adaptatrice

On parlera de logique adaptatrice si les mutations de rôle amènent une adaptation des compétences. On assistera alors à une affirmation de compétences spécifiques. Au niveau individuel cela prendra la forme d'une spécialisation dans certains domaines avec la construction éventuelle de niches professionnelles.

Au niveau collectif, on observera une professionnalisation de certaines pratiques professionnelles, avec des acteurs qui tenteront de s'imposer comme acteur (reconnaissance) spécialisé dans des domaines émergents. Le discours sera alors marqué par une affirmation de spécificité, délimitation de nouvelles compétences.

Cette logique est particulièrement présente au niveau des métiers subalternes ou intermédiaire dans le champ de l'éducation.

La logique revendicative

Cette logique aura comme objectif de réduire la dissonance et les frustrations identitaires.

Le déficit est rapporté par les acteurs concernés aux manques de moyens matériels. Ces acteurs réclament dès lors une meilleure reconnaissance de leur rôle. La demande apparente de moyens matériels peut cacher en réalité la demande profonde de l'ordre de la reconnaissance symbolique et de la valeur sociale et utilité reconnue. Nous sommes donc ici plutôt dans des enjeux symboliques. Les acteurs témoignent d'une frustration due au mauvais traitement relatif (comparaison avec d'autres acteurs). Ici, une identité positive sera recherchée à travers la mobilisation sociale en elle-même, même si l'objectif annoncé est celui d'une meilleure reconnaissance matériel.

La logique révoltée

La logique révoltée se distingue par une remise en cause du rapport social qui institue le rôle. Le pouvoir du professionnel sur l'utilisateur est souvent perçu comme problématique par les acteurs eux-mêmes. Il n'y a donc pas ici de demande de reconnaissance ou de professionnalisation, qui sont perçues comme participants au pouvoir susmentionné qui fait partie du problème et non de la solution.

On observe par contre une tendance à la solidarité avec l'utilisateur et une remise en cause du système institutionnel.

Des constructions identitaires en contexte en miroir

Il est important de noter que les acteurs peuvent passer d'une logique à une autre à différents moments. Cependant, on considère qu'une logique principale apparaît chez les acteurs. Celle-ci a toujours pour finalité d'assurer la pérennité du rôle et la reconstruction identitaire acceptable ou valorisée par lui-même ou les autres. La méthode employée par les acteurs dépendra plus de ses ressources que de ses caractéristiques ou de ses choix.

Nous proposons dans le présent travail l'hypothèse que cette typologie des logiques de reconstruction pourrait s'appliquer à la situation des travailleurs du secteur de la jeunesse dans le contexte des politiques de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que le contexte actuel de lutte contre l'extrémisme violent est à la source ou contribue à des changements au niveau des pratiques et des identités professionnelles dans le secteur jeunesse.

L'analyse du matériau empirique que constituent les entretiens et le Focus Group devra nous permettre d'interroger les représentations des travailleurs rencontrés et ainsi tenter un rapprochement entre leurs discours et les modes de réaction au changement de A. Franssen.

3. Chapitre 3 : Partie empirique

Dans la partie théorique de ce travail, nous avons proposé une mise en contexte de notre question à travers une caractérisation de la problématique d'extrémisme et des modalités d'interventions préconisées pour y faire face.

Nous allons à présent poursuivre en entrant concrètement dans le questionnement que nous proposons sur le terrain du secteur jeunesse bruxellois. La question de recherche est :

« Comment des acteurs du secteur jeunesse bruxellois s'approprient-ils la question de la prévention des extrémismes violents dans leurs pratiques professionnelles ? »

Donc, dans un premier temps :

« Quelles sont les pratiques du secteur jeunesse bruxellois dans le cadre de la PEV ? »

Pour y répondre partiellement, nous analyserons trois dispositifs du secteur jeunesse. Avant de procéder à l'analyse de ces pratiques de terrain, nous proposerons d'abord une description de chaque dispositif. Ces 3 dispositifs sont considérés ici comme étant mis en place dans le cadre de la PEV, car ils sont présentés de la sorte par les acteurs ou parce qu'ils sont soutenus dans le cadre de financements en lien avec cette problématique. Nous appliquerons donc dans cette 3ème partie, la méthodologie exposée dans le second chapitre.

3.1 Description des 3 dispositifs du secteur jeunesse dans le cadre de la PEV

3.1.1 Dispositif n°1 : Manuel pédagogique de prévention de l'extrémisme violent par l'information jeunesse.

Le manuel pédagogique, que nous proposons comme premier dispositif de PEV, est un outil pédagogique réalisé par des acteurs du secteur de l'information jeunesse, belges et étrangers à destination des professionnels de première ligne.

Ce projet a été mené sous l'égide de l'agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes. Cette coupole regroupe 36 acteurs de l'information jeunesse issus de 27 pays européens³⁷. Les membres sont des organismes de coordination et des réseaux nationaux ou régionaux (acteurs de deuxième ligne).

La mission de l'agence est de promouvoir l'information jeunesse au niveau européen, en favorisant le développement de partenariats, l'échange de bonnes pratiques en matière d'information des jeunes. Elle offre pour ce faire des services à ses membres (formations, outils, accompagnement ...) et réalise un travail de lobby politique.

Cette organisation a également été à l'origine d'une charte Européenne de l'Information Jeunesse qui en fixe les principes centraux.

Elle est financée par ses membres, mais également par le Conseil de l'Europe, organisation internationale chargée de défendre et promouvoir les Droits de l'Homme.

Ce dispositif, le manuel pédagogique est un projet porté par les membres francophones du réseau, réalisé sous l'égide de l'agence par un comité de rédaction composé de travailleurs issus de 3 membres francophones du réseau.

Au sein du comité de rédaction se trouve également un acteur au niveau local belge, qui n'est pas membre de l'agence, mais bien membre d'une fédération, qui, elle, est affiliée à l'agence.

3.1.1.1 Fondements du dispositif

Pour réaliser cet outil, les partenaires ont d'abord dû s'interroger sur les modalités d'intervention face à ce phénomène.

Pour ce faire, ils ont notamment consulté une multitude d'acteurs concernés par la problématique afin de se nourrir de leurs éclairages à travers l'organisation de journées de dialogue entre professionnels et autres parties prenantes du phénomène.

Ces rencontres ont été dédiées à l'exploration du phénomène de l'extrémisme violent chez les jeunes à travers différents points de vue. Après avoir défini le phénomène et s'être interrogés sur le rôle du secteur jeunesse et de l'information jeunesse dans la prévention de l'extrémisme violent, les partenaires du projet ont délimité le cadre d'intervention des professionnels du secteur. Les acteurs présents lors de ces journées ont permis d'identifier les aspects de la vie des jeunes pouvant représenter des risques de basculement vers l'extrémisme violent : l'entourage, les fréquentations, le statut social, les valeurs, les sentiments, les aspirations, etc. (facteurs de risques)

³⁷Site web de l'agence ERYICA : www.eryica.org

De fait, les professionnels spécialisés dans l'étude de ces domaines soutiennent la nécessité d'une prise en charge pluridisciplinaire pour agir efficacement dans la prévention de l'extrémisme violent »³⁸.

De ce travail de réflexion et d'analyse se sont dégagés des pistes de travail, qui deviendront les axes du manuel.

Ces axes sont les domaines dans lesquels il est possible d'agir pour les acteurs du secteur jeunesse dans le cadre de leurs missions afin de prévenir l'extrémisme violent. Autrement dit, ces axes de travail constituent les facteurs de protections identifiés par les acteurs.

1. Estime, confiance et connaissance de soi
2. Diversité et vivre ensemble
3. Communication interpersonnelle
4. Éducation aux médias et à l'information

Sur base de ces thématiques, le comité de rédaction a sélectionné les outils pédagogiques utilisés dans le secteur et considérés comme les plus pertinents pour équiper les jeunes de compétences de base pour construire leur résilience et leur esprit critique.

³⁸ Manuel Liaisons, p.15

3.1.1.2 Aspects opérationnels du dispositif

Ce dispositif est donc un outil pédagogique à destination des professionnels du secteur jeunesse. Les professionnels sont le public cible du dispositif, mais de façon indirecte, c'est bien les jeunes qui en sont le public cible final.

Il s'agit donc de toucher les professionnels pour leur permettre d'agir mieux auprès des jeunes.

Au niveau de sa structure, le manuel est composé de deux grandes parties. Une première partie théorique dans laquelle on retrouve une partie « analyser et comprendre » comprenant des aspects sémantiques, des aspects analytiques des processus et mécanismes de radicalisation, ainsi que des perspectives pour la prévention de l'extrémisme violent. On y trouve également une partie sur le rôle de l'information jeunesse dans la prévention de la radicalisation violente. Ensuite vient la partie pratique, appelée « boîte à outils », divisée en 4 axes principaux. Cette partie vise, au travers des fiches d'animation proposées, à favoriser l'émergence chez les jeunes des qualités nécessaires pour éviter un basculement dans la violence extrême, ou l'extrémisme violent. Ainsi, les animations reprises dans le manuel pédagogique ont pour objectif d'activer les leviers de la confiance, de l'estime et de la connaissance de soi, de l'éducation à la diversité et au vivre ensemble, de l'éducation aux médias et de la création d'espaces de débat et d'expression. Les nombreuses activités de cette partie émanent de différentes structures et différents ouvrages récoltés et remaniés par le comité de rédaction. Chaque partie est également remise en perspective dans le contexte de la lutte contre les extrémismes violents.

Voici un bref descriptif des quatre axes, de leurs contenus et de l'esprit dans lequel ils ont été développés :

1. Estime, confiance et connaissance de soi

Avoir confiance en soi c'est avant tout se connaître, s'accepter, croire en son potentiel et en ses capacités (capacité de penser, d'apprendre, d'agir et de réagir afin de s'adapter aux changements et aux situations qui s'offrent à nous). L'estime de soi c'est le jugement, l'évaluation, l'opinion qu'on a de sa propre valeur, de ce qu'on est, de ce qu'on fait et de la manière dont on le fait.

Cette partie du manuel est constituée d'activités qui doivent permettre aux jeunes de développer des compétences ayant un impact positif sur leurs relations sociales. Ces qualités s'acquièrent et évoluent tout au long de la vie et nous aident à trouver notre place au sein de la famille, d'un groupe ou de la société. C'est justement cette capacité à trouver sa place au sein du monde qui nous entoure qui peut faire entrave aux tentations de la violence extrémiste.

2. Diversité et vivre ensemble :

Dans ce chapitre, on trouve des outils visant à faciliter la rencontre de « l'autre » en mettant la lumière sur nos ressemblances alors que nous avons tendance, de prime abord, à nous focaliser sur nos différences. Les activités qui y sont proposées ont pour objectif la prise de conscience des mécanismes qui mènent à la discrimination et la construction des préjugés. Ces mécanismes pouvant conduire à un sentiment de rejet, le but ici, sera de renforcer la capacité d'acceptation des différences afin de comprendre le bénéfice de la diversité, de l'interculturalité. La pertinence de cet axe prend ses racines dans le constat que les discriminations et les replis identitaires forment un terreau idéal au développement des idéologies haineuses de tous bords.

3. Communication interpersonnelle

Dans cette rubrique figurent une série d'activités permettant de créer un cadre favorable à la prise de parole et à l'expression des jeunes. En leur permettant d'exprimer leurs points de vue, leurs opinions, leurs malaises, insatisfactions, colères ou frustrations par rapport à notre société, les rédacteurs du manuel souhaitent que les jeunes soient outillés pour une communication respectueuse de chacun en leur fournissant les clés pour une écoute active et empathique. La finalité étant qu'ils ne voient pas comme ultime recours l'utilisation de la violence pour être entendu.

4. Éducation aux médias et à l'information

Dans ce dernier axe, le but sera de stimuler, face à l'information, le développement d'un esprit critique et des compétences en lecture médiatique. Les activités proposées ont pour objectif d'aider les jeunes à:

- Questionner l'information et la fiabilité des sources d'information.
- Comprendre comment les médias fonctionnent et ce qui les rend impartiaux.
- Différencier l'information, la désinformation et la propagande.
- Analyser de manière critique les théories du complot et les faits non-fondés.
- À faire face à la manipulation, aux « fake news » et aux canulars par la vérification des faits.

Le fait de développer ces différentes aptitudes présente l'avantage de développer l'esprit critique face aux discours qui peuvent à tout moment inciter les jeunes à basculer dans l'extrémisme violent.

3.1.2 Dispositif n°2 : Une campagne de promotion du vivre ensemble dans le secteur jeunesse

Ce second projet de PEV est une campagne de formations accompagnée d'un séminaire pour les professionnels de la jeunesse. Ce projet comprend également une série d'actions d'animations et de sensibilisation vers les jeunes autour du sujet du vivre ensemble.

Ce projet est porté par les fédérations de centres de jeunes (qui sont des organisations de jeunesse) et le ministère de la jeunesse en FWB, ils visent les professionnels travaillant dans des OJ et des CJ.

Comme le premier dispositif étudié, il s'agit donc d'un dispositif ciblant un public indirect que sont les professionnels, en vue d'avoir un impact sur les jeunes qui en sont les utilisateurs finaux.

3.1.2.1 Fondements du dispositif

En octobre 2016, les fédérations de centres de jeunes signent avec la ministre de la jeunesse en Fédération Wallonie Bruxelles (Mme Simonis) une convention concernant la prévention de la radicalisation violente.

À travers cette convention, les fédérations de centres de jeunes s'engagent à « identifier, promouvoir et réaliser de nouveaux projets dans une perspective de prévention de la radicalisation violente, notamment en:

- renforçant l'éducation non formelle et la mise en valeur du vivre ensemble.
- développant la capacité des professionnels à établir un dialogue de confiance avec tous les jeunes y compris dans les contextes socio-économiques, ethniques et philosophiques présentant une grande disparité ainsi que leur aptitude à déconstruire certaines formes de propagande et de désinformation par la création de lieux de débats, d'outils, d'animations et de formations notamment sur les thématiques suivantes :
 - Éducation aux médias, y compris les réseaux sociaux, les discours de haine et de propagande en ligne et la déconstruction des théories du complot.
 - Législation anti-discrimination, sa portée, ses effets et les organismes ayant pour objet de lutter contre la discrimination.
 - Communication interculturelle, en particulier pour stimuler la capacité des professionnels et des jeunes à se décentrer et penser avec d'autres cadres de référence.
 - Liberté d'expression, ses contours et l'équilibre entre les droits et les devoirs de chaque citoyen en la matière.
 - Médiation dans les tensions entre les différentes formes d'expression individuelle ou collective. »

3.1.2.2 Aspects opérationnels

Pour opérationnaliser ces missions, les fédérations de centres de jeunes se sont donc engagées à travers une convention à mettre en place un certain nombre de dispositifs par années ou sur la durée couverte par la convention (4 ans).

Ce projet se décline en trois axes de travail majeurs :

- Les journées de formations qui proposent aux travailleurs des centres de jeunes la découverte d'un outil pédagogique adapté aux jeunes, ludique et participatif. Ces journées s'articulent à chaque fois autour d'une thématique (interculturalité, liberté d'expression, théories du complot, réagir aux discriminations, organisation de débat ...) en rapport avec laquelle les participants peuvent choisir un outil pédagogique parmi les 3 proposés. Pratiquement, le premier temps du dispositif pédagogique prend la forme d'une expérimentation de l'outil en situation réelle (les animateurs sont dans le rôle des animés). S'ensuit un compte rendu et une réflexion en collectif pour réfléchir et échanger autour de la question de l'utilisation des outils sur le terrain aux regards des réalités des centres de jeunes que représentent les participants.
- Un colloque qui s'adresse aux travailleurs du secteur jeunesse, dans le cadre de la prévention de la radicalisation violente. Pour aborder cette problématique, le secteur des fédérations des centres de jeunes propose une approche originale. Sans nier les violences vécues, surtout appuyé sur les espoirs que portent les jeunes, sur leur conviction et leur envie de construire un avenir positif, sur leurs modes d'expression et leur capacité à questionner la société afin d'inscrire leurs ressources dans une perspective démocratique plutôt que violente.
- Enfin, les fédérations de centres de jeunes proposent une série de rencontres culturelles aux jeunes qui doivent être autant d'occasion pour eux d'échanger et de débattre. Ces actions sont organisées autour de thèmes tels que l'interculturalité, les médias, la liberté d'expression, etc.

3.1.3 Dispositif n°3 : L'extension d'un centre d'information jeunesse via notamment le développement de permanences décentralisées

3.1.3.1 Fondements du dispositif

Une des particularités de ce troisième dispositif réside dans le fait qu'il s'agit ici non pas de la création d'un nouveau dispositif mais bien de l'encouragement et du soutien du développement dans le cadre d'une politique de PEV d'une organisation existant préalablement.

Dans le cadre de la politique bruxelloise de prévention et de sécurité, une structure d'information jeunesse qui avait à l'origine une permanence pour les jeunes s'est vu octroyer des fonds importants pour se développer. L'objectif de cette stratégie, était de généraliser cette offre de service en ouvrant de nouvelles permanences dans les différents quartiers populaires bruxellois. On peut en déduire que les autorités compétentes ont estimé que la présence de ce type de service dans les quartiers en question apportait une plus-value en termes de PEV.

Aujourd'hui, cette ASBL offre aux jeunes Bruxellois la possibilité de se rendre dans 10 lieux différents, où des permanences sont organisées. Sur ces lieux de permanence, les jeunes peuvent bénéficier du même service que dans un autre centre d'info jeunesse, avec la particularité que, généralement, ces lieux prennent la forme de plate-formes. Concrètement, sur ces permanences, différents acteurs sont présents, de façon à pouvoir répondre au mieux aux questions des jeunes. Les publics peuvent y compter sur l'aide d'une équipe pluridisciplinaire, avec des domaines de compétences spécifiques à chaque acteur et une première orientation et un accueil pris en charge par les informateurs jeunesse.

Une autre particularité dans le développement de cette structure est qu'elle a mis l'accent sur le développement d'actions collectives. Ainsi, l'organisation a diversifié son activité en allant au-devant des demandes d'informations individuelles en mettant en place des animations qui permettent de toucher des groupes. Cette approche permet, d'après le responsable, d'intervenir avant que les problèmes ne prennent trop d'ampleur.

En effet, le constat avait été posé que les jeunes qui se présentent dans les centres d'informations ou qui posent des questions via Internet, le font généralement une fois que les situations sont déjà critiques (difficultés scolaires, problèmes financiers, mauvaise utilisation des nouvelles technologies, difficultés au niveau du logement, addictions ...)

Au niveau des orientations, une attention importante est portée à la prévention, tant dans l'approche et les méthodes de travail que dans les thématiques abordées.

Ainsi le directeur de cette organisation dit :

« Le jeune se présente à nous lorsqu'il n'a plus de ressource, parce qu'il se retrouve à la rue ou autre, alors que si on l'avait vu avant on aurait pu prévenir[...]Et, donc on s'est rendu compte qu'on avait intérêt à remonter dans le processus, à remonter dans la trajectoire d'un jeune pour prévenir en amont. C'est ce qui nous a amené à penser des actions collectives plus ciblées [...] Une action collective c'est par définition quelque chose que l'on anticipe par rapport à la demande d'un jeune. C'est pas une réponse à une demande individuelle

mais c'est quelque chose que l'on conçoit en fonction de nos missions et de nos finalités. Qui sont des missions préventives la plupart du temps. »³⁹

Il est important de noter qu'il s'agit ici d'un dispositif financé dans le cadre de la prévention de la radicalisation, via la nouvelle administration régionale de la prévention de la sécurité : l'Observatoire Bruxellois de la Prévention et de la Sécurité (O.B.P.S.).

Cette donnée renforce l'idée que cette organisation s'inscrit, comme en témoigne son directeur, dans une logique de prévention.

Pour développer ce nouveau maillage, l'acteur en question a dû établir de nombreux partenariats locaux, avec les communes (qui fournissent généralement les locaux) et par ailleurs avec les acteurs associatifs et les acteurs de prévention au niveau local.

Ceci n'aurait pu voir le jour sans une augmentation massive du volume d'emploi de l'organisation qui a pu se faire grâce au soutien massif de l'OBPS. Plus précisément dans le cadre de la plate-forme associative de lutte contre la radicalisation qu'elle supervise. C'est donc largement grâce à un financement de lutte contre la radicalisation que ce maillage a pu voir le jour.

Comme le souligne le directeur de l'organisation, il s'agit d'une fenêtre d'opportunité qui s'est ouverte pour eux, sans l'avoir calculée préalablement.

« Il y a un effet d'opportunité qui s'est produit et un peu fortuit, ce n'est pas quelque chose de calculé de la part de [notre organisation] ni de la part du cabinet. »⁴⁰

3.1.3.2 Aspects opérationnels

Si l'on considère que les opportunités plus faibles, la précarité, les difficultés d'accès à la bonne information, le sentiment d'abandon, les discriminations, etc. sont des facteurs qui augmentent le risque de basculement dans l'extrémisme violent (facteurs de risques), on peut considérer que l'action de cette organisation dans son ensemble, contribue à la PEV. C'est d'ailleurs l'argumentaire qui est avancé par cette organisation pour faire valoir sa reconnaissance d'acteur de prévention générale.

Cette nouvelle configuration représente une plus-value pour la jeunesse car quantitativement on observe une augmentation de 126 % du public touché depuis sa mise en place.

Cela a notamment permis de toucher les quartiers populaires bruxellois considérés comme des zones prioritaires d'accéder à ce service d'information. En effet, les quartiers ciblés sont des lieux où les indicateurs sociaux sont souvent dans le rouge et des lieux souvent considérés comme prioritaires s'agissant de prévention des phénomènes d'extrémismes violents (plan canal, Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP))⁴¹.

Si les stratégies des nouveaux points d'information jeunesse (dispositif n°3) sont identiques à celles des centres d'information jeunesse (CIJ), on note donc le renforcement de pratiques mettant l'accent sur la prévention.

³⁹ Entretien n°2, page 1.

⁴⁰ Entretien n°2, page 2.

⁴¹ Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP), Plan canal

Ainsi, les permanences d'information sont enrichies par la présence de nombreux acteurs associatifs locaux. Par ailleurs l'accent est mis sur le développement d'actions collectives (animations pédagogiques avec des groupes) et l'ancrage auprès d'un public plus jeune afin de s'inscrire davantage dans une logique de prévention.

Le fait d'être au plus proche des jeunes dans les quartiers où les difficultés sont plus prégnantes, le fait d'intervenir auprès de publics plus jeunes, aller au contact de groupes et non plus de jeunes déjà pris dans les difficultés sont autant de façons d'intervenir avant leur émergence.

On peut donc considérer que ce dispositif, sans se démarquer de l'action « traditionnelle » des CIJ, apporte une plus-value en termes de prévention des extrémismes violents, via ses actions collectives (sur des groupes de jeunes) et par la coordination des professionnels au niveau local. Effectivement, si le décrochage et la précarisation constituent un terreau fertile et donc des facteurs de risques dans le cadre de l'extrémisme violent, en s'y attaquant en amont l'opérateur de ce troisième dispositif contribue à sa prévention primaire.

3.2 Analyse croisée des 3 dispositifs

3.2.1 Tableau comparatif

Afin d'amorcer une analyse croisée, nous avons choisi de proposer un tableau qui fait ressortir certains items afin de mettre en évidence les caractéristiques des différents dispositifs. Nous avons élaboré cette grille d'analyse déjà exposée dans la partie méthodologique, en sélectionnant les aspects qui nous ont paru éclairants dans le cadre de l'étude de ces dispositifs. Nous avons donc complété ce tableau sur base des documents récoltés et des entretiens.

Nom de dispositif	Dispositif 1 : Manuel pédagogique	Dispositif 2 : Campagne de formation et de sensibilisation	Dispositif 3 : Développement d'un réseau de points d'information jeunesse
Type de dispositif	Création d'un outil pédagogique: manuel d'animations	Organisation d'une campagne de formations, colloque et activités socio-éducatives pour jeunes	Développement d'un réseau de points info pour jeunes
Opérateur	Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes ses membres francophones : acteurs de l'information jeunesse	Inter-fédérale des centres de jeunes et les différentes fédérations de centres d'info en FWB	Un centre d'information pour jeunes
Leviers d'actions et Stratégies déployées	Développement de compétences en matière de vivre ensemble esprit critique capacité à communiquer, s'exprimer et défendre des opinions de façon non violente Développement de ses compétences personnelles Apprentissage de la tolérance	Développement de compétences en matière de vivre ensemble esprit critique capacité à communiquer, s'exprimer et défendre des opinions de façon non violente Développement de ses compétences personnelles Apprentissage de la tolérance	Accès à l'information pour les jeunes ayant moins d'opportunités, Animations autour du vivre ensemble, éducation aux médias, citoyenneté
Publics ciblés	Professionnels de la jeunesse (formations, colloques, financement d'actions) et public final (les jeunes)	Professionnels de la jeunesse (formations, colloques, financement d'actions) et public final les jeunes (indirectement et directement via l'action rencontre entre jeunes, sorties	Jeunes de Bruxelles

		culturelles) A noter que les moyens sont mis en place pour les professionnels et non les publics finaux	
Zone d'action ou d'influence du dispositif	Europe, et au-delà (traduction dans d'autres langues, à l'heure actuelle: français et anglais)	Fédération Wallonie Bruxelles	Région de Bruxelles Capitale
Bailleurs de fonds	Conseil de l'Europe, BIJ	Ministère de la Jeunesse en FWB	OBPS: administration régionale bruxelloise compétente en matière de prévention et de sécurité
Initiateur	Membres francophones de l'agence	Ministère de la jeunesse en FWB	OBPS
Partenaires	Cfr journées dialogues	Secteur associatif belge francophone (opérateurs dans la formation)	Nombreux partenaires sur les différentes décentralisations
Changement au niveau des pratiques	Spécialisation dans certaines matières mais rien de neuf	Spécialisation dans certaines matières mais rien de neuf	Spécialisation dans certaines matières Public plus jeune Développement d'actions collective

3.2.2 Analyse des tendances et orientations en PEV dans le secteur jeunesse

Au regard des 3 dispositifs étudiés et du tableau ci-dessus, on peut faire plusieurs constats concernant les pratiques en matière de PEV dans le secteur jeunesse.

Si ces trois dispositifs n'apportent pas une vue exhaustive de ce qui se fait dans le secteur jeunesse, ils permettent tout de même une analyse sur base de cas concrets de choses qui se font sur le terrain. Dans ce point, nous verrons ce qui s'en dégage comme grande tendance.

3.2.2.1 La prévention des extrémismes violents : un objet aux contours très flous

Nous relevons avant tout le caractère très flou des contours de l'action en PEV.

Effectivement, il n'est pas toujours aisé de déterminer si une action peut être associée à la PEV.

Pour cause, certaines actions n'ont pas pour unique objectif d'y contribuer. Voir même, et il s'agit peut-être ici d'une exagération volontaire, mais peut être que les acteurs font un meilleur travail de prévention lorsqu'ils ne mettent pas cet objectif en avant.

Il s'agit dans beaucoup de cas d'une prévention « qui ne dit pas son nom », et que les acteurs jeunesse « font de la prévention sans prévenir ».

Concrètement, certaines démarches et projets dans le cadre de la PEV sont réalisées dans un contexte très précis, avec des moyens mis à dispositions par les autorités très clairement allouées à la PEV.

Pourtant, sur le terrain, plusieurs projets élaborés dans ce contexte ne mettent pas en avant, voir dissimulent le fait qu'il s'agisse de démarches de PEV.

Le discours généralement déployé par les acteurs du secteur jeunesse est que leur action, de façon générale et dans son ensemble, contribue déjà à prévenir les extrémismes violents.

En effet, les acteurs du secteur jeunesse comme d'autres acteurs du travail social en général, contribuent, par leur travail quotidien, à réduire les inégalités, améliorer le vivre ensemble, éveiller l'esprit critique des jeunes, favoriser la citoyenneté active...

L'idée serait donc qu'en renforçant certaines actions déjà existantes dans les pratiques du secteur et de ses acteurs, on renforcerait la PEV, sans qu'il soit nécessaire de le faire apparaître.

Le cas du second dispositif (campagne de formation et de sensibilisation) est à ce titre très éloquent. En effet, sur aucun des supports de communication⁴² et dans aucun des intitulés des actions (à part pour le cas du colloque), il n'apparaît que ce projet a été mis sur pied pour lutter contre la radicalisation violente. Il est par ailleurs pourtant clair, au regard de la convention établie entre la ministre et les fédérations de centres de jeunes⁴³ que c'est bien cet objectif qui est le point de départ de cette action.

42 Voir supports de communication sur le site www.icj-bagic.be et rapports d'activités ECN 2017 et 2018 (annexes)

43 Convention avec le ministère de la jeunesse (annexe)

Il en va de même pour le dispositif 1, le manuel pédagogique réalisé en partenariat par différents acteurs de l'information jeunesse. Ce manuel est un recueil de séquences d'animations, réparties en 4 axes de travail qui vise à outiller les professionnels à prévenir les extrémismes violents à travers l'information des jeunes et l'animation. Ici, le sous-titre du manuel : « Manuel pour la prévention de l'extrémisme violent à travers l'information jeunesse » laisse clairement apparaître que c'est de cela qu'il s'agit.

Cependant, les séquences d'animation n'abordent jamais le thème et peuvent donc très bien être mises en place sans que le public final (les jeunes) ne soit conscient qu'il s'agit de PEV. Le troisième dispositif enfin se concrétise par une offre de service, les points d'information pour jeunes, largement financé via les moyens liés à la PEV.

Là non plus, les usagers qui ont recours au service ne sont en aucun cas conscients que le service dont ils bénéficient est financé dans le cadre de la PEV.

Ces éléments soulèvent des questions quant à la porosité de la frontière entre les actions classiques du secteur et les actions menées dans le champ de la PEV.

La première de ces questions serait de se demander s'il s'agit d'une manœuvre sectorielle pour obtenir de nouveaux moyens sans que les pratiques n'aient changé.

La seconde question soulevée par ce constat est de se demander ce qu'implique cette stratégie en termes d'impact. Une politique de prévention qui ne se présente pas en tant que tel peut-elle avoir des impacts positifs ?

Est-ce une stratégie qui permet des pratiques plus efficaces avec les publics (question de la confiance) ou le résultat d'une réticence du secteur à évoluer dans la direction qui lui serait indiquée par le politique ?

Les acteurs de terrain sont-ils engagés dans des rôles nouveaux sans le savoir ?

Ces questions resteront malgré tout en suspens, car nous n'aurons pas les moyens d'y répondre ici.

3.2.2.2 Différents types de dispositifs

Le premier constat est la diversité des actions qui sont menées dans le cadre de projets de PEV. En effet, les actions et dispositifs peuvent prendre des formes très variées allant de l'organisation de formations au développement d'antennes d'information jeunesse.

3.2.2.3 Origine de l'initiative

Au niveau de la prise de l'initiative on constate qu'elle vient tantôt des opérateurs tantôt des décideurs politiques ou des bailleurs de fonds.

On relève cependant qu'aucun acteur n'a été contraint de réaliser ces dispositifs.

Il s'agit donc généralement d'initiatives soutenues par les pouvoirs publics mais proposés par les acteurs de terrain.

On note tout de même que pour le cas du second dispositif, la campagne de formation et de sensibilisation, est issue d'une demande du politique.

Cela dit, d'un point de vue de l'opérationnalisation, les associations sont restées très libres de choisir les modes d'intervention.

Il s'agit donc de partenariats consentis entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs qui sont, d'après nos sources, satisfaisants pour les deux parties.

3.2.2.4 Provenance des ressources

Le second constat que nous pouvons poser au regard des trois dispositifs est que le secteur jeunesse a bénéficié de moyens provenant de bailleurs de fonds issus de différents niveaux pour s'impliquer ou du moins pour agir dans le cadre de la PEV. Ces moyens sont ou ont été mis à disposition par des niveaux de pouvoir publics variés : FWB, Conseils de l'Europe, région de Bruxelles Capitale, les communes...

3.2.2.5 Publics concernés : deux niveaux d'intervention

On peut constater que les publics ciblés sont différents de par leurs caractéristiques. Ces éléments s'expliquent de façon assez logique via les types d'acteurs à la manœuvre. On relèvera d'abord la présence de deux niveaux d'intervention : auprès des professionnels (le public intermédiaire), et auprès des publics finaux, à savoir les jeunes. Il est assez évident qu'un acteur de première ligne touche directement les jeunes. De la même façon le dispositif de formation, mené par les fédérations de centres de jeunes qui sont acteurs de seconde ligne, touche de façon assez logique les acteurs de terrain (première ligne) que sont les travailleurs en CJ et en OJ. Au niveau du manuel, le même type de raisonnement peut s'appliquer : il s'agit majoritairement d'acteurs de seconde ligne (opérateurs nationaux et fédérations), ils délivrent donc un travail qui s'adresse aux professionnels de première ligne, ce qui constitue leur rôle principal.

3.2.2.6 Zone d'action touchée par le dispositif

À ce niveau, on constate que certains dispositifs ont une portée très locale, visant des zones géographiques très restreintes (permanences d'information jeunesse). D'autres par contre tendent à cibler des publics beaucoup plus large, tel que l'ensemble des professionnels qui travaillent avec des groupes de jeunes (cas du manuel pédagogique). De nouveau, on précise que ces réalités ne sont pas surprenantes au regard de la typologie des acteurs à la manœuvre et de leurs prérogatives. Ainsi, le partenariat européen vise un espace géographique beaucoup plus large qu'un opérateur local. On peut donc estimer que chacun reste ici dans le champ de ses compétences. En somme, on peut conclure de ce point que la problématique de la PEV transcende les frontières des niveaux de pouvoirs, des catégories d'acteurs et de publics cibles. C'est donc une préoccupation transversale qui touche tous les niveaux et dans laquelle semblent s'impliquer un large éventail d'acteurs de la société.

3.2.2.7 Durabilité des dispositifs : des financements plus ponctuels que structurels

Au niveau de leur mode de financement, nous sommes dans deux cas sur trois dans le cadre de dispositifs qui sont financés sous la forme de projets. Cela implique des actions qui ont un terme dans le temps.

On notera quand même une nuance quant à cette notion de durée de vie des dispositifs :

D'une part parce que pour le dispositif N°1, qui est le « plus ponctuel » dans le sens où à l'heure actuelle, le projet est clôturé et que les financements sont aujourd'hui épuisés. Il s'agit en effet d'un projet de 2 années qui s'est achevé avec la publication du manuel. Cependant, il faut tout de même souligner, la fin du projet correspond quelque part avec le début de son implémentation sur le terrain. C'est en effet à la fin du projet que le manuel est diffusé aux professionnels de terrain dans différents pays (Belgique, France et Luxembourg) ainsi qu'au niveau international (version anglaise). L'outil pourra donc être utile sur le terrain pendant une durée illimitée, car le manuel est disponible en papier et en version numérique dans deux langues (la possibilité de traduction dans d'autres langues est également ouverte).

D'autre part, concernant le dispositif n°2, il s'agit d'une convention établie pour une durée de 3 ans arrivant à échéance en septembre 2019.

Cela étant, nous pouvons tout de même recevoir l'argument que les professionnels qui ont été outillés pourront continuer à utiliser les outils et compétences au-delà de la durée de la convention. Il n'en est pas moins que le projet à proprement parler sera terminé à la dite date d'échéance de la convention.

On note une forme d'exception dans le cas du troisième dispositif, le développement de réseau de points d'information pour jeunes, qu'il s'agit d'une nouvelle administration issue d'une régionalisation des compétences. Il s'agit donc, contrairement aux autres dispositifs étudiés, de financements plus durables (conventions annuelles renouvelables) sans pour autant être structurels.

Par ailleurs, cette nouvelle administration est dédiée à la prévention et à la sécurité en Région de Bruxelles Capitale. Cet élément peut aussi retenir notre attention dans la mesure où ce ne sont pas les niveaux de compétences politiques qui financent traditionnellement le secteur jeunesse.

Ainsi comme nous le voyions plus haut, les centres de jeunes et les organisations de jeunesse dépendent au niveau de la FWB du Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse, qui dépend lui-même de l'Administration générale de la Culture. Il s'agit là d'une nouvelle filiation en termes de compétences de tutelle. Il est important de souligner ici qu'actuellement nous n'avons pas d'éléments objectifs qui tendraient à prouver que cela a une incidence forte sur les pratiques.

On postule par contre qu'en termes d'approche et de vocabulaire ces éléments apportent un certain nombre d'évolutions.

3.2.2.8 Éléments de stratégie et leviers récurrents dans les différents dispositifs : des facteurs de protection communs

On constate, à l'analyse des trois dispositifs, certaines tendances générales récurrentes dans les différents projets. Ainsi, les facteurs de protection suivants sont présents dans plusieurs dispositifs

- L'éducation aux médias et à l'esprit critique face aux discours ;
- L'éducation à l'interculturalité, la lutte contre les discriminations ;

En se référant à la définition proposée dans la partie théorique concernant la prévention⁴⁴, on peut associer ces différents sujets aux facteurs de protection. On parlera généralement du développement de compétences psychosociales chez les jeunes en vue de les protéger d'un éventuel basculement dans la radicalisation violente ou l'extrémisme violent.

On aurait pu également ajouter le travail sur la confiance en soi, les capacités à débattre et à exercer sa citoyenneté.

Nous nous concentrerons ici sur ces deux facteurs, car on décèle aisément la présence de ces thèmes principaux dans la totalité des dispositifs.

Développement de l'esprit critique via l'éducation aux médias

Ce thème est récurrent, en ce sens qu'il est présent au niveau de la stratégie des 3 dispositifs. Ainsi, il fait l'objet d'un des 4 axes du manuel pédagogique. Dans ce chapitre, les auteurs expliquent l'intérêt de pratiquer l'éducation aux médias dans le cadre de la PEV. En introduction de ce chapitre, on peut lire :

« Sans une éducation aux médias appropriée, le risque est réel de voir des jeunes manipulés, induits en erreur et influencés dans des choix de vie contestables. Leur donner les moyens de trier, de comprendre, en somme, de prendre de *l'outil internet* le meilleur en se protégeant du pire, c'est leur donner les moyens d'être des individus éclairés et des citoyens alertés. C'est le devoir de tous d'y contribuer, en particulier des acteurs de la jeunesse, car le respect de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales implique le droit de tous les jeunes à avoir accès à des informations complètes, objectives et fiables »⁴⁵

⁴⁴ Voir point 1.2.3.4 Facteurs de risque et de protection

⁴⁵ Manuel « Liaisons » page 183.

Pour ce qui est du second dispositif, le dispositif de formation et de sensibilisation au vivre ensemble, le thème figure également dès le départ au centre des préoccupations. Ainsi dans la convention qui lie les fédérations de centres de jeunes et la Fédération Wallonie Bruxelles, il est précisé, comme mentionné plus haut que les opérateurs s'engagent à :

« identifier, promouvoir et réaliser de nouveaux projets dans une perspective de prévention de la radicalisation violente, notamment en :

- renforçant l'éducation non formelle et la mise en valeur du vivre ensemble.
- développant ... leur aptitude à déconstruire certaines formes de propagande et de désinformation par la création de lieux de débats, d'outils, d'animations et de formations notamment sur les thématiques suivantes :
 - Éducation aux médias, y compris les réseaux sociaux, les discours de haine et de propagande en ligne et la déconstruction des théories du complot.
 - Liberté d'expression, ses contours et l'équilibre entre les droits et les devoirs de chaque citoyen en la matière. »⁴⁶

Au niveau opérationnel, dans le cadre des journées de formation qui font partie du dispositif, une d'entre elles a été consacrée à la découverte et l'expérimentation d'outils pédagogiques en lien avec l'éducation aux médias. Cette journée était intitulée le « décryptage des médias » et s'est déroulée le 13 juin 2017 à Bruxelles. Lors de cette journée, 65 participants se sont formé à des outils pratiques pour les thématiques suivantes :

Développement d'un point de vue critique, déconstruction des messages médiatiques, citoyenneté en ligne, l'accompagnement des jeunes sur les réseaux sociaux.⁴⁷

Au niveau du troisième dispositif, le développement du CIJ Bruxellois, l'accent a aussi clairement été mis sur cette thématique de l'éducation aux médias.

Ainsi, à travers l'entretien mené avec le directeur de cette structure, on a pu apprendre que l'ensemble de l'équipe allait se former de façon assez pointue aux questions d'éducation aux médias, à travers notamment une formation de plusieurs jours avec une association qui fait figure de référence en la matière dans le paysage associatif bruxellois.⁴⁸

Par ailleurs, en plus d'avoir contribué à la rédaction du manuel pédagogique (dispositif n°1), cet acteur a également mis au point deux outils pédagogiques pour intervenir dans des groupes (notamment des classes) sur les questions d'éducation aux médias.

« On a demandé à MA (NDLR : organisme de formation spécialisé en éducation aux médias) qu'ils nous fassent une formation sur mesure pour l'ensemble de l'équipe... Ça c'est une première chose d'équiper le personnel par rapport à ces questions-là... Je ne sais pas si 5, 6 ou 7 jours de formation vont permettre à tout le personnel d'avoir un bagage suffisant. Certains ont déjà des formations initiales en communication, etc. ... C'est un bagage qui vient se greffer sur quelque chose de plus important... C'est vrai que dans les profils engagés, j'ai des profils qui sont effectivement plus pointus (NDLR : sur les questions médiatiques) »⁴⁹

46 Convention avec le ministère : annexe

47 Rapport d'activités ECN 2018 : annexe

48 Entretien n°2

49 Entretien n°2, page 3

Cette thématique, comme celle de l’éducation aux médias est présente à plusieurs niveaux dans les dispositifs étudiés.

Dans du manuel pédagogique, cette thématique fait l’objet de l’axe 2: diversité et vivre ensemble. Sous cette rubrique sont proposées 12 fiches activités. Ces fiches sont des propositions d’animations complètes pour aborder la question de la diversité et de la capacité à vivre ensemble. Ces activités « permettront de prendre conscience des mécanismes qui président à la stéréotypie ou à la discrimination afin de dépasser les réactions de rejet et d’intégrer la plus-value de l’interculturalité »⁵⁰

Au niveau du dispositif de formation, il est évident que les questions en lien avec le “vivre ensemble” sont au cœur du dispositif. En témoigne le slogan du projet :

« Soutenir le vivre ensemble dans le secteur jeunesse...Pour plus de rencontres, de diversité et d’esprit critique – Pour moins de repli, de discrimination et de peur de l’autre »⁵¹

Plusieurs journées vivre un outil ont été consacrées à l’interculturalité et la lutte contre les discriminations. En voici un aperçu :

- Vivre un outil #1 – À la rencontre de l’autre
- Vivre un outil #3– Convictions, Engagements, Idéologies
- Vivre un outil #4 – Réagir aux discriminations vécues par les jeunes
- Vivre un outil #5 – À la rencontre de l’autre
- Vivre un outil #7 – Pour la justice migratoire
- Vivre un outil #8 – Manuel Liaisons
- Vivre un outil #9 – Sexisme et LGBT-phobies

Parmi ces journées, toutes ont été proposées dans l’idée que le vivre ensemble et la diversité devaient être valorisés afin de lutter contre la polarisation et les EV.

Au niveau du 3^e dispositif, on remarque aussi une attention, peut-être plus diffuse mais tout de même affirmée, de contribuer à favoriser les dynamiques de vivre ensemble et de lutte contre les discriminations.

L’idée même générale de s’implanter dans les quartiers populaires bruxellois témoigne clairement d’une volonté de lutter contre les discriminations, en favorisant l’accès à l’information et aux droits pour les jeunes issus de ces zones géographiques. Ces zones sont par ailleurs caractérisées à la fois par une grande diversité culturelle mais également par des marqueurs socio-économiques inquiétants (pauvreté, décrochage scolaire, santé...) ⁵² que le CIJ entend contribuer à améliorer.

« C’est une des caractéristiques du développement des points relais : ils se trouvent dans les zones prioritaires » ⁵³

50 Manuel pédagogique Liaisons

51 Rapport d’activités 2018 Eux c’est Nous, Annexe

52 Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l’exclusion social : consulté en ligne sur :www.luttepauvrete.be

53 Entretien n°2 : page 2

3.3 Liens entre les apports théoriques et le matériel empirique analysé

3.3.1 Approche préventive mise en place par les différents acteurs : une action qui s'inscrit dans le champ de la prévention primaire et secondaire.

Si l'on se réfère à la partie théorique et plus précisément à la définition des différents niveaux de prévention dans le champ de la santé publique (définition de l'OMS), on peut affirmer que les dispositifs de PEV de notre terrain se situent principalement dans la prévention primaire. Effectivement, il s'agit, au travers des trois dispositifs de *réduire le risque d'apparition de nouveaux cas*.

Nous sommes bien, dans le cas des trois dispositifs, sur des actions qui touchent l'ensemble des jeunes sur une zone géographique donnée. Il n'est mentionné en aucun cas que les dispositifs sont adressés à des publics déjà impliqués dans le phénomène d'extrémisme violent.

Nous pouvons relever le fait que des zones ou des groupes où un risque d'apparition du phénomène peuvent être ciblés (dispositif n°3 : décentralisation vers des zones prioritaires, dispositif n°1 : activités d'animations à proposer dans des groupes où des manques sont observés au niveau des compétences psychosociales travaillées). Ceci nous conduit à dire que nous pouvons aussi relever parmi certaines actions du secteur jeunesse en PEV des caractéristiques attribuées la prévention secondaire.

3.3.2 Prévention universelle, sélective et ciblée.

Par rapport à la classification de Gordon, les dispositifs se situeront dans la prévention universelle dans le sens où les dispositifs visent à protéger l'entière de la population à travers le développement de compétences psychosociales et l'accès à des services.

À nouveau, dans le cas du troisième dispositif qui cible les quartiers où les besoins sont les plus importants, et les outils (Dispositifs 1 & 2) qui peuvent être exploités avec des jeunes spécifiques sans pouvoir parler de jeunes « à risque ». Nous ne nous étendrons pas ici sur cette notion de jeunes à risques qui nous semble délicate à définir. Nous reconnaissons cependant la capacité des professionnels de terrain à identifier des groupes qui auraient un besoin plus spécifique, ne serait-ce que parce qu'une demande est formulée.

Dans aucun projet il n'est mentionné que les actions sont destinées à des groupes ciblés comme à risque.

3.3.3 Des méthodes pro-actives et quelques contributions à l'échange d'informations et de connaissance.

Selon la typologie présentée au point 1.2.3.5, on peut classer les actions de prévention en deux catégories ; les formes de travail dites pro actives et les formes de travail dites réactives. Les premières se caractérisent par une offre de service vers la société de la part des autorités. La seconde catégorie implique plutôt une demande d'implication formulée par les autorités vers la société.

Nous sommes, dans le cadre des trois dispositifs, dans des formes de travail pro-actives en ce sens que les formations, les outils d'animation et les services d'informations sont tous trois des possibilités offertes aux citoyens à travers des financements publics.

On note cependant, que le centre d'info ayant reçu des financements de l'OBPS est tenu en retour de participer à une plateforme de prévention de la radicalisation où des réflexions, des échanges sont menés autour de la thématique. Cette partie du travail s'apparente plutôt aux méthodes d'une troisième catégorie : les formes de travail visant la collecte et l'échange d'informations et de connaissances.

3.3.4 Besoins des professionnels belge en matière de PEV

Nous avons vu dans la partie théorique une série de besoins identifiés au niveau du terrain belge en matière de PEV, formulés par des chercheurs au terme d'une enquête sur la prévention de la radicalisation. Nous verrons dans ce point dans quelle mesure ces besoins sont rencontrés par les dispositifs étudiés dans le cadre de ce mémoire.

Voici ces besoins identifiés à travers l'enquête auprès de professionnels:⁵⁴

- La politique locale vise le bouillon de culture de la radicalisation
- Maintenir ouvert le débat public
- Dialogue et réseautage entre les professionnels locaux
- Responsabilisation des écoles

Si nous confrontons ces recommandations aux 3 dispositifs de notre partie empirique, nous pouvons effectuer certains parallèles :

Dans le cadre de notre terrain, c'est bien le bouillon de culture qui est au centre des préoccupations. On distingue dans le bouillon de culture des facteurs de 3 niveaux : individuels, environnementaux et sociétaux. Il est mis en lumière dans l'enquête que ce sont les facteurs environnementaux qui doivent être ciblés. Cela peut être mis en œuvre, selon les professionnels interrogés dans le cadre de l'enquête, via notamment

« des projets de prévention de la chute sociale, l'échec scolaire et des projets d'empowering pour éviter des processus d'aliénation. Pour ce faire, il faut notamment investir dans l'enseignement, la culture et les organisations publiques. Les intervenants font référence à l'importance d'une bonne politique d'intégration. Selon un intervenant, la communication concernant la politique d'intégration et la raison pour laquelle une politique d'intégration est développée de cette façon sont extrêmement importantes à ce niveau.

Selon cet intervenant, l'explication de règles de vie en société, qui font que certains individus affichent un comportement déterminé, contribue au dialogue et à la compréhension des habitudes et des comportements les uns des autres. »⁵⁵

Nous constatons, au regard des missions des acteurs au centre de ce mémoire, que le fait d'agir sur l'environnement n'est pas vraiment une prérogative du secteur jeunesse.

Dans le cas des trois dispositifs, on retrouvera plus souvent des actions axées sur les individus, notamment le développement de leurs compétences psychosociales.

Il incombe plus au politique d'agir sur un changement au niveau de l'environnement.

Cela étant, nous pouvons tout de même constater que le troisième dispositif, via l'implémentation de nouvelles structures dans les quartiers populaires, a tout de même un impact sur l'environnement. C'est également une façon de prévenir la chute sociale et le décrochage scolaire. Cependant, afin de lutter contre le bouillon de culture de la radicalisation et ses facteurs environnementaux, il semble que ce sont des investissements structurels qui doivent être consentis à un autre niveau.

⁵⁴ Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 175

⁵⁵ Groupe de recherche Governance of Security, op. Cit., p. 175 et 176

En second lieu, l'enquête révèle le besoin d'action sur les terrains qui favorisent le débat. Cet élément semble présent dans les dispositifs étudiés.

En effet, une section du manuel est consacrée à des propositions d'activités de débat, notamment sur des sujets de société liées au « vivre ensemble ».

Dans le cadre de la campagne de formation et de sensibilisation également, des outils de débats et de participations sont mis en avant. De plus, le troisième volet de ce dispositif consiste à soutenir la mise en place d'espaces d'échanges, de réflexions et de débats pour les animateurs et les jeunes centrés sur les questions d'éducation aux médias, de la législation anti-discrimination, de la communication interculturelle et de la liberté d'expression en lien avec la prévention de la radicalisation violente.

Le dialogue et le réseautage sont aussi au cœur des trois dispositifs. Ainsi, pour le premier dispositif, cela s'est manifesté au travers de la phase préparatoire de la rédaction du manuel, quand les opérateurs à la manœuvre ont organisé des journées de dialogue pour identifier les axes de travail porteurs.

Pour ce qui est du second dispositif, on note que les journées de formation sont un lieu où coopèrent un grand nombre d'acteurs de terrains qui viennent partager leurs outils et leurs pratiques.

Enfin pour le troisième dispositif, nous mettrons l'accent sur le fait que les permanences présentent des partenariats variés avec différents acteurs qui viennent se mettre au service des jeunes (coordination au niveau local).

Enfin, l'enquête met le doigt sur la nécessité de responsabiliser l'école.

À ce niveau, on constate que les trois dispositifs font des appels clairs au partenariat avec l'école.

Ainsi, les activités du manuel semblent taillées sur mesure pour être mises en œuvre dans le cadre scolaire notamment.

Ensuite, les formations du dispositif 2 mettent également en avant des outils pédagogiques, qui pourront être mis en œuvre dans les classes par des acteurs du secteur jeunesse.

Ce sont donc là des signaux clairs de la part du secteur jeunesse qui se montre prêt à intervenir dans l'école et avec l'école pour soutenir le monde enseignant dans les grands défis qui se posent à lui.

Le 3^e dispositif également met en avant le fait d'agir en prévention, dans le collectif et avec des publics plus jeunes.

Là aussi, cette démarche semble profondément enracinée dans le cadre de l'école.

On peut donc affirmer qu'il existe une volonté avérée du secteur associatif à travailler en partenariat avec l'école.

3.3.6 Stratégies de prévention axées sur l'individu

À l'instar de ce que A. Franssens relève, dans le cadre de la transition de l'État providence à l'état social actif⁵⁶, on constate également une tendance des acteurs sociaux à aller vers des modes d'intervention agissant prioritairement sur l'individu et ses capacités.

Effectivement, dans le cadre des dispositifs observés, les individus sont au centre de l'intervention. On vise notamment au développement des compétences psychosociales (facteurs de protection). Il est pourtant net au vu de la théorie que les facteurs qui peuvent conduire à la radicalisation violente sont issus de facteurs individuels mais également de facteurs environnementaux. Dans le cas des dispositifs abordés dans ce travail, ce sont surtout les facteurs individuels qui sont ciblés par les interventions des acteurs jeunesse.

Nous pouvons cependant poser l'hypothèse que cet état de fait soit lié aux prérogatives et répartitions des compétences entre les différents acteurs.

3.3.7 Actions qui impactent l'environnement

Le travail en PEV du secteur jeunesse semble donc axé principalement sur les facteurs individuels via le développement de compétences chez les jeunes. On ne peut pas par contre affirmer que les facteurs environnementaux ne sont pas du tout pris en considération. Ainsi, un peu à la marge, on peut constater des actions qui touchent l'environnement :

⁵⁶ Franssen, A., « État social actif et métamorphoses des identités professionnelles. Essai de typologie des logiques de reconstruction identitaire des travailleurs sociaux », *Pensée plurielle*, 2005/2 (no 10), p. 137-147. DOI : 10.3917/pp.010.0137. URL : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2005-2-page-137.htm>

Concernant le colloque issu du second dispositif, nous pouvons relever que cette action touche les facteurs environnementaux. Ce colloque vise à la fois l'apport de connaissances théoriques par des académiques spécialisés dans les questions liées à la jeunesse et des ateliers participatifs. Ces ateliers sont animés par différents acteurs qui ont un lien fort avec les thématiques qui y seront abordées. Ces ateliers ont donné lieu à des revendications ou des recommandations qui ont été présentées aux politiques. L'approche défendue par le secteur dans le cadre de ce colloque, est de considérer les combats des jeunes comme de réels enjeux, que nous devons entendre et accompagner afin de faire évoluer l'environnement et la société. Effectivement, le secteur jeunesse pose par là l'hypothèse que la radicalisation violente s'alimente notamment par l'absence de perspectives de luttes positives et non-violentes qui peuvent être vécues comme des alternatives à l'extrémisme violent. On peut ici faire référence au modèle de Collin Mellis (voir partie théorique) qui met en évidence que l'extrémisme violent ou la radicalisation naissent là où se rencontrent une demande et une offre d'idéologies de combat. De même, dans le modèle de Mogghadam, on voit bien que les personnes qui s'orientent vers le radicalisme à la première marche de l'escalier le font par défaut de perspectives de faire évoluer leur situation de façon légitime. De ce point de vue, le secteur jeunesse propose en quelque sorte de favoriser la possibilité de s'engager dans la société pour lutter contre certains phénomènes (inégalités, absence de perspectives) par des voies non violentes, en menant des combats dans la sphère légale. Ces opportunités sont susceptibles de fournir à des jeunes des possibilités d'évoluer dans la société et de faire évoluer la société sans avoir recours à la violence.

Dans ce cas particulier du colloque, on décèlera donc une certaine volonté d'agir au niveau l'environnement, et plus uniquement sur les individus (question la transformation de la société par les jeunes)⁵⁷. Cependant, cette action passe à nouveau par l'intervention au niveau des professionnels, qui devront à leur tour travailler avec les jeunes afin de les accompagner et de les encourager à agir sur leur environnement. On ne peut donc pas non plus parler d'une action directement orientée vers une modification des facteurs à risques qui figurent dans l'environnement des jeunes.

Le troisième dispositif, qui consiste à implanter des antennes d'information jeunesse dans les quartiers populaires bruxellois, constitue quant à lui une forme d'action plus évidente sur l'environnement des jeunes. Ainsi, il s'agit d'une stratégie qui permet un meilleur maillage d'acteurs sociaux à la disposition des jeunes, qui peut avoir un impact positif sur les conditions d'existence dans ces lieux de vie. Pour cause, les usagers de ces services peuvent y bénéficier d'un accompagnement et un conseil dans les démarches quelles qu'elles soient, avec un accent mis sur les partenariats locaux, ce qui favorise aussi la capacité à orienter le public vers le service *ad hoc*. À ce titre, on peut souligner le fait que ce troisième dispositif constitue une claire plus-value par rapport aux autres en ce sens qu'il agit sur les deux types de facteurs de risques.

57 Rapport d'activités « Eux c'est Nous » 2018, annexe.

3.3.9 Les liens avec le plan R et la stratégie fédérale de PEV.

Nous mettons en évidence plus haut le fait que les dispositifs que nous étudions sont caractérisés par un apparentement aux méthodes de prévention primaire.

Nous posons l'hypothèse que cela s'explique en partie par la répartition des compétences des différents niveaux de pouvoir en Belgique.

Ainsi, les acteurs en question dans ce mémoire, issus du secteur jeunesse, sont dépendants des niveaux de pouvoirs communautaires. Or, ce niveau de pouvoir a pour prérogatives les matières dites personnalisables. Parmi celle-ci, l'aide aux personnes, de la culture, de l'enseignement, etc.

Il est donc assez logique que ce type d'acteurs mène des actions de prévention primaire. Le plan R, décrit au point 1.2.2, lui, émane du niveau fédéral. Niveau fédéral qui a, quant à lui, notamment la responsabilité de la justice et de la sécurité.

On voit bien grâce à notre matériel empirique que les actions et dispositifs qui y sont abordés ne rentrent pas vraiment dans la même logique que celle du plan R.

Ce plan semble être plutôt orienté vers la prévention tertiaire.

De fait, le Plan R vise d'abord à identifier puis à diminuer la prévalence des phénomènes d'extrémismes violents.

Cette démarche semble se situer dans un champ assez éloigné du secteur jeunesse, celui des services de police et de sécurité. Cela dit, on peut tout de même souligner une forme de complémentarité entre les différents niveaux de prévention.

On peut par contre s'interroger sur la coordination de ces différents niveaux d'actions, rendue, à notre sens, complexe, notamment à cause de la multiplicité des acteurs en présence dans cette problématique.

On notera enfin une similitude au niveau de la stratégie en deux axes de travail présentés par le plan R : cartographier et réduire le phénomène qui peut faire écho à la stratégie développée par les créateurs du manuel pédagogique (dispositif 1), qui ont d'abord veillé à étudier le phénomène et ses écueils avant de proposer une stratégie d'action.

Cela s'apparente à l'approche « evidence based » mise en avant dans le plan R. Cela ne signifie pas pour autant qu'il y ait un lien entre les deux, il s'agit plutôt des signes de convergence stratégique, qui ne témoignent en aucun cas d'une coordination intégrée entre les deux niveaux d'action.

3.4 Analyse des représentations des travailleurs sur les pratiques en PEV

A travers les entretiens, nous avons pu recueillir une série de représentations des travailleurs sur les pratiques et les réalités du terrain. Par représentations, nous visons des éléments issus de la subjectivité des individus et non des vérités absolues.

Il ne s'agit donc pas ici d'éléments factuels à proprement parler, mais plutôt de perceptions et de points de vue exprimés par les acteurs concernés qui nous permettront de voir comment ces derniers se positionnent par rapport à leur travail et aux évolutions liées au contexte étudié.

3.4.1 Des pratiques qui évoluent peu selon les acteurs de terrain

Un élément qui ressort de façon assez nette grâce aux entretiens qualitatifs est le fait que les projets initiés dans le cadre de projets en lien avec la PEV s'inscrivent, d'après les acteurs interrogés, dans la continuité de l'action générale de ce qui est pratiqué habituellement par les acteurs du secteur jeunesse.

En examinant les 3 projets et en se penchant sur les entretiens, nous observons aussi que les pratiques dans le cadre de la prévention des extrémismes violents diffèrent très peu des pratiques habituelles des acteurs concernés.

Ainsi, que ce soit les formations, le manuel pédagogique, ou les points informations jeunesse, tous ces dispositifs auraient pu exister ou ont existé en dehors du cadre de la PEV.

Hormis les intitulés, le vocabulaire employé dans la promotion des activités ainsi que le cadre dans lequel les financements sont octroyés, on constate que les pratiques ont peu changé.

Si on se réfère aux entretiens on peut relever des constats qui vont dans ce sens et qui sont même revendiqués par les protagonistes. Ces derniers tendent généralement à invoquer le fait que leurs actions dans leur ensemble ont par nature une influence positive sur la jeunesse.

“ Amener des jeunes à vivre des expériences positives... Moi c'est ce que je fais avec des jeunes depuis 20 ans ” ⁵⁸ Un directeur de centre de jeunes

“ On ne fait pas de la PEV, nous on fait le travail habituel mais si eux (au niveau politique) ils estiment que cela a un impact positif au niveau de la PEV tant mieux ” ⁵⁹ Une travailleuse en fédération de centres de jeunes.

Dans la première partie du manuel pédagogique, les auteurs précisent clairement leur philosophie et leur perception de ce qui relève de leur rôle et ce qui n'en fait pas partie dans le cadre de la PEV.

« Prévenir les risques et plus globalement, prévenir les conduites à risque est par nature dans l'ADN de l'information jeunesse. » ⁶⁰

⁵⁸ Entretien n°1, p. 2 et 3

⁵⁹ Focus Group

⁶⁰ Manuel Liaisons, p. 34

« Il n'est pas du rôle du secteur de la jeunesse de caractériser la radicalisation menant à la violence. Il est néanmoins du rôle de chaque citoyen de s'en préoccuper. C'est pourquoi les différents États européens ont mis en place des centres nationaux d'assistance auprès des personnes qui s'inquiètent du basculement d'une personne ou d'un proche dans l'extrémisme violent. »⁶¹

3.4.2 Les changements dans les pratiques perçus par les acteurs de terrain

Des réflexions nouvelles : les valeurs communes

Si les pratiques en tant que telles n'ont pas réellement changé en lien avec la problématique de l'extrémisme violent, on peut toutefois relever le fait que cette actualité aura amené les acteurs jeunesse à se poser de nouvelles questions, à élaborer de nouvelles réflexions. La première de ces questions est celle des limites et du cadre en termes de valeurs auxquelles chacun doit souscrire.

Effectivement, plusieurs acteurs mentionnent le fait que le secteur des centres de jeunes connaît de nombreux travailleurs qui, semblerait-il, ne portent pas les valeurs du secteur en termes d'ouverture à la diversité, de rapport à la neutralité, à la drogue.

Deux acteurs mentionnent (deux directeurs) le fait qu'il existe des animateurs qui tiennent des discours de rejet par rapport à l'homosexualité, des animateurs qui consomment des produits stupéfiants en présence des publics et autres comportements problématiques d'un point de vue déontologique.

« Moi je connais beaucoup trop de jeunes animateurs de première ligne [...] qui n'ont pas vraiment de formation et qui travaillent en première ligne et qui ont des discours (inacceptables) qui portent sur des sujets... »⁶²

Il poursuit plus loin

« Les travailleurs de première ligne [...] c'est une catastrophe [...] tu vois des choses c'est la folie. Sans compter les animateurs dealer, braqueurs, violeurs, etc. »

Ce directeur nomme ensuite le problème comme étant situé au moment des embauches trop souvent réalisées sans critères ou profils de fonction.

« à la base le casting, le critère principal c'était « des loups contre des loups ». Moi je me souviens en 1991 des émeutes de Forest les premiers engagements moi j'ai flashé. J'ai été engagé, j'ai signé un document, on m'a donné les clés. Pour faire quoi ? On sait pas : faut ouvrir de 7 à 9 heures, de 19 à 22 h. Tout ce qu'on vous demande c'est qu'il ne faut pas de jeunes dans la rue. Alors on nous ramenait deux ou trois tables de ping-pong. Des malles de raquettes, de balles, de jeux de société, des micro-ondes, des frigos. Je te jure. On nous engageait, parce qu'on avait une certaine autorité sur les jeunes, les jeunes nous respectaient, on les connaissait, et ils ne traînaient pas dans la rue quoi. Il y a des histoires de fous. C'est clair et net c'est le casting au départ, mais le casting, pour un casting tu dois avoir des profils. »

61 Manuel pédagogique Liaisons, p. 36.

62 Entretien n°1 : p. 12

Il apparaît que cette situation, dans le contexte actuel, avec les préoccupations liées à la PEV, va probablement contraindre les organisations à clarifier les exigences minimales en termes d'adhésion à des valeurs.

Du point de vue des répondants on décèle une forme de rupture avec un temps ou tout était acceptable, où l'on pouvait être ouvert à tout, en termes d'actions de discours...

Il va désormais falloir être plus clair sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est, le retour d'une certaine forme de cadre ou du moins, une réflexion menée en ce sens-là.

« Ces questions de radicalisme [...] nous interpellent forcément aussi du côté de nos valeurs, nos croyances, notre ouverture, ce que l'on est prêt à tolérer ou ne pas tolérer[...] à travers les attentats, ce qui s'est passé et les réflexions qu'il y a eu, on s'est construit une posture. Parce que tu peux être dans une posture très ouverte tant que tu n'es pas gêné aux entournures. Ce qui a d'ailleurs été critiqué, le laxisme, on ne traite pas le problème on ne s'en occupe pas. Cela ne nous gêne pas plus que ça. On peut parfois être habité par un peu de racisme primaire mais fondamentalement voilà on s'en fout un peu. Tout le monde a l'air de bien vivre ensemble globalement. Pas de gros problèmes. Sauf qu'à un moment donné voilà ça se rigidifie, ça se polarise et, donc je suis certain que pour tout le monde il y a une évolution en fait dans les postures, dans les représentations. Donc maintenant de se dire c'est quoi ma zone de tolérance réelle ? Alors je ne sais pas à quoi elle a abouti pour chacun des travailleurs. C'est-à-dire que rien n'a émergé[...] sur ce qu'étaient les limites. Si ce n'est par rapport aux problèmes que j'ai eu. Et la décision que j'ai prise de ne pas engager une femme voilée et qui ne voulait pas enlever son voile pour les permanences et les animations. Et ça, ça a potentiellement titillé quelques personnes. Quand bien même globalement ça a été perçu comme étant pratiquement normal pour tous, ou justifiable. En tout cas justifiable. Et donc poser la question de la neutralité. C'est quoi ? Et donc c'est vrai qui émerge petit à petit ré- émerge en tout cas la volonté pour certains membres de l'équipe d'interroger c'est quoi le pluralisme c'est quoi la neutralité. Et ça par contre c'est nouveau et on a pas encore donné de réponse en fait à ça. Mais ce n'est pas de chantier que l'on va éviter. Je pense que c'est vraiment des choses sur lesquelles on va travailler. Mais on ne l'enfermera pas dans la neutralité par exemple et on ne l'enfermera pas sur la question des croyances religieuses bien sûr. Ce sera sur l'ensemble des choses qui peuvent nous porter nous bousculer au niveau des croyances des valeurs ou autre. Et donc c'est vrai que moi j'ai été confronté à cela, j'ai été obligé de me positionner [...] ça m'a renvoyé le fait de notre obligation à être plus clair sur ce qui est toléré et qui ne l'est pas. Et cela je pense que c'est une question qui va émerger de plus en plus souvent. »

On peut présager que ce débat ne sera pas évident, dans la mesure où, avec le peu d'acteurs rencontrés, on constate déjà de grandes divergences de point de vue sur des questions telles que le port du foulard, le devoir de neutralité...

Ceci soulève éventuellement une question à laquelle nous ne pourrons répondre ici : si le cadre devient plus restrictif dans les structures pour jeunes, cela ne risque-t-il pas de donner lieu à des ruptures de contact avec certains publics ?

Si on sait que pour éviter la problématique de radicalisation, il est important de ne pas perdre le contact avec les jeunes, cela ne risque-t-il pas d'être contre-productif ?

Un directeur de maison de jeunes d'un quartier populaire nous dit que son public en très grande majorité de confession musulmane a une certaine méfiance à l'égard des discours concernant la PEV :

« On a un public essentiellement d'origine musulmane et que commencer à ramener un discours qui pourra être perçu comme anti-religieux et que après les enfants ramènent cela à

la maison, ça pourrait alors nous décrédibiliser. Les parents vont se dire là ils sont en train de leur faire un lavage de cerveau. »⁶³

Des restrictions concernant le port du voile ou un discours assez dur envers la religion et ses dérives ne représente-t-il pas un danger qui pourra faire disparaître des radars les plus fragiles et donc les franges les plus menacées par l'EV de nos publics ?

Les normes et restrictions sont sources d'exclusion comme le dit un répondant. Cependant, l'absence de cadre est aussi source d'arbitraire et de dérives. Où mettre le curseur ?

La nécessité de clarifier certaines choses : la notion de vivre ensemble, les seuils de tolérance par rapport aux discours de rejet, par rapport à la neutralité, la pluralité, le rapport aux religions, opinions, croyances, positionnements est donc bien ressentie sur le terrain. Cependant la mise en œuvre de ce processus semble nettement moins évidente.

Il existe donc effectivement une évolution dans ce qui est attendu de la part du personnel des structures jeunesse. Ce qui est mis en avant est loin d'être un problème neuf, mais les récents événements, faisant le lien entre certains actes graves et des façons de penser « radicales » semblent remettre en cause la longue période de passivité face à des travailleurs qui ne semblent pas adhérer aux valeurs fondamentales des organisations.

Cette réaction peut-être mise en parallèle avec la définition du radicalisme proposée par le sociologue franco-iranien F. Khosrokhavar. Ce dernier définit cette radicalisation comme « *un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel* »⁶⁴.

Donc effectivement, selon cette définition, on peut faire un parallèle avec une volonté dans le secteur de laisser passer certains discours qui seraient dissonants vis-à-vis des valeurs qui y sont défendues.

Un directeur de maison de jeunes affirmera que ce problème ne s'est pas spécialement amplifié récemment, mais ce qui semble nouveau, c'est cette volonté de se mobiliser contre ce laxisme en termes de respect de valeurs.

Des réactions variées face au changement

En confrontant la typologie des modes de réactions en situation de métamorphose des professions de A. Franssens et les différents matériaux, se dégagent donc une série de représentations émanant des professionnels de la jeunesse quant à la PEV. On peut en déduire que les professionnels qui sont à la manœuvre dans les différents dispositifs présentent des modes de réactions qui appartiendraient à plusieurs catégories si on se réfère à la typologie de Franssens.

Pour rappel, comme précisé au point 2.3.4 (Analyse des représentations des acteurs de terrain concernant la PEV dans le secteur jeunesse), la typologie d'Abraham Franssens propose une classification des modes de réactions au changement de la façon suivante :

⁶³ Entretien 1 : p. 7

⁶⁴ F. Khosrokhavar, Op. Cit., p. 8

- Le mode de gestion défensif : « L'île préservée » et « la forteresse assiégée »
- Le mode de gestion « anémique » : « le château de sable submergé »
- Les modes de gestion identitaire « offensifs » :
 - La logique innovatrice
 - La logique adaptatrice
 - La logique revendicative
 - La logique révoltée

De façon générale, nous nous situons souvent dans les modes offensifs, car les acteurs sont en position pro-active en proposant des dispositifs dans le cadre de la PEV.

Parmi les modes offensifs on observe des éléments qui nous indiquent que nous sommes confrontés à plusieurs catégories de réactions.

Le mode innovateur est présent lorsque les structures innovent en proposant de nouvelles actions, même si le contenu des actions semble finalement assez peu innovant.

La logique adaptatrice, nous semble être celle qui correspond le mieux à ce que nous observons sur le terrain, car les acteurs s'adaptent aux réalités actuelles. En effet, on constate qu'en situation de changement, ces professionnels ont adapté leurs pratiques, leurs grilles d'analyse et leur vocabulaire en fonction de ces changements. Aussi, comme indiqué dans le modèle, nous notons le fait que les acteurs ont tendance à se spécialiser dans certains domaines de compétences qui ne sont pas neuves: éducations aux médias, interculturalité, lutte contre les discriminations, etc.

On voit bien que dans la manœuvre, l'idée de correspondre aux nouveaux défis de la société s'entremêle avec le souci de rentrer dans les cases de ce qui est attendu par les bailleurs de fond.

S'agissant de la question de la détection, les acteurs de terrain semblent être plutôt sur la défensive par rapport à l'idée de contribuer à déceler les signes de radicalisation chez les jeunes.

À ce niveau on voit que les acteurs entrent dans une forme de résistance (au niveau du discours), face à l'idée de participer à un travail qui serait plus répressif.

Nous insistons bien sur le fait que ces observations concernent uniquement les acteurs qui ont été ciblés dans ce travail, qui ont en commun le fait d'avoir des projets et des financements en PEV.

Ces observations ne peuvent donc pas être généralisées à l'ensemble du secteur.

Nous avons aussi rencontré dans le cadre du Focus Group des travailleurs qui n'ont pas été financés dans ce cadre. Chez eux, on constate un discours plus critique à l'égard de la PEV et de sa gestion par les autorités. Nous relevons donc des signes de la présence d'une logique revendicative.

Ainsi comme le précise Franssens, les acteurs affirment subir un déficit et réclament dès lors une meilleure reconnaissance de leur rôle (notamment par rapport au vivre ensemble). La demande apparente de moyens matériels, peut cacher en réalité la demande profonde de l'ordre de la reconnaissance symbolique et de la valeur sociale et utilité reconnue. Nous sommes donc ici plutôt dans des enjeux symboliques. Les acteurs témoignent d'une frustration due au mauvais traitement relatif (comparaison avec d'autres acteurs).

Il est possible que la logique révoltée soit aussi présente chez certains acteurs, mais nous n'en avons pas eu de manifestation claire ou d'éléments tangibles qui permettent de le vérifier.

On note par contre que les modes de réactions sont plutôt innovateurs chez les organisations qui sont actives sur le sujet et revendicatives chez celles qui n'ont pas de dispositif.

La question que nous laisserons en suspens est de savoir si c'est la logique innovatrice qui permet d'avoir des moyens en PEV ou le fait de recevoir des moyens qui crée la logique adaptatrice.

3.4.3 La question de l'instrumentalisation, contre-instrumentalisation

Les acteurs du secteur jeunesse ne sont pas à l'origine de l'émergence de la thématique de la prévention des extrémismes violents. Ce sont plutôt les politiques qui ont mis à l'agenda ce nouvel axe de travail. Cependant, on ne peut pas vraiment parler d'instrumentalisation du secteur, car les acteurs n'ont pas été contraints de modifier leurs pratiques. Peut-être qu'il existe un phénomène d'instrumentalisation en termes de visibilité de leur action.

Ainsi, un des acteurs interrogés témoigne du fait qu'il a été sollicité par les pouvoirs publics régionaux afin de devenir un acteur clé dans la politique de lutte contre l'extrémisme violent. Le directeur de la structure en question explique que s'il a été sélectionné pour occuper ce rôle central, c'est probablement du fait qu'il est un des acteurs qui touche le plus de publics jeunes au niveau bruxellois en termes quantitatifs. Par ailleurs, cette organisation a développé un maillage au niveau local, principalement dans les quartiers populaires bruxellois qui a certainement largement contribué à le propulser à cette place.

Il y a donc un effet d'opportunité pour les pouvoirs publics de démontrer leur pro-activité et leur efficacité en matière de PEV. Cependant, cette opportunité est pourrait-on dire à double sens, dans la mesure où, sans sortir des clous, sans se dévoyer de ses missions « traditionnelles » cette organisation s'est vue bénéficier d'un financement massif qui a permis un développement de grande ampleur en un temps très court. On peut donc parler plutôt d'une instrumentalisation mutuelle entre le pouvoir subsidiant et l'acteur associatif. Ce type de relation ne semble d'ailleurs pas très différents de ce qui s'observe en général dans les associations qui dépendent de subventions publiques. À la différence près que généralement, les subventions sont octroyées par rapport à un projet spécifique et délimité. A contrario, ici c'est le financement d'un dispositif, d'une structure avec de nombreuses décentralisations qui est mis en place sous l'étiquette « prévention des extrémismes violents ».

3.5 Conclusions et recommandations : la PEV en pratique et en perspectives

Au terme de ce mémoire, nous n'avons pas épuisé la question de la prévention des extrémismes violents par le secteur jeunesse. Nous avons cependant pu, au travers d'un passage en revue des éléments théoriques en lien avec la radicalisation, l'analyse de trois dispositifs existants et de quelques entretiens avec des acteurs de terrain, observer certaines réalités en lien avec ce sujet.

Avant d'exposer les limites de ce travail, et les perspectives qu'il ouvre, nous passerons en revue ses apports à travers des réalités qu'il met à jour.

3.5.1 Conclusions et observations

L'extrémisme violent, un phénomène protéiforme aux multiples variables.

Le phénomène de radicalisation ne date pas d'hier, c'est un fait. Ces processus sont effectivement décrits via différents modèles.

Ceux-ci permettent de comprendre certains mécanismes mais pas d'expliquer les cas individuels dans toute leur complexité et leur singularité.

Ces modèles permettent de se rendre compte que les processus qui conduisent à l'extrémisme violent sont influencés par des facteurs de natures très différentes et dont le rôle ne semble pas à ce jour tout à fait maîtrisé, pour autant qu'il puisse l'être.

Il semble cependant que des facteurs individuels, environnementaux et sociétaux soient identifiés. Cependant, étant donné que c'est de comportements humains qu'il s'agit, il n'existe pas d'équation mathématique qui permette de les prévoir et d'anticiper et de les comprendre tant la subjectivité est présente à tous les niveaux. La prévention en théorie, de nombreux leviers d'action pour prévenir les extrémismes violents. Comme les facteurs sont nombreux pour expliquer la radicalisation et l'extrémisme violent, le nombre de choses qui peuvent être mises en place pour lutter contre sont tout aussi nombreuses. Ces démarches ne peuvent certes pas être listées de façon exhaustive ce qui rend difficile l'exercice de caractérisation de ce qu'est la PEV.

Ce travail nous a tout de même permis, de distinguer les différents niveaux de prévention, et les différents types d'intervention classifiés sur base des expériences à l'étranger.

De nombreux acteurs investis à différents niveaux dans la prévention

Un autre constat qui a été rendu possible par ce mémoire est la diversité des niveaux de pouvoir et le nombre d'acteurs investis dans la PEV.

En effet, sur le plan politique, du niveau européen à celui des communes et des entités fédérées, on constate une mobilisation importante autour de cette thématique.

Au niveau des acteurs on voit aussi que l'associatif a été mis à contribution par le politique sur la PEV et que le secteur jeunesse n'a pas échappé à cette règle.

Ce constat soulève la question de la coordination entre ces différentes parties prenantes, travaillent-elles en concertation et en cohérence ?

C'est, d'après le plan R, une volonté affichée, mais qu'en est-il dans la pratique ?

Le secteur jeunesse investi dans la prévention, presque une évidence

D'après les témoignages des acteurs, la plus-value du travail jeunesse en termes de PEV n'est pas à démontrer.

Par essence, le travail des organisations de jeunesse et des centres de jeunes contribuent à réduire le risque de basculement dans l'extrémisme violent.

On constate donc au niveau du terrain un renforcement des pratiques et une persistance dans l'action, mais pas de grande révolution au niveau des pratiques.

On relève par contre une prise de conscience au niveau des enjeux sociétaux liés à l'action des acteurs jeunesse. Pour ce faire, les acteurs ont acquis de nouvelles grilles de lecture, se sont appropriés un certain vocabulaire pour mettre en évidence la pertinence de leur action dans le contexte actuel.

On constate également une prégnance de certains axes de travail qui correspondent aux facteurs de protection dans le cadre de la PEV : interculturalité, lutte contre les préjugés, éducation aux médias, développement de l'esprit critique, lutte contre le décrochage scolaire et social, travail sur la confiance en soi...

Il faut aussi souligner que, selon les acteurs rencontrés, le contexte créé par les manifestations de l'extrémisme violent a révélé une nécessité de clarifier certaines choses au niveau du secteur. Il s'agit de clarifier les notions de vivre ensemble, de valeurs communes, de liberté d'expression et de pensée et de toutes les éventuelles limites de cela.

Des acteurs investis mais prudents face à la question de la détection et de la répression

Comme nous le soulignons au début de ce travail, une des causes qui nous a conduit à traiter cette thématique était l'inquiétude d'une dérive sécuritaire pour le secteur jeunesse.

Effectivement, en tant qu'observateur et partie prenante du travail jeunesse, il nous semblait légitime, au regard des conséquences que cela aurait pu engendrer de s'inquiéter du tournant qui aurait pu être pris par le secteur jeunesse au lendemain des attentats en Belgique et en France.

Aujourd'hui, avec un peu plus de recul et au regard des matériaux récoltés et analysés, on peut estimer qu'il n'y a pas eu de changement d'orientation ni de dérive sécuritaire.

En effet, aucun des dispositifs analysés ne met l'accent sur la détection du radicalisme et tous les acteurs rencontrés semblent converger dans le sens d'un refus de ce type de prérogatives.

Cependant, cette vigilance doit rester éveillée en ce sens que nous sommes aujourd'hui dans une période d'accalmie dont on ne peut prédire si elle est définitive ou temporaire.

Effectivement, les attentats se sont fait plus rares et moins sophistiqués ces dernières années et l'État Islamique semble s'effondrer peu à peu.

Cependant, d'autres foyers de radicalisme en lien avec l'Islam ou non sont bel et bien existants et pourraient se développer.

Il se pourrait que des velléités sécuritaires refassent leur apparition ultérieurement.

C'est donc un sujet qui reste ouvert et qui n'est pas neuf pour les acteurs sociaux.

Ainsi, dans le cas des problématiques liées à la délinquance par exemple, ou de violences urbaines, ce n'est pas la première fois que les secteurs sociaux sont confrontés à des questionnements quant au sens de leur action.

Par ailleurs on sait qu'aujourd'hui certaines structures ont des comptes à rendre aux autorités en charge de la sécurité et de la prévention. Cette opportunité qui s'est offerte au secteur ne doit pas nous faire oublier que nos prérogatives sont d'être en charge de l'éducation des jeunes et non de leur contrôle au nom du maintien de l'ordre.

Il est évident que le secteur jeunesse doit rester du côté des jeunes et travailler pour eux, non contre eux. La combinaison de la défense inconditionnelle des jeunes et le devoir de chaque citoyen d'intervenir en cas de menaces pour la société et les individus crée une difficulté que nous ne pourrions pas résoudre à travers ce travail, de toute évidence.

3.5.2 Limites de ce travail

Ce travail comporte naturellement de nombreuses limites que nous ne voudrions éluder.

En premier lieu, au moment du choix de l'objet de travail, nous savions qu'il s'agissait d'un phénomène d'actualité. Cela induit naturellement un manque de recul historique et de ressources scientifiques évidents. Nous avons tenté de contourner au mieux ce problème à travers notre matériau empirique et les articles utilisés, tout en sachant qu'un phénomène plus ancien aurait rendu la chose plus évidente.

Ensuite, ce travail a été réalisé sur un temps relativement long (3 ans). Nous avons donc paradoxalement des ressources et des documents qui sont déjà datés de plusieurs années.

Cet état de fait est purement lié à notre condition d'étudiant actif sur le plan professionnel, disposant donc d'un temps limité.

Par ailleurs, les dispositifs choisis pour la partie empirique l'ont été dans la proximité, c'est-à-dire qu'il s'agit de dispositifs que nous connaissons du fait de notre pratique professionnelle. Cela contribue à créer un biais de sélection au niveau de l'échantillonnage, qui rend impossible toute généralisation. Nous pouvons donc plutôt parler d'études de cas qui révèlent l'existence de certaines réalités plus que d'une enquête sur ce que sont les pratiques d'un secteur dans sa globalité.

3.5.3 Perspectives

Nous concluons ce travail par quelques observations que nous souhaitons adresser aux professionnels qui sont au cœur de ce travail.

Tout d'abord, nous pouvons affirmer que les pratiques réalisées dans le cadre du secteur jeunesse que nous avons observées sont cohérentes par rapport aux éléments théoriques que nous avons pu observer dans la première partie de ce travail.

Il semble logique que les acteurs en questions soient actifs dans une logique de prévention primaire, jouant essentiellement sur des facteurs de protection, travaillés sur l'ensemble de notre population.

Nous soulignons par ailleurs la nécessité de redéfinir les rôles et les missions d'acteurs de la jeunesse. Nous pouvons rapporter, se fondant sur les témoignages de plusieurs professionnels, qu'il est nécessaire, dans le contexte actuel, de redéfinir certaines choses :

Qu'est-ce que nous entendons par vivre-ensemble ?

Quelles sont les exigences pour fréquenter et travailler dans une organisation ?

Comment protège-t-on la liberté de parole et de pensée des individus ?

Comment offre-t-on des perspectives de critiques sociales sans verser dans la violence ?

Y a-t-il, et, si oui, quels sont les principes et valeurs avec lesquels on ne transige pas dans nos organisations ?

Comment trouvons-nous l'équilibre entre la défense des libertés de chacun et le respect de tous ?

Enfin, nous avons pu constater que l'action du secteur jeunesse se cantonne à une action de prévention qui mise sur les facteurs individuels. Ceci nous conduit également à soulever la question du relais qui doit être pris par les acteurs qui ont une prise sur les facteurs environnementaux et sociétaux.

Si le secteur jeunesse est compétent pour offrir aux jeunes la possibilité de développer certaines compétences qui les protègent d'un basculement dans la violence, il nous appartient également, en tant que défenseurs de la jeunesse, de rappeler aux autorités compétentes qu'il y a une nécessité à agir sur les facteurs qui nous échappent.

Ainsi, à notre sens, les violences institutionnelles liées aux inégalités, aux discriminations, aux défaillances du système éducatif doivent être combattues à d'autres niveaux. Ceci afin de construire un environnement et une société où le recours à la violence ne sera plus vécu comme une perspective souhaitable pour des jeunes en perte de confiance.

C'est cette perspective de prévention à plusieurs niveaux qui ne remet pas en cause le travail et la fermeté dans le champ de la répression contre ceux qui se sont déjà rendu coupables de faits graves, qui permettra, à longue échéance à une disparition ou du moins à une diminution de la violence liée à l'extrémisme.

Bibliographie

Articles de revues :

- Bouzar, D., « Les professionnels de la jeunesse face au discours radical musulman », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* 2007/2 (N° 38), p. 125-139.
- Etopia, "Qui sont ces Belges partis combattre en Syrie? Grille d'analyse micro-économique pour éclairer la décision publique, Mohssin El Ghabri Soufian Gharbaoui
- Franssen, A., « État social actif et métamorphoses des identités professionnelles. Essai de typologie des logiques de reconstruction identitaire des travailleurs sociaux », *Pensée plurielle*, 2005/2 (no 10), p. 137-147. DOI : 10.3917/pp.010.0137. URL : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2005-2-page-137.htm>
- Garnezy, N. (1985). *Stress-Resistant Children: The Search for Protective Factors*. In J. E. Stevenson (Ed.), *Recent Research in Developmental Psychopathology: Journal of Child Psychology and Psychiatry Book Supplement, No. 4* (pp. 213-233). Oxford: Pergamon.
- Gielen, A.G. (2008). *Radicalisering en identiteit. Radicale rechtse en moslimjongeren vergeleken*. Amsterdam: Aksant.
- Groupe de recherche Governance of Security, (2009) « Polarisation en radicalisation : une approche préventive intégrale », Enquête à la demande de la Direction Générale Sécurité et Prévention du SPF Affaires Intérieures, Université de Gand
- Larose, F., Bourque, J., Terrisse, B. & Kurtness, J. (2001). La résilience scolaire comme indice d'acculturation chez les autochtones: bilan de recherches en milieux innus. *Revue des sciences de l'éducation*, 27 (1), 151–180. <https://doi.org/10.7202/000312ar>
- Neyrand Gérard, « La prévention précoce, une démarche paradoxale », *Dialogue*, 2002/3 (no 157), p. 3-13. DOI : 10.3917/dia.157.0003. URL : <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2002-3-page-3.htm>
- Théorêt, M, (1998) « La résilience, de l'observation du phénomène vers l'appropriation du concept par l'éducation », Université de Montréal
- Zannoni, M., van der Varst, L.P., Bervoets, E.J.A., Wensveen, M., van Bolhuis, V.J., & van der Torre, E.J. (2008). *De rol van eerstelijnswerkers bij het tegengaan van polarisation en radicalisation. Van 'ogen en oren' naar 'het hart' van de aanpak*. Den Haag: COT Instituut voor Veiligheids-en Crisismanagement

Monographies

- Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Interventions », 2014, 191 p., ISBN : 978-2-7351-1756-7.

Sites web

- Portail du Conseil de l'Europe :
www.coe.int
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion social :
www.luttepauvrete.be
- Portail du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes de la Fédération Wallonie Bruxelles :
www.extremismes-violents.cfwb.be
- Reflexions, site de vulgarisation scientifique de l'ULG
www.reflexions.uliege.be

Publications du Secteur Jeunesse

- ERYICA, 2016, Liaisons – Manuel pour la prévention de l'extrémisme violent, (Luxembourg)

Documents institutionnels et légaux

- Brochure « Plan R : le Plan d'Action Radicalisme » E.R.: Paul VAN TIGCHELT, Rue de la loi 22 B, 1000 Bruxelles – 2016 – OCAM.
http://besafe.jdbi.eu/sites/besafe.localhost/files/u18/brochure_radicalisme_fr.pdf
IBZ Service Public Fédéral Intérieur
- Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent » (adoptées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 2 mars 2016)
- Loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité Art3, 15
<http://www.ejustice.just.fgov.be>

Articles de presse

- Journal le point en ligne, Une centaine de quartiers" comme Molenbeek en France, selon Patrick Kanner, publié le 27/03/2016"
- Consulté sur:
https://www.lepoint.fr/politique/patrick-kanner-fait-etat-d-une-centaine-de-molenbeek-en-france-27-03-2016-2028295_20.php

Table des annexes : documents de travail (matériel empirique)

- Entretien avec un directeur de centre d'information pour jeunesse
- Entretien avec un directeur de maison de jeunesse
- Entretien avec une directrice d'agence européenne pour la jeunesse
- Focus Group avec des acteurs du secteur jeunesse belge francophones
- Convention entre les fédérations de centre de jeunes et le ministère de la jeunesse
- Rapport d'activité Eux c'est Nous 2017, ICJ - Interfédérale des Centres de Jeunes
- Rapport d'activité Eux c'est Nous 2018, ICJ - Interfédérale des Centres de Jeunes

